

---

# VertigO

---

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Vol 3, No 3, Décembre 2002

---

## ÉDITORIAL

Par **Éric Duchemin, PhD**

### Les médias électroniques et la diffusion de la connaissance en sciences de l'environnement

Les revues constituent un segment essentiel de la diffusion de la connaissance. Depuis quelques années déjà elles sont entrées dans le nouveau monde électronique de l'édition: d'abord, par le biais des serveurs de pré-publication, puis par la numérisation des revues traditionnelles. Cette tendance est particulièrement marquée dans l'anglophonie (Highwire et Muse aux États-Unis). Au Québec et en France, notons le rôle joué par les sites Érudit (<http://www.erudit.org>) et Revues.org (<http://www.revues.org>) dans la numérisation des revues et la diffusion de la connaissance par Internet. Dans cet espace, les revues uniquement conçues dans l'optique d'une diffusion électronique sont, en revanche, pratiquement absentes. Celles-ci font face à des *a priori* négatifs (information peu rigoureuse, peu de valorisation scientifique, etc.) que seule pourra rendre caduque la diffusion sur Internet de revues de qualité. Considérant les possibilités et les avantages de la diffusion numérique, cet effort en vaut la peine car il permettra à d'autres revues d'émerger.

VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement est un exemple du potentiel que représente Internet pour la diffusion de la connaissance. Elle entame sa quatrième année d'existence avec des résultats de diffusion enviables. 4 années qui ont été marquées par une augmentation des abonnés et des lecteurs. Dépassant nos espérances, la revue accueille entre 15 000 et 20 000 entrées par mois sur son site. Les entrées sur le site ont augmenté de près de 10% au cours des derniers par mois. La revue est, en outre, indexée sur de nombreux serveurs francophones dédiés aux sciences de l'environnement dans les Amériques, en Europe, en Afrique et en Asie.

Pour aller de l'avant, des changements ont été amorcés dans le travail d'édition: nouvelle ergonomie du site, mise en place d'un comité scientifique, et meilleure définition des politiques de publication. En outre, nous envisageons de créer un réseau des revues numériques en environnement. Le partenariat entre la revue VertigO et la revue Développement Durable et Territoire de l'Université de Lille-1 (<http://revue-ddt.org>) est le premier pas dans cette direction.

### Dans ce numéro

#### Lettre du Monde

- Efforts scientifiques dans le cadre du protocole de Kyoto, Dominique Blain

#### Perspective

- La convention sur la diversité biologique: tentative de bilan depuis le sommet de Rio de Janeiro, Jean-Pierre LE DANFF

#### Dossier:

### Agendas 21 locaux : des perspectives à l'action

- Présentation du Dossier : Entretien avec Pierre Dansereau
- Action 21 et le développement durable, Jean-Guy Vaillancourt
- L'engagement de Curitiba : un lien à établir pour Montréal, Canada, (Québec), Normand Brunet
- Les Agendas 21 locaux : un difficile passage du savoir à l'action, Émilie Thuillier, Frédéric Paran, Vincent Roche
- L'éducation comme levier de compréhension et de contagion du développement durable, Anne Versailles
- Les éco-conseillers, promoteurs et acteurs du développement durable, Claude Villeneuve et Nicole Huybens
- Comment les gouvernements locaux intègrent le développement durable Karen Albebon

#### Actualité

La Belgique adopte une loi pour sortir du nucléaire; Des orgues sous les tropiques; 2002 – La deuxième année la plus chaude de l'histoire

#### J'ai lu

Agriculture intensive et écosystèmes régionaux. Du diagnostic aux interventions; Conservation en forêt pluviale africaine : méthode de recherches; Globalization and Environmental Reform; Le commerce de la faim; La sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre-échange; Graines suspectes Les aliments transgéniques : une menace pour les moins nantis; Les dernières régions sauvages du monde – espoir et défi; Les changements climatiques – les risques

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la revue VertigO, de son comité de rédaction, de son comité scientifique ou de ses bailleurs de fonds.

La revue VertigO est appuyée financièrement par la Corporation I.C.I. environnement.



## Équipe de rédaction

### Rédacteur en Chef

#### Directeur de la publication

Éric Duchemin, Ph.D

### Rédactrice-adjointe

Sophie Hamel-Dufour, MSc, Rédactrice-adjointe

### Comité scientifique

Louis Guay, Université Laval (Canada)

Marc Lucotte, Université du Québec à Montréal (Canada)

Catherine Portvin, Université McGill (Canada)

Mario Richard, SSSS, Gouvernement du Québec (Canada)

Marie-Pascale Sassine, SSSS, Gouvernement du Québec (Canada)

Jean-Guy Vaillancourt, Université de Montréal (Canada)

Bertrand Zuindeau, Université de Lille-1 (France)

### Comité de rédaction

Martin Girard, MSc.

Steve Déry, PhD

Mathias De Kouassi, MSc.

Mireille Genest

Sebastian Weissenberger, MSc.

### Concepteur WEB

P. Cayer

### Pour rejoindre la rédaction

VertigO

2669 Knox

Montréal (Québec)

H3K 1R3, Canada

courriel: [vertigoweb@sympatico.ca](mailto:vertigoweb@sympatico.ca)

Internet: <http://www.vertigo.uqam.ca>

© Les Éditions en Sciences de l'Environnement -VertigO

Dépôt à la Bibliothèque Nationale du Canada

ISSN – 1492 - 8442

## Éditorial (suite)

L'intérêt de la mise en place de réseaux de sites de revues se comprend aisément pour la diffusion, dans la mesure où cela constitue plusieurs portes d'entrée à des collections importantes distribuées dans différents sites d'hébergement. Ceci n'est pourtant qu'un des avantages que l'on peut en attendre. Le tissage de liens en permettant le repérage et la consultation de nombreuses revues, permettra d'avoir droit de cité dans l'anglophonie qui domine la diffusion de la connaissance en sciences de l'environnement. Cependant, celui-ci devra, afin de permettre un meilleur repérage des publications par les moteurs de recherche, être associé à une traduction, en plusieurs langues, des résumés des publications. Le tissage de liens en créant un bassin critique de lecteurs et de professionnels stimulera la création de forums de discussion dynamiques favorisant l'échange d'idées scientifiques entre les auteurs et les lecteurs ou encore l'organisation d'évènements numériques (débat, conférences).

Il y a quatre cents ans, Francis Bacon écrivait: *Le vrai pouvoir c'est la connaissance*. Cette maxime est toujours valable dans le champ des sciences de l'environnement et du développement durable. Le savoir environnemental permet aux citoyens d'avoir une certaine emprise sur le développement. La diffusion de la connaissance est une pierre angulaire du développement durable. Pour favoriser au maximum cette diffusion, la connaissance doit être identifiée comme un bien public. À l'initiative de la *Public Library of Science*, plusieurs milliers de chercheurs ont signé une lettre ouverte prônant la diffusion gratuite des articles après un délai de six mois suivant la date de parution initiale dans une revue. Dans la foulée *l'Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert* (<http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>) a été lancée en février 2002. La revue VertigO appuie pleinement cette initiative et en est signataire. Cette initiative devra aussi aborder la question de la qualité de l'information. Un accès gratuit ne devra pas se faire au détriment de la qualité et de la rigueur des publications. Simultanément, cette action ne doit pas laisser de côté les projets, tel que celui entrepris par l'Agence Universitaire de la Francophonie, pour le développement de l'accessibilité au réseau Internet dans les pays en voie de développement. Bien qu'au Québec 50% des ménages aient accès à Internet cela n'est pas le cas dans la majorité des pays à travers le monde.

Dans les années qui viennent la revue Vertigo tentera d'atteindre les trois objectifs suivants; informer, éduquer et communiquer. Informer en diffusant des articles scientifiques afin de comprendre les tenants et aboutissants des problématiques environnementales. Éduquer en servant de support pédagogique, en créant des liens avec les institutions d'éducation collégiales et universitaires et en formant les jeunes chercheurs à la rédaction d'articles scientifiques. Communiquer en créant un lieu d'échanges accessible au plus grand nombre.

Tout un défi pour une revue et une équipe

## LETTRÉ DU MONDE

# EFFORTS SCIENTIFIQUES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO

Par Dominique Blain, Environnement Canada, division Gaz à effet de serre.

courriel : [dominique.blain@ec.gc.ca](mailto:dominique.blain@ec.gc.ca)

---

En août dernier, le Premier ministre canadien Jean Chrétien a annoncé, lors du Sommet de Johannesburg, qu'une proposition de ratification du Protocole de Kyoto serait soumise au Parlement. En décembre 2002, le gouvernement canadien ratifiait ce protocole. Ce dénouement politique soulève dans son sillage de nombreuses questions, notamment quant aux manières d'atteindre l'objectif de réduction des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). En effet, bien que l'engagement canadien se chiffre à une réduction de 6% des émissions de GES par rapport au niveau de 1990, dans les faits cette diminution correspond aux alentours de 20% du niveau actuel d'émissions. Au cours de l'année 1990, le Canada a émis environ 607 mégatonnes de GES, équivalent CO<sub>2</sub>. Les plus récentes estimations réalisées pour l'an 2000 indiquaient des émissions de l'ordre de 726 mégatonnes de GES. L'objectif de réduction des émissions devant permettre au Canada de recouvrer le niveau de 1990 moins le 6% convenu dans le Protocole de Kyoto, ce niveau se situe aux environs de 571 mégatonnes d'émissions annuelles de GES. Un calcul simple nous indique un écart de 155 mégatonnes, ce qui correspond au défi de réduction de 20% pour le respect des engagements liés au Protocole de Kyoto.

Le gouvernement canadien s'est doté d'outils favorisant des mesures de réduction des émissions de GES. Le plan d'action 2000 ainsi que le budget 2001 contiennent plusieurs pistes d'action potentielles, tant au plan politique, économique que scientifique. En tout, les mesures proposées et financées par ces deux outils permettraient des réductions de l'ordre de 50 mégatonnes de GES. Par conséquent, les 105 mégatonnes restantes devront être éliminées par d'autres voies. Pour ce faire, il faut miser sur l'effort collectif", soit aussi bien les grands secteurs économiques tels que le bâtiment, les sources de production énergétiques, les industries, les municipalités, les transports, l'agriculture et la foresterie que les individus, les collectivités et les gouvernements. La contribution relative de chacun de ces acteurs sera à déterminer selon l'option privilégiée parmi les quatre propositions présentement à l'étude.

Ces efforts de réduction des émissions de GES sont source d'innovations technologiques, de recherche et de développement. Pour sa part, Environnement Canada travaille notamment sur la

séquestration du carbone. Dans les prochaines années, il faudra identifier les approches les plus appropriées, les méthodes les plus fiables afin d'obtenir les meilleures données possibles. Les inventaires seront les bases des outils pour l'avenir. Pour se faire, il sera souhaitable adopter une démarche transparente et rigoureuse avant de déposer ses résultats auprès des instances internationales concernées. Dégager ce qui est attribuable à l'activité humaine des phénomènes naturels demeure une des principales difficultés rencontrées par les chercheurs. La recherche doit contribuer à départir quel est le rôle des processus biologiques, des processus climatiques et des activités humaines dans les séquences de séquestration et de rejet du carbone par les puits de carbone.

Il va de soit qu'Environnement Canada ne couvre pas à elle seule l'ensemble des champs de recherche portant sur la séquestration du carbone. Des collaborations existent, entre autre avec d'autres services gouvernementaux tels que le Service canadien des forêts et Agriculture Canada et de plus en plus avec des chercheurs universitaires. La fondation BIOCAP Canada ([www.biocap.ca](http://www.biocap.ca)) joue un rôle charnière dans les échanges entre le gouvernement et les chercheurs intéressés par ces problématiques. Son principal objectif est " d'intégrer la communauté scientifique universitaire à l'effort national de développement des connaissances et des méthodes en vue d'une meilleure compréhension du rôle des forêts et des sols agraires dans le processus de séquestration du carbone". BIOCAP œuvre également à la mise sur pied de réseaux de recherche pan-canadienx et participe à l'émission d'appels d'offre de recherche.

Néanmoins, plusieurs questions restent sans réponse en matière de puits de carbone, et ce tant au plan biophysique que social . Du côté des sciences biophysiques, l'on pense entre autres à l'importance et au rôle des terres humides, des tourbières boisées ou non boisées, qui demeurent embryonnaires, tout comme la compréhension des dynamiques des flux des autres GES que le carbone (méthane et oxyde nitreux) par les sols forestiers et agricoles. Le volet aménagement des sols, peuplement ou reboisement des terres agricoles et aménagement forestier, comporte lui aussi des inconnues, notamment au plan des impacts alors que le champ des énergies renouvelables, telle que la

biomasse, et leur substitution aux énergies fossiles est à développer. En sciences sociales, l'identification des obstacles (juridiques, économiques, environnementaux) à l'adoption de nouvelles pratiques en aménagement du territoire, la compréhension de ce qui favoriserait l'adoption de ces nouvelles pratiques par les acteurs sociaux et leurs répercussions sociales ne sont que très peu abordées dans les recherches actuelles. Il en va de même quant à l'étude du rôle des communautés locales, par exemple les autochtones, dans la mise en place de ces nouvelles pratiques d'aménagement. Dans cette perspective, il faut travailler à faire connaître les efforts de recherches en cours et à indiquer aux chercheurs les dimensions à explorer. Elle souligne l'importance de la concertation des efforts de recherche : " Il faut favoriser le développement de résultats applicables à l'ensemble du territoire canadien " tout en insistant sur la dimension collective du défi de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Page web de la division de GES d'Environnement Canada:

[http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/ghg\\_home\\_f.cfm](http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/ghg_home_f.cfm)

# LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE: tentative de bilan depuis le sommet de Rio de Janeiro

Jean-Pierre Le Danff, Professeur associé à l'Université de Québec à Montréal, Observatoire d'Écopolitique Internationale, courriel : [jpledanff@hotmail.com](mailto:jpledanff@hotmail.com)

## Situation de la diversité biologique

Depuis l'aube de l'ère industrielle, la diversité biologique de notre planète (c'est-à-dire, la diversité des formes de vie sur terre, appelée aussi biodiversité) disparaît à un rythme alarmant : ce rythme est estimé de 1000 à 10 000 fois plus élevé que celui qui a prévalu depuis le début de l'évolution de la vie sur terre (Groupe spécial d'experts sur la diversité biologique<sup>1</sup>, 2002). Au point que l'on puisse qualifier cette catastrophe écologique de sixième extinction massive des espèces de l'histoire de la planète (la dernière, depuis la collision d'un énorme astéroïde avec notre planète il y a 65 millions d'années qui a effacé de sa surface la moitié des espèces vivantes). Les chercheurs considèrent que chaque année 2 pour 1000 espèces disparaissent alors qu'au cours de l'évolution, une espèce par an en moyenne disparaissait. Or, si à ce jour seulement quelque 1,75 millions d'espèces ont été répertoriées et officiellement dénommées, la planète en hébergerait en fait entre 15 à 90 millions selon les estimations. Quant à la reconstitution d'une espèce, elle nécessiterait de 5 à 10 millions d'années (R. Leakey et R. Lewin<sup>2</sup>, 1999).

Selon un dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE<sup>3</sup>, 2002), près d'un quart des espèces de mammifères (soit 1130) et 12 % des espèces d'oiseaux (soit 1183) sont actuellement menacées d'extinction et, selon Pimm et Brooks (1999), 50 % de celles-ci auront disparu dans 50 ans environ. Selon le rapport du PNUE, un peu moins du tiers des stocks mondiaux de poissons sont en voie d'être épuisés et 50% des fleuves de la planète sont touchés par une baisse d'eau ou de l'augmentation de la pollution. Par ailleurs, l'organisation considère que 58 % des récifs coralliens sont menacés. Au total, selon la dernière édition de la liste Rouge des espèces menacées de l'Union pour la conservation de la nature (UICN<sup>4</sup>, 2000), ce sont 11 000 espèces vivantes qui pourraient disparaître dans les décennies qui viennent.

L'une des grandes causes de cette érosion massive des espèces tient à la destruction ou la dégradation des écosystèmes. Ainsi, pour ce qui concerne les forêts, en particulier les forêts naturelles

qui hébergent entre 50 à 80 % des espèces terrestres, elles ne couvrent plus aujourd'hui que la moitié de l'espace (3 869 millions d'hectares) qu'elles occupaient il y a 8 000 ans (Groupe spécial d'experts sur la diversité biologique, 2002), au moment où l'espèce humaine entamait son expansion, et cette moitié n'est elle-même composée que pour la moitié de forêts pas ou peu perturbées par l'homme<sup>5</sup> (Institut Mondial des Ressources, 1997). Selon les données de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO<sup>6</sup>; Situation des forêts dans le monde en 2001), 14,2 millions d'ha de forêts naturelles ont disparu tous les ans entre 1990 et 2000, soit davantage que durant la décennie précédente (13,6 millions d'ha en moyenne entre 1980 et 1990). Cela équivaut approximativement à la surface des Pays-Bas (15 millions d'ha).

## La convention sur la diversité biologique

La prise de conscience de cette situation alarmante par la communauté internationale ne date pas d'aujourd'hui. Elle a véritablement émergé dans les années 70 avec comme point d'orgue le Sommet de Stockholm sur l'environnement. Au cours de la décennie suivante, la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement<sup>7</sup>, « Notre avenir à tous » (1987), a beaucoup accru l'attention des décideurs et de la société civile sur cette situation. Dans le sillage de ce rapport, et sous la double impulsion de l'UICN et du PNUE, les gouvernements se sont décidés à agir en adoptant la Convention sur la diversité biologique (CDB), non sans difficulté, à Nairobi, au Kenya, en mai 1992. La CDB a été ouverte à la signature des gouvernements lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio, en juin de la même année. Au cours de la Conférence, 150 États l'ont signé (à l'exception notable des États-Unis). Les gouvernements ont ainsi reconnu que la gestion durable des ressources vivantes de la planète est l'une des questions les plus urgentes de notre temps et ont exprimé leur engagement à l'aborder collectivement.

<sup>1</sup> Review of the Status and trends of, and major threats to, forest biological diversity. CBD Technical Series No.7

<sup>2</sup> <http://www.redlist.org/>

<sup>3</sup> <http://geo.unep-wcmc.org/pressf.htm>

<sup>4</sup> <http://www.redlist.org/>

<sup>5</sup> Celles que l'on désigne comme « forêts primaires » ou « forêts naturelles ».

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/forestry/FO/SOFO/SOFO2001/publ-f.stm>

<sup>7</sup> Souvent connu sous le nom de Rapport Brundtland, du nom de la présidente de la CMED, Mme Gro Harlem Brundland, ancien premier ministre de Norvège

La CDB est une convention remarquable par sa portée, sa complexité et sa capacité potentielle à redéfinir la distribution des droits et des obligations des États. Elle est le premier traité global couvrant la diversité biologique sous toutes ses formes depuis les gènes et les espèces jusqu'aux écosystèmes. Elle reconnaît la nécessité d'une approche multisectorielle pour garantir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, l'importance du partage de l'information et des technologies et les avantages qui peuvent découler de l'utilisation de ces ressources. Ce sont là, d'ailleurs, ses trois grands objectifs. Au surplus, pour la première fois dans un instrument juridique international, elle reconnaît l'importance des connaissances traditionnelles – la somme des savoirs, des innovations et des pratiques des populations locales et autochtones ayant une pertinence directe pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Depuis son adoption en 1992, 183 pays et une organisation d'intégration économique régionale (l'Union Européenne) l'ont ratifiée ou y ont autrement adhéré et elle est devenue l'un des plus importants accords internationaux. Elle a donné naissance à une grande activité sur le plan tant national qu'international et à une coordination accrue des actions intersectorielles dans et entre les pays. Elle a également permis le déblocage de fonds internationaux pour aider les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, principalement à partir de son mécanisme de financement, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

### **Valeur de la diversité biologique**

L'importance de la diversité biologique est très largement ignorée par nos sociétés. Aux yeux du public, elle se limite encore souvent à quelques espèces emblématiques telles que les tigres ou les baleines, au mieux aux autres grands mammifères et aux oiseaux. Or, la diversité biologique est pour nos sociétés une source inestimable de biens et de services. Mais ceux-ci sont loin d'être reconnus à leur juste valeur : ils sont généralement pris pour acquis car ils ne sont pas directement perceptibles ou parce que notre système économique ne leur accorde aucune valeur monétaire.

Tous les grands écosystèmes de la planète – des zones marines et côtières, des eaux intérieures, des forêts, des terres arides et semi-arides ou des montagnes – fournissent les biens et services sans lesquels la vie de l'espèce humaine sur terre ne serait tout simplement pas possible. Les sociétés humaines dépendent d'innombrables biens qui ont permis leur survie et leur développement à travers leur histoire : eau, nourriture, refuge, énergie, vêtements, médicaments, matériaux de construction, aromates, teintures, moyens de transport, énergie électrique et bien d'autres avantages innombrables. Or, la majorité de ces biens dépendent directement ou indirectement de l'existence présente ou passée de la diversité biologique. Les services écologiques comprennent la purification de l'air et de l'eau, la stabilisation et la modération du climat de la terre, le

renouvellement de la fertilité du sol, le cycle des éléments nutritifs et la pollinisation des plantes.

Or, les niveaux de plus en plus élevés de consommation des composantes de la diversité biologique – au fur et à mesure que la population humaine augmente et que la production industrielle s'étend – sont en train d'épuiser ces processus naturels. Au niveau mondial, les nouvelles attentes et les modèles de consommation non durables coexistent avec des niveaux de pauvreté injustifiables. À moins que les deux phénomènes ne soient traités de manière à ce que l'utilisation des composantes de la diversité biologique devienne durable, la biodiversité continuera à se dégrader au risque de mettre en péril la survie même d'une partie de l'espèce humaine.

### **Objectifs et activités de la Convention**

Par le cadre juridique très large et très souple qu'elle propose, la CDB pourrait permettre aux États d'affronter ensemble cette crise écologique. L'un de ses principaux buts, à l'instar de l'Agenda 21, adopté également à Rio, est de promouvoir le développement durable. La Convention souligne que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune de l'humanité mais reconnaît que les nations ont des droits souverains sur leurs propres ressources biologiques et qu'elles auront à résoudre la question de la primauté des priorités du développement économique et social et de l'éradication de la pauvreté.

Elle reconnaît également que les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont de nature diffuse et qu'elles surviennent le plus souvent comme effets secondaires d'activités économiques tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'alimentation en eau, le transport, le développement urbain ou l'énergie. Mais ce sont surtout les activités qui visent des gains à court terme plutôt que la durabilité à long terme qui ont le plus d'impact sur la diversité biologique. Ainsi, la prise en compte des facteurs économiques et institutionnels dans la gestion de la diversité biologique est la clé de voûte pour atteindre les objectifs de la Convention, gestion qui prendra en compte les besoins et les préoccupations de nombre de parties prenantes impliquées, à commencer par les communautés locales.

Les gouvernements ne s'étant pas entendus pour faire de la CDB un instrument réellement contraignant, il en découle qu'elle ne privilégie pas l'approche réglementaire conventionnelle ou traditionnelle. De même, ses dispositions sont exprimées sous forme de stratégies et de buts généraux, et il appartient aux Parties de décider d'actions spécifiques selon les circonstances et leurs capacités, tout le contraire d'obligations précises et inflexibles. La Convention ne fixe pas non plus de buts concrets et précis, comme elle ne contient pas de listes, ni d'annexes relatives aux sites ou espèces protégées (ce que plusieurs pays européens et surtout la France aurait fortement souhaité). C'est peut-être là que gisent les raisons de son peu d'application et d'efficacité.

Depuis sa première réunion en 1994, l'organe suprême de la CDB, la Conférence des Parties (CDP), a adopté plus d'une centaine de décisions. Celles-ci recommandent les actions que les Parties, les autres agences, les organes de la Convention (le Secrétariat, le mécanisme de financement, le mécanisme du centre d'échange), le secteur industriel, les structures scientifiques et les organisations non gouvernementales devraient mettre en œuvre. Ces décisions se sont notamment conclues par l'adoption de cinq programmes de travail consacrés à la diversité biologique des zones marine et côtière, des forêts, des eaux intérieures, de l'agriculture, et zones arides et semi-arides. Un sixième programme de travail sur les écosystèmes montagneux est en préparation. Ces programmes de travail définissent les principes fondamentaux des travaux futurs, décrivent les problématiques essentielles méritant d'être examinées, identifient les résultats escomptés et proposent un calendrier ainsi que les voies et moyens pour produire ces résultats. Chaque programme appelle les contributions des Parties, du Secrétariat de la Convention et d'un éventail d'organisations compétentes.

En ce qui concerne plus particulièrement les forêts, la CDP a adopté un programme de travail spécifique sur la diversité biologique de ces écosystèmes en 1998. Ce programme, assez général et essentiellement orienté vers la recherche au détriment de l'action, a reçu peu d'intérêt de la part des Parties à la Convention. Conscientes de ses lacunes, les Parties ont préparé et adopté un nouveau programme de travail à La Hayes, aux Pays Bas, en avril 2002. Très complet, trop ambitieux a-t-on entendu dire, ce programme de travail rénové traite d'à peu près toutes les questions touchant aux forêts et même de sujets aussi politiquement sensibles que la mauvaise gouvernance ou la corruption, en termes diplomatiques, cela va sans dire. Toutefois, les gouvernements ne se sont engagés sur aucune priorité au niveau international renvoyant cette question des priorités à la discrétion des politiques nationales. Et la référence explicite aux forêts primaires comme l'une priorité de l'action internationale y a été rejetée.

Les travaux de la CDB portent également sur de nombreux thèmes intersectoriels dont plusieurs on fait l'objet de décisions. Ainsi en est-il de l'adoption de l'approche par écosystème comme cadre prioritaire pour la mise en œuvre de la convention ; l'Initiative taxonomique mondiale; la promotion de la coopération scientifique et technique ; l'élaboration de lignes directrices sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices dérivés de leur utilisation; le développement de diverses initiatives pour protéger les savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales; l'adoption, en 2000, du Protocole de Carthagène visant à contrôler les risques que pourraient représenter pour la biodiversité les mouvements transfrontières d'organismes vivant modifiés; enfin, tout dernièrement, l'adoption du premier Plan stratégique de la convention (La Hayes, Pays-Bas, avril 2002).

Parmi les autres thèmes intersectoriels qui font l'objet des travaux de la CDB on mentionnera : les indicateurs de la diversité biologique; les connaissances, innovations et pratiques des communautés locales et autochtones; les espèces exotiques; l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique; le tourisme; l'éducation et la sensibilisation du public; les études d'impact; les questions de responsabilité et réparation; enfin l'accès aux ressources génétiques.

### **Mise en œuvre de la CDB**

Qu'en est-il de la mise en œuvre de la CDB. La Convention a prévu plusieurs mécanismes pour la faciliter et encourager sa mise en œuvre : un centre d'échange pour la coopération technique et scientifique, un processus de préparation de rapports nationaux sur les mesures prises ; et un mécanisme de financement pour à aider les pays en développement à rendre la convention effective chez eux (FEM).

Toutefois, on ne peut se faire qu'une idée très partielle de la mise en œuvre effective de la CDB au niveau tant global que national puisqu'il n'existe aucun mécanisme indépendant de surveillance et d'évaluation d'une telle mise en œuvre. L'Union européenne a d'ailleurs proposé la création d'un tel mécanisme lors de la dernière réunion de la Conférence des Parties (La Hayes, Pays-Bas, avril 2002) mais tant des pays industrialisés que des pays en développement s'y sont farouchement opposés. Seuls les rapports nationaux par les gouvernements permettent d'en avoir une certaine idée mais nombre d'États Parties n'en ont pas encore établis et n'ont pas davantage fourni d'informations au travers des études de cas ou autres soumissions.

Pas plus qu'ils n'ont tous, loin de là, préparé leur stratégie et leur plan d'action national sur la biodiversité, pourtant composante de leurs engagements et pierre angulaire de l'action nationale dans la mise en œuvre de la Convention. Toutefois, la plupart des pays seraient en train de le préparer (9 ans après l'entrée en vigueur de la convention !).

Au niveau global, l'effectivité de la Convention passe, notamment, par la coopération et la coordination avec un large éventail d'autres conventions, institutions et processus. Mais la concrétisation des appels à la coopération émanant de la Conférence des Parties se révèle une tâche difficile. En effet, chaque convention ou agence a son propre plan de travail, ses propres contraintes qu'elles soient politiques ou institutionnelles ou financières.

### **Conclusion**

Comme le conclut l' « Avenir de la diversité biologique », bilan de la mise en œuvre de la CBD de 1993 à l'an 2000 (Secrétariat de la Convention<sup>8</sup>, 2001), dont le contenu de cet article est largement inspiré, la nature et la portée des mesures nécessaires à

---

<sup>8</sup> <http://www.biodiv.org/gbo/gbo-pdf.asp>

la mise en œuvre de la Convention, nécessitent des choix de politiques complexes et intégrées. Ceux-ci requièrent beaucoup de coordination et de volonté politique ainsi qu'une direction dynamique et effective au niveau national. Ce rapport ajoute que la Convention ne réussira que lorsque son importance aura été reconnue dans le plus large contexte du développement économique et des changements mondiaux, en particulier par les régimes internationaux de secteurs et domaines clés et déterminants tels que le commerce, l'agriculture et les changements climatiques. À moins que ces instances reconnaissent les préoccupations de la CDB et les programmes de sa mise en œuvre et les prennent activement en considération dans leurs propres décisions et mesures de mise en œuvre, il est peu probable qu'elle réussira. Aussi, dans une telle éventualité la diversité biologique, avec tous les avantages sociaux et services écologiques qui en découlent, continuera-t-elle à se dégrader.

On ne pourra qu'être d'accord avec une telle conclusion. Car, en effet, les évaluations les plus récentes montrent que la situation de la diversité biologique de la planète ne cesse de se dégrader, et ce à un rythme alarmant. L'Assemblée générale des Nations Unies elle-même s'inquiète de cet état de fait.

## **Bibliographie**

- Pimm, SL, and Brooks, TM (1999). The sixth extinction: how large how soon, and where ? In : P.Raven (ed.). Proc. of the second forum on biodiversity. National Academy Press, Washington, DC, États Unis.
- PNUM, 2002. Troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, Cambridge, Royaume Uni.
- Richard Leakey and R. Lewin, 1998. The sixth extinction, biodiversity and its survival. Londres, Royaume Uni.
- Secrétariat de la convention sur la diversité biologique, 2001. Avenir de la diversité biologique, Montréal, Canada,
- Secrétariat de la convention sur la diversité biologique, 2002. Review of the Status and trends of, and major threats to, forest biological diversity, CBD Technical Series No 7, Montreal.
- IUCN, 2000. Red list of threatened species, Gland, Suisse.
- WRI (Institut Mondial des Ressources), 1997. Les dernières forêts frontalières, Washington DC, États Unis.



## DOSSIER : AGENDAS 21 LOCAUX – DES PERSPECTIVES À L'ACTION

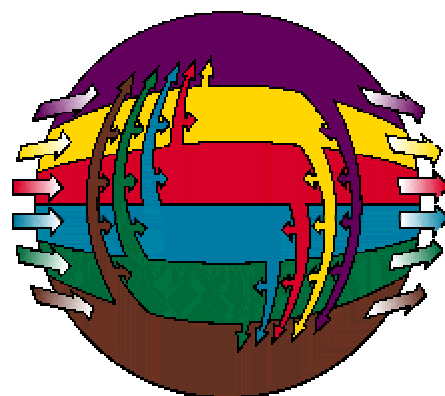
Afin d'introduire ce nouveau dossier de la revue VertigO, la rédaction a rencontré le chercheur émérite Pierre Dansereau.

Pierre Dansereau, né en 1911, est reconnu comme un scientifique de tout premier plan au Québec, au Canada, au Brésil et dans plusieurs autres pays. En 1998, le Brésil, un de ses terrains privilégiés de recherche, a organisé un colloque de deux jours sur son œuvre. Cet écologiste passionné pour les recherches sur le terrain, particulièrement dans la forêt tropicale, est considéré comme le père de l'écologie québécoise. L'Encyclopedia Britannica le présente même comme un pionnier de l'écologie à l'échelle mondiale. Sa réputation scientifique s'est établie surtout à partir de ses recherches pionnières sur la dynamique des forêts. Abordant tout autant les aspects sciences naturelles que humaines de l'environnement dans l'ensemble de son œuvre, il est l'un des rares chercheurs en sciences de l'environnement qui ont réussi à faire le pont entre le savoirs de ces deux sciences.

Homme engagé, scientifique chevronné, utopiste réaliste, Pierre Dansereau pose un regard critique sur le développement durable et les gouvernements qui s'en réclament.

Des leçons à tirer du Sommet de Johannesburg, il retient principalement la préséance que s'y sont octroyés les Américains sur les nations du monde. Pour lui, il est inquiétant que la plus grande puissance du monde fasse peu de cas des organisations telles que l'UNESCO et les Nations Unies. “ En l'absence d'une mobilisation unanime des grandes puissances, nous ne changerons pas grand chose à l'inégalité de la répartition de l'eau, des ressources naturelles et des ressources en éducation, à la maladie, à la mort juvénile, à l'absence des droits des femmes. Tout ça fait obstacle au projet raisonnable de l'avenir ”. La prochaine assemblée planétaire devrait tenter de remédier à cette situation en posant les vrais problèmes, en mettant au pied du mur les grandes puissances : “ Leur fera-t-elle honte de leur mesquinerie, de leur repliement sur les propres intérêts? ” se questionne M. Dansereau. C'est pourquoi, à la blague, il suggérerait à un de ses bons amis de se faire l'instigateur d'une conspiration internationale en vue de la préparation du prochain Sommet de la Terre, un Rio+20. Une préparation réalisée hors des cadres officiels, tout en n'excluant pas les représentants officiels mais en ne les incluant pas d'office, une planification “ où se rencontreraient des gens qui ont les yeux, le cœur et l'esprit ouverts à la misère qui règne dans le monde et qui va en s'accroissant. La source d'espoir se trouve peut-être dans l'inspiration qui pourrait être insufflée au prochain congrès international ” rêve le scientifique.

Du développement durable Pierre Dansereau est sceptique. Le développement durable, tel que promulgué aujourd'hui par les dirigeants semble ancrer les inégalités plutôt que de les atténuer. “ Le développement durable, c'est faire durer le développement actuel qui, au point de vue économique, est apparemment satisfaisant pour les pays riches, mais désastreux pour les pays pauvres ”. Le célèbre *Penser globalement, agir localement*, tient davantage, selon lui, du slogan publicitaire que du programme d'action. Il lui concède, à tout le moins, être une directive qu'il juge cependant trop facilement récupérée par les tenants du statut quo qui sombrent, ainsi, dans le confort et l'indifférence. Sans l'exportation des idées, des initiatives locales “ on peut continuer à penser globalement, mais on pense dans le vide. C'est académique dans le plus mauvais sens du mot ”.



En 1971 Pierre Dansereau a proposé un nouveau modèle de l'écosystème. Pour la première fois la pondération relative des charges trophiques et le design des réseaux d'écosystèmes permettent une analyse de la dynamique locale. L'application de ce modèle à des unités en pays tropical, tempéré et froid a été poursuivie grâce à des collaborations et échanges internationaux poursuivis par le Pr. Dansereau. Pour de plus amples détails voir *Écologie de la zone de l'Aéroport International de Montréal. Le cadre d'une recherche interdisciplinaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1976, 343 p.

Et réduire les inégalités ? Le sage répond que si nous continuons dans le sens de la société actuelle, de la mesquinerie des riches vis-à-vis des pauvres, il ne se passera rien de plus dans dix ans qu'il y a dix ans ou qu'il y a vingt ans. Il importe de reconnaître que les problématiques écologiques sont intimement liées à l'éthique et que sans les notions de partage et d'obligation envers les opprimés, nous ne pourrions faire valoir le développement durable où trône, pourtant, l'équité. "Comment s'assurer que le bénéfice fondamental de santé, d'éducation, de participation au potentiel naturel du pays, s'assurer que le minimum viable, décent soit atteint? On ne vise même pas ça !" Une piste de solution afin d'infléchir les disparités serait que les grands projets internationaux répartissent équitablement les bénéfices des investissements. "C'est une recette bien simple", dira le professeur Dansereau, mais les pays pauvres semblent toujours jouer d'audace lorsqu'ils réclament leur part des retombées.

L'utopiste réaliste aura un petit rire à la question "les actions prendront-elles enfin le pas sur les débats entourant le développement durable ?". Humblement, il avoue ne pas posséder la lunette qu'il faudrait pour professer de la suite des choses, mais il se confesse, le sourire en coin : "Tout ce que je viens de vous dire, c'est une question de réalisme politique. "Va t'en rêver tout seul dans ton coin cher académicien, tu es bien gentil, tu as de nobles pensées, mais soyons réalistes, ça ne peut pas se faire".

Alors, que reste-t-il à ceux qui croient toujours pouvoir changer le monde ? "Etre conscients, dans la vie de tous les jours, à propos du café, des vêtements, de tout ce que vous voudrez, d'où ça vient ? À qui dois-je exprimer ma reconnaissance et de quelle façon ?". Pour Pierre Dansereau, il ne s'agit pas de changer du tout au tout notre manière de consommer, mais de changer un peu, pas beaucoup, mais un peu. Pour que cela change vraiment. Peut-être, à partir de ce moment pourrions-nous parler de développement non pas seulement durable mais bien équitable.

Propos recueillis par Sophie Hamel-Dufour, Co-rédactrice

## ACTION 21 ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Guy Vaillancourt, Directeur du Groupe de Recherche en Écologie Sociale (GRESOC), Département de sociologie, Université de Montréal, courriel: [jean.guy.vaillancourt@umontreal.ca](mailto:jean.guy.vaillancourt@umontreal.ca)

---

### Sommaire

Le développement durable est un concept qui a été élaboré graduellement à partir des années 70, et qui est apparu au plan international dans la stratégie mondiale de la conservation de 1980 et dans le rapport Brundtland de 1987. Sa mise en œuvre s'opère surtout à travers l'actualisation concrète d'*Action 21*, le plus substantiel des cinq documents importants issus de la conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. À partir d'*Action 21*, le concept de développement durable est en train maintenant d'être appliqué dans des plans d'action locaux, régionaux et nationaux, et dans divers secteurs de l'environnement comme l'aménagement urbain, le transport, l'habitation, la foresterie, l'agriculture, les pêcheries, l'énergie, etc. Après avoir décrit brièvement les origines lointaines et prochaines du concept de développement durable, ce texte centrera l'attention sur la mise en œuvre d'*Action 21*, surtout au plan local.

Le concept de développement durable (certains choisissent d'utiliser les mots viable ou soutenable) est devenu une expression incontournable depuis environ une décennie dans les discussions et les écrits concernant l'environnement et le développement dans les pays du Nord et du Sud de la planète. Il y a un accord presque généralisé parmi ceux qui s'intéressent aux questions de justice internationale et de protection de l'environnement que la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972, et celle de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, ont été des étapes importantes, bien que limitées, dans la mise en marche du développement durable (Bessie, 1993; Viola, 1998; Vaillancourt, 1995a, 1995c). Ce que plusieurs tentent d'oublier, toutefois, c'est qu'il y a eu une autre conférence des Nations unies sur l'environnement à Nairobi en 1982, à mi-chemin entre Stockholm et Rio.

Nairobi 82 n'a pas été un demi-succès comme Stockholm 72 et Rio 92, ce fut plutôt un désastre complet. Le président Ronald Regan venait d'arriver au pouvoir aux États-Unis, et la délégation qu'il envoya à Nairobi pour le représenter à réussi à saboter complètement la conférence. Au début des années 80, les gouvernements de la plupart des grands pays occidentaux étaient de droite, et faisaient la promotion du néolibéralisme et de la privatisation, alors que les préoccupations environnementales et d'équité sociale étaient leur dernier souci. La guerre froide entre les deux superpuissances de l'époque, les USA et l'URSS, était alors à son zénith, tandis que la conscience environnementale au

plan mondial était encore bien mitigée et commençait à peine à remonter un peu, après un certain atténuation vers la fin des années 70. Par conséquent, certaines personnes plus conscientisées ont décidé qu'il fallait faire quelque chose pour éviter une répétition de l'échec catastrophique de Nairobi 82 lors de la conférence de Rio en 1992.

### Le rapport Brundtland et le développement durable

La Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement, présidée par Mme Gro Harlem Brundtland de la Norvège, a été créée en 1983 par l'Assemblée générale de l'ONU, en bonne partie pour compenser le désastre de l'année précédente à Nairobi, et faire en sorte que le Sommet de la Terre de Rio en 1992 ne soit pas un échec semblable. Cette commission de haut niveau était composée de six représentants occidentaux, de trois Est-Européens, et de douze représentants des pays du Tiers-Monde. Ceux-ci étaient tous des personnes engagées d'une façon ou d'une autre dans les questions de développement international ou de protection de l'environnement. Après une vaste tournée de consultations dans plusieurs pays du monde, ils publièrent leur rapport sous le titre *Notre avenir à tous* (CMED, 1988). Ce rapport, connu maintenant sous le nom de Rapport Brundtland, fait le point sur les divers problèmes mondiaux aux plans économique, environnemental et social, établit des liens entre ces problèmes, et propose un ensemble de suggestions et d'orientations pour aider à résoudre ces problèmes pressants. Le rapport consacre le nouveau terme de développement soutenable, en le définissant comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (CMED, 1988). Aujourd'hui, le développement soutenable ou durable est opérationnel en tenant compte des trois dimensions majeures identifiées dans le rapport Brundtland et ailleurs, à savoir la dimension économique-développementale, la dimension écologique-environnementale et la dimension socio-politique (Pearce et al. 1989; Jacobs et Sadler, 1991; Goodland, 1995; Vaillancourt, 1995b). Le développement durable est un concept qui permet d'aller bien au-delà des postulats économiques traditionnels (Daly, 1996; Gendron et Revéret, 2000) et qui doit "prendre en compte les interconnexions et l'encastrement de la société humaine dans l'écologie naturelle (Redclift, 1987).

La Commission Brundtland n'a pas inventé les termes de développement durable (ou soutenable) et de soutenabilité. En 1976, un manifeste écologique publié par le Parti écologique britannique (Ecology Party, 1976) avait proposé de créer une

société soutenable et d'établir une société de conservation. En France en 1973, Ignacy Sachs fonda le Centre de recherche sur l'environnement et le développement, et il lança les *Cahiers de l'écodéveloppement* l'année suivante. En 1977, il mit sur pied une autre publication, un bulletin intitulé *Nouvelles de l'écodéveloppement*, afin de promouvoir l'écodéveloppement dans le Tiers-Monde. Sachs (1980) systématise les idées sur l'environnement et le développement qui avaient fait leur apparition durant la décennie précédente, dans un livre intitulé *Stratégies de l'écodéveloppement*, qui décrit les façons d'harmoniser l'écologie et l'économie, et qui montre comment soumettre les décisions économiques internationales aux exigences primordiales et urgentes de la justice sociale et de la protection de l'environnement.

Comme la "technologie appropriée" de Schumacher (1973), l'écodéveloppement de Sachs (1980) fut un concept précurseur important pour l'émergence de celui de développement durable. En 1980 également, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN, 1980), en collaboration avec le Fonds Mondial pour la Nature et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), avec l'appui de l'UNESCO et de la FAO, a publié un document devenu célèbre intitulé *La stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable*, qui insiste sur l'idée qu'un développement durable réussi doit tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux, et pas seulement des réalités économiques. Ce manifeste insiste aussi sur le fait que pour arriver à une conservation soutenable des ressources, il faut tenir compte des coûts et des bénéfices à long terme, et pas seulement des profits immédiats.

Lester Brown (1981), fondateur et directeur du Worldwatch Institute, a aussi établi les paramètres fondamentaux du développement durable dans un livre prophétique intitulé *Building a Sustainable Society*. Cette idée de construire une société soutenable plutôt que de viser la croissance ou même le développement, est encore très vivante aujourd'hui (Robinson, 1990), et c'est probablement pour cette raison que plusieurs experts préfèrent parler de soutenabilité plutôt que de développement soutenable (Mebratu, 1998), alors que d'autres préfèrent utiliser l'expression "développement durable et équitable" (Jacobs et al; 1988).

Nous pourrions retourner encore plus loin en arrière, aux pratiques séculaires de plusieurs peuples autochtones partout dans le monde, aux croyances concernant la nature dans plusieurs religions, à la sagesse des philosophes grecs et romains de la nature, à la praxis des moines Bénédictins et Cisterciens, à la Commission de la conservation du Canada qui, en 1915, lança un appel pour le respect des cycles naturels de la nature, et affirma que nous devons utiliser non pas le capital-nature mais seulement les intérêts de ce capital pour que les générations futures puissent continuer de profiter elles aussi de ces intérêts. Nous pourrions remonter aussi au Congrès international pour la conservation de la nature, tenu à Paris en 1923, qui proposa de maintenir un

équilibre entre la conservation de la nature et l'utilisation de ses ressources, et à la conférence de l'UNESCO à Fontainebleau en 1948, où fut créée l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. C'est ce groupe qui a publié en 1951 une série de rapports sur *L'État de la protection de la nature dans le monde en 1950*. Nous pourrions aussi rappeler la publication du fameux livre de Rachel Carson (1963) intitulé *Le printemps silencieux*, (qui parle de conservation de la nature, de protection de l'environnement et de soutenabilité), de la conférence de l'UNESCO de 1968 sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la biosphère, et du rapport de la rencontre de Founex de 1971 sur l'intégration des stratégies de développement et de protection de l'environnement. Le livre-manifeste de la conférence de Stockholm de Barbara Ward et René Dubos (1972) intitulé : *Nous n'avons qu'une terre* et le rapport du Club de Rome de Meadows et al. (1972) intitulé : *Halte à la croissance*, qui insistait sur la nécessité de viser une croissance zéro au plan économique et au plan démographique, ont lancé un débat sur l'environnement et le développement économique qui se poursuit encore aujourd'hui. La nécessité d'instaurer le développement durable est un constat qui s'affirme graduellement et qui s'est manifesté particulièrement durant les années 70 à travers une série d'ouvrages dont celui de Barry Commoner (1972) sur les ressources renouvelables et les technologies douces, de Pierre Dansereau (1973) sur *La terre des hommes et le paysage intérieur*, d'Herman Daly (1973) sur l'économie stationnaire, d'Edward Goldsmith (1972) et de Kimon Valaskakis (1979) sur la société de conservation, et d'Amory Lovins (1977) sur les voies énergétiques douces.

Ces contributions, et bien d'autres encore, ont conduit à une prise de conscience progressive du fait que le développement ne serait jamais viable, soutenable ou durable à moins que les décideurs ne commencent à prendre en compte les dimensions environnementales, sociales, politiques, culturelles, et éthiques en même temps que les facteurs économiques et technologiques. Le Rapport Brundtland, avec son insistance sur la soutenabilité, a donné une impulsion considérable à cette nouvelle façon de penser. Le concept intégrateur de développement durable que met de l'avant le rapport Brundtland a été largement popularisé et accepté en bonne partie parce qu'il permettait de répandre une vision plus englobante et plus équilibrée de la nécessaire interdépendance entre la protection de l'environnement et le développement socio-économique. Plusieurs commentateurs et critiques ont insisté sur le fait que le développement durable est un cri de ralliement rassemblant toutes sortes de partenaires possibles, parce qu'il opère une espèce de compromis entre des options difficiles à réconcilier au premier abord, à savoir le développement et l'environnement, l'éthique et la politique, la nature et la culture, la pauvreté et les ressources des pays du Sud et l'idéologie de compétitivité et de surconsommation des pays du Nord. (Lélé, 1991) ; Hawkins et Buttel de leur côté, montrent que le développement durable peut être compris comme pouvant jouer quatre rôles :

- 1 - celui d'une idéologie environnementaliste
- 2 - celui d'une mode dans le domaine du développement ou de pivot symbolique dans les conflits au sujet du développement
- 3 - celui d'un poteau indicateur servant à identifier et à évaluer les politiques et les programmes de développement
- 4 - celui d'une catégorie théorique (Hawkins et Buttel, 1992, p. 831)

En 1988, le Centre pour notre avenir à tous fut créé à Genève pour être le point central du suivi des activités découlant du rapport Brundtland et pour préparer le Sommet de la Terre de Rio de 1992. Quatre grandes réunions préparatoires ont eu lieu pour rédiger les ébauches des divers documents de Rio, qui ont finalement abouti à cinq textes majeurs : la déclaration de Rio, la convention sur les changements climatiques, la convention sur la biodiversité, un document plutôt modéré sur les principes de la forêt, et enfin, l'important programme d'action appelé *Action 21* (UNCED, 1992). Les réunions préparatoires, tout comme les consultations qui avaient servi à préparer le rapport Brundtland, ont réuni de nombreux participants venus d'horizons très divers, entre autres les grandes ONG internationales et nationales et certains groupes de base. Le volet officiel du Sommet de la Terre de Rio de 1992, c'est-à-dire la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est tenue à Rio du 3 au 14 juin 1992. Il y avait 168 pays de représentés, et 117 chefs d'État ou de gouvernement sont intervenus dans les sessions finales. À Rio en 1992, le Forum Global des ONG, qui s'est tenu parallèlement à la conférence officielle, a produit 33 traités des peuples portant non seulement sur les sujets abordés dans *Action 21*, mais aussi sur des questions laissées de côté par les représentants gouvernementaux de la CNUED, tels le militarisme, la dette du Tiers-Monde, les entreprises multinationales, l'énergie nucléaire, et l'éducation relative à l'environnement (Earth Council/IICA, 1994 ; Vaillancourt, 1993). Dans le contexte de l'après-Rio, les ONG ont continué de poursuivre leur stratégie bi-directionnelle qui consistait à travailler à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des institutions de l'ONU, afin d'éviter d'être marginalisés ou d'être cooptés.

### **Action 21 et le développement durable**

L'idée à l'origine d'*Action 21* était de proposer 21 actions importantes pour le 21<sup>e</sup> siècle dans le domaine de l'environnement et du développement. Finalement, ça a donné un plan d'action monumental de 800 pages, comprenant l'énumération des problèmes critiques majeurs auxquels nous avons à faire face comme communauté globale en forte croissance démographique sur une petite planète aux ressources limitées (UNCED, 1992). Les suggestions comprenaient la protection des divers environnements naturels et bâtis, la revitalisation du développement socio-économique, et la réalisation de la justice sociale et de l'équité. *Action 21* examine les problèmes d'urbanisation galopante, de pauvreté grandissante, de famine endémique, de croissance démographique,

d'analphabétisme, de santé, de détérioration des écosystèmes rendus de plus en plus fragiles par l'épuisement des ressources, de désertification, et divers types de pollution. Dans 40 chapitres regroupés en quatre sections, *Action 21* identifie les enjeux et les défis des prochaines décennies et propose diverses solutions simples et pratiques pour réaliser le développement durable aux niveaux international, continentaux, nationaux, régionaux et locaux.

Le texte d'*Action 21* a finalement été accepté à Rio après beaucoup de discussions et de compromis. Ce plan représente un consensus obtenu par des représentants officiels de 168 États sur la façon de s'orienter vers l'édification d'une économie forte et saine et d'un environnement de qualité pour tous les peuples de la planète. On y propose toute une série de mesures, de politiques, de législations et de stratégies que les gouvernements, les entreprises, les ONG et les individus peuvent et doivent mettre en œuvre. *Action 21*, en somme, constitue un effort pour institutionnaliser les 27 principes généraux énoncés dans la déclaration de Rio.

La première partie d'*Action 21* insiste sur la nécessité d'une coopération internationale et intersectorielle pour accélérer la réalisation du développement durable dans les pays du Sud et du Nord. L'attention y est mise sur l'importance du commerce, sur le besoin de combattre la pauvreté et les comportements de surconsommation, de respecter la capacité de support des écosystèmes, et de promouvoir la qualité des soins de santé. La priorité y est mise sur les efforts en vue de créer des établissements humains viables, et sur l'intégration de la protection environnementale et des coûts de restauration dans les prises de décision. La deuxième partie traite de la protection des ressources, à savoir l'atmosphère, le sol, les forêts, les régions montagneuses, l'agriculture, la biodiversité, les océans et l'eau potable. Elle contient des chapitres sur les produits chimiques toxiques, les déchets dangereux, les matières résiduelles, les égouts, et les déchets radioactifs. La troisième partie oriente l'attention vers les divers acteurs sociaux qui peuvent faire une différence face aux gouvernements, à savoir les femmes, les jeunes, les autochtones, les ONG, les autorités locales, les syndicats ouvriers, les commerçants et les industriels, la science et la technologie, et les agriculteurs. La quatrième partie est intitulée : "Par où commence-t-on?" Elle porte sur les questions des ressources financières, des transferts de technologie, de la science, de l'éducation et de la conscientisation du public, de la création de capacités nationales, des arrangements institutionnels internationaux, du droit et des mécanismes internationaux, et du partage de l'information et des données en vue des prises de décisions.

Afin de mettre en œuvre *Action 21*, l'ONU a créé trois nouvelles institutions : la Commission du développement durable (CDD), le Comité interinstitutionnel sur le développement durable (CIDD), et le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable. La Commission du développement durable coordonne les programmes de l'ONU dans ce domaine,

alors que le Fonds pour l'environnement mondial, qui avait été créé avant le Sommet de Rio, finance des projets dans les pays pauvres.

En somme, *Action 21* est un document impressionnant. Graduellement, il est arrivé à être considéré comme une réussite importante, malgré ses lacunes évidentes. Certains vont même jusqu'à penser qu'il pourrait devenir le document de base pour aider à réaliser le développement durable au 21<sup>e</sup> siècle. Becker (1993) affirme que "le développement durable a été conçu comme un nouveau paradigme universel". Mais le développement durable et *Action 21* ont aussi été sévèrement critiqués pour leurs lacunes (Doyle, 1998; Sachs, 1999 ; Latouche, 1994). En fait, lorsqu'on lit le texte d'*Action 21*, on est frappé par le style terne et par un certain manque d'inspiration et de vision. À première vue, ça semble être un imposant travail, d'autant plus qu'il a été rédigé puis corrigé dans de grandes réunions d'experts qui se disputaient jusqu'à tard dans la nuit sur les mots à utiliser et à changer, et sur la place des virgules et points virgules. Mais même après que les chefs d'États et de gouvernements l'eurent adopté dans sa version finale le 14 juin 1992, le document a dû être condensé dans de courts manuels et résumés pour pouvoir devenir intelligible et opérationnel (Earth Council/IICA, 1994 ; Keating, 1993). Le document de 800 pages lui-même est un texte bureaucratique, rédigé dans le lourd jargon des documents de l'ONU. Ses suggestions, en dernière analyse, n'ont pas de valeur légale contraignante, et elles dépendent, pour leur actualisation, d'institutions internationales comme le Fonds pour l'environnement mondial, qui a peu d'argent à sa disposition, et la Banque mondiale, qui a les fonds mais aussi une approche assez biaisée, plutôt que d'un financement plus flexible et plus généreux de la part des gouvernements des pays riches et industrialisés. Une autre critique d'*Action 21*, c'est que ce document reflète le point de vue élitiste des pays riches du Nord sur les problèmes environnementaux, c'est-à-dire une insistance trop unilatérale sur la liberté des marchés, sur la croissance démographique, et sur la survie des espèces en voie d'extinction, et qu'il néglige les problèmes cruciaux de la pauvreté, de la dette du Tiers-Monde, et du militarisme (Doyle, 1998). Pour arriver à un consensus unanime, les participants ont dû éviter plusieurs questions controversées et plusieurs solutions audacieuses. Toutefois, *Action 21* comprend plusieurs suggestions utiles qui sont maintenant en train d'être adoptées et même radicalisées partout dans le monde par des gens qui ont pris ce plan d'action au sérieux. Comme le rapport Brundtland et son concept de développement durable, *Action 21* et sa myriade de suggestions pour des applications concrètes de ce concept à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ne sont pas des panacées pour tous les problèmes environnementaux, économiques et sociaux de l'heure, mais ce sont des pas dans la bonne direction. Une décennie ou presque après Rio 92, *Action 21* continue d'inspirer beaucoup d'activités, et plusieurs personnes croient qu'il ne faut pas rejeter ce document au moment même où il commence à peine à être connu et utilisé. Les résultats ont peut-être été plutôt minces jusqu'ici, mais plusieurs pensent qu'*Action 21* sera utilisé davantage et même complété et amélioré dans les années à venir,

pourvu que l'insistance soit mise sur les applications locales et sectorielles qui prennent simultanément en ligne de compte les trois dimensions de base du développement durable, à savoir les dimensions environnementale, économique, et sociale

### **La mise en œuvre d'*Action 21* : La Commission du développement durable**

En décembre 1992, l'Assemblée générale de l'ONU a demandé à son Conseil économique et social (ECOSOC) d'établir la Commission du développement durable afin que celle-ci évalue les progrès dans la réalisation des recommandations et des engagements d'*Action 21* et des autres documents de Rio 92, aux niveaux international, régionaux et nationaux. Cette commission, composée de 53 membres (13 de l'Afrique, 11 de l'Asie, 10 de l'Amérique latine et les Antilles, 6 de l'Europe de l'Est et 13 de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Océanie) reçoit et évalue l'information sur les problèmes encourus, donne des orientations sur les politiques, et fait la promotion de partenariats internationaux pour le développement durable. Elle analyse aussi l'information reçue des ONG, et fait des recommandations à ECOSOC et même à l'Assemblée générale de l'ONU. Elle tient une réunion annuelle où elle évalue le progrès accompli dans quelques uns des 39 domaines sélectionnés pour des programmes concrets (Desai, 1995, p. 50).

La Commission du développement durable a récemment centré son attention sur deux domaines trans-sectoriels où la coopération internationale est faible et où les réalisations sont déficientes : le transfert des technologies et les ressources financières. À la session de 1994 de cette Commission, plusieurs pays ont soumis des rapports sur l'actualisation d'*Action 21* au plan national, et un programme de consommation et de production durable a été étudié. La Commission a aussi demandé que les normes environnementales nationales soient renforcées, et elle a insisté sur la nécessité de diminuer les octrois qui nuisent à l'environnement et opèrent des distorsions dans le commerce, tout en réitérant sa demande que l'aide officielle pour le développement soit augmentée pour rencontrer la cible de 0.7 pour cent du produit national brut. La participation des ONG aux réunions annuelles de la Commission est de bon augure pour l'avenir de celle-ci, mais de gros problèmes demeurent aux plans financier et institutionnel. Le montant total requis pour mettre *Action 21* en œuvre a été estimé à US \$600 milliards au début du Sommet de Rio en juin 1992. Le secrétariat de la CNUED a calculé qu'il faudrait US \$125 milliards en argent neuf chaque année en provenance des pays riches pour aider les pays pauvres, mais vers la fin du Sommet, Maurice Strong a indiqué de façon plus réaliste que la somme de US \$10 milliards par an était requise et que de 5 à 7 milliards seraient nécessaires seulement pour "amorcer la pompe". En fait, le financement par le Fonds pour l'environnement mondial est encore tellement bas qu'il est incapable de fournir les fonds nécessaires pour les rares programmes qui étaient déjà en cours. (Bessie, 1993). De 1991 à 1994, le Fonds pour l'environnement mondial a eu seulement 1.2

milliards de dollars à dépenser, une fraction minimale de ce qui était réellement requis.

Après avoir examiné des questions sectorielles lors de ses sessions de 1994, 1995, et 1996, la Commission sur le développement durable a fait, en 1997, une évaluation d'ensemble de l'application *d'Action 21*, pour préparer une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU. À la 8<sup>e</sup> session de la Commission en avril 2000 à New York, l'intérêt sectoriel principal a été centré sur les ressources terrestres, l'agriculture et les forêts, et le thème intersectoriel a été les ressources financières, le commerce et les investissements, et le développement économique. À la 9<sup>e</sup> session les 16-27 avril 2001 à New York, les principaux sujets d'évaluation ont été l'énergie et le transport durables, deux secteurs qui sont étroitement liés au problème crucial du réchauffement global.

Plus de dix ans après Rio et plusieurs mois après Johannesburg, nous sommes encore loin d'avoir atteint les objectifs de développement durable proposés en 1992. Au niveau global et au niveau international, les acquis de la mise en œuvre *d'Action 21* sont encore assez maigres. Le réchauffement de l'atmosphère, la déforestation, la perte de la biodiversité, le manque de services sanitaires de base, la pollution de l'eau, la dégradation des sols, et la pauvreté du Tiers-Monde demeurent encore des questions très problématiques. Il y a peu d'efforts de faits pour faire respecter les réglementations existantes, et on fait face à une grande lenteur pour régler les enjeux pressants et pour respecter les engagements et les ententes de la CNUED, et il y a beaucoup trop de rhétorique et de paroles pieuses pour la quantité et la qualité des actions entreprises.

### Actions 21 aux niveaux national et local

Les réussites les plus intéressantes en ce qui concerne l'actualisation *d'Action 21* ont été aux niveaux national et local, et dans divers secteurs particuliers. Comme il y a eu des milliers d'initiatives à ces niveaux, je ne mentionnerai que quelques exemples de ce qui a été réalisé récemment. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a créé une série de réseaux pour le développement durable, avec le concours de représentants d'une trentaine de pays et de territoires en voie de développement, pour faciliter l'échange d'information et d'idées concernant *Action 21*, pour aider à formuler plus librement des plans nationaux pour promouvoir le développement durable, et pour réduire la dépendance vis-à-vis les donateurs étrangers. Les diverses agences de l'ONU, à travers le Comité interinstitutionnel sur le développement durable (CIDD), qui a été mis en place pour faciliter la coordination entre les agences de l'ONU et pour éviter le dédoublement des efforts, et à travers le PNUE et la CDD, sont aussi en train de chercher des façons de réaliser de façon concrète les idées sur le développement durable comprises dans *Action 21*.

Capacité 21 est une extension *d'Action 21*. Ce programme a été lancé à Rio en 1992 pour aider les pays en voie de développement à construire leur capacité d'intégrer les principes

*d'Action 21* dans la planification et le développement au plan national. C'est une initiative menée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), avec l'aide financière d'un fonds en fiducie alimenté par les pays partenaires de Capacité 21. Le financement est modeste, mais jusqu'ici plus de 50 pays ont bénéficié de ces programmes, et 20 autres ont pu profiter des services de conseillers surtout dans les domaines des ressources locales et du transfert des connaissances au niveau national. Un processus semblable est en train d'être mis en œuvre grâce à plus de 100 comités nationaux pour le développement durable qui ont été créés depuis 1992.

Au Canada, par exemple, le Ministère des affaires étrangères et du commerce international a lancé Action 2003, sa seconde stratégie triennale pour le développement durable, afin d'intégrer le concept de développement durable dans toutes les politiques et toutes les activités de ce ministère au Canada et dans 160 de ses bureaux à l'étranger. Action 2003 a établi six objectifs principaux pour atteindre ce but, dont l'un est de préparer le Sommet mondial sur le développement durable qui a eu lieu en Afrique du Sud en 2002. Les ONG nationales et les gouvernement provinciaux se servent aussi *d'Action 21* comme inspiration pour leurs propres activités et politiques dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement.

Au niveau continental, l'Europe est une des régions du monde où les programmes d'action pour le développement durable sont les plus avancés. L'Union européenne, à travers sa Commission environnementale, a présenté son sixième Programme d'action environnementale appelé *Environnement 2010 : notre avenir, notre choix*. Ce programme s'attaque à quatre domaines prioritaires : les changements climatiques, la nature et la biodiversité, la santé environnementale, et les ressources naturelles et les matières résiduelles. Ce nouveau programme vise à renforcer et à dépasser l'approche établie grâce à des solutions innovatrices, à intégrer les préoccupations environnementales dans toutes les politiques pertinentes, à travailler avec le monde des affaires et avec les consommateurs, à centrer les efforts sur l'information et la participation des citoyens et à développer une attitude plus consciente à l'égard de l'utilisation du territoire. Dans la plupart des pays d'Europe (O'Riordan et Voisey, 1998), par exemple en Allemagne (Breuermann, 1998), et aussi dans certains pays du Tiers-Monde comme le Brésil (B.K. Becker, 1993), *Action 21* a servi de point de départ pour la mise en œuvre du développement durable dans plusieurs secteurs de l'environnement.

La réalisation *d'Action 21* au niveau local a été faite surtout à travers le processus *d'Action 21 local*, qui est maintenant le mécanisme principal qu'utilisent les communautés locale pour adopter une culture de gouvernance axée sur le développement durable. Des gouvernement locaux partout dans le monde sont en train de mettre sur pied une planification à partir *d'Action 21 locale*, en lançant un processeur consultatif pour préparer et mettre en œuvre les plans locaux de développement durable et en faire ensuite le suivi. En 1996, il existait plus de 1800 de ces

projets *d'Action 21 locale* dans 64 pays différents. Le chapitre 28 *d'Action 21* demandait aux gouvernements locaux d'établir de tels processus *d'Action 21 locale*. À cette fin, le Conseil international pour les initiatives environnementales locales (CIIEL) a lancé une initiative globale pour aider les gouvernements locaux à mettre en œuvre ces processus *d'Action 21 locale*. Dans une première phase, le Programme des communautés modèles a développé et testé des méthodes de planification en vue du développement durable, et dans une seconde phase, le CIIEL a établi des réseaux *d'Action 21 locale*. Le CIIEL a publié un guide de ressources *d'Action 21 locale* pour l'Asie et le Pacifique, et un ouvrage en 2 volumes intitulé *Projet des communautés modèles d'Action 21 locale* basé sur des projets dans 14 villes. Le CIIEL est en fait l'organisme environnemental international des gouvernements locaux. Fondé en 1990, le CIIEL a pour mission de bâtir et d'appuyer un mouvement mondial de gouvernement locaux pour faire la promotion et le suivi d'améliorations tangibles dans les conditions environnementales globales à travers l'accumulation d'actions locales. C'est une association dont les membres sont actuellement 325 villes, municipalités, comtés, et leurs associations dans le monde entier. CIIEL a des liens formels avec l'Union internationale des autorités locales (UIAL). Le projet des Villes a été lancé en 1998 par le CIIEL comme projet pilote, afin d'évaluer les stratégies et les performances de développement durable au niveau municipal, dans les domaines de la gouvernance, des changements climatique et de la gestion de l'eau potable (Pour en connaître davantage sur le CIIEL, voir le site sur le réseau : [www.iclei.org](http://www.iclei.org)).

La planification *d'Action 21 locale* est en train d'être développée dans la région de l'Asie et du Pacifique avec 300 villes qui se sont intégrées au processus. Il y a un mouvement croissant *d'Action 21 locale* basé sur cette approche de planification stratégique et sur la stratégie de renforcement de capacité qui en découle. Environ 90 % des projets locaux *d'Action 21* sont réalisés dans les pays développés, mais les pays plus pauvres s'impliquent de plus en plus. Le mouvement pour utiliser *Action 21* pour créer des villes viables a réussi tout particulièrement en Europe où des pays comme l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, et le Portugal ont mis sur pieds d'intéressants programmes dans ce domaine. Des villes du Tiers-Monde comme Porto Alegre au Brésil et Naga City aux Philippines, par exemple, ont aussi impliqué leurs populations dans des pratiques participatives visant à protéger l'environnement urbain qui sont inspirées par *Action 21*. À San José, au Costa Rica, un projet tente de nettoyer le bassin versant de la rivière Rio Tarcales. Ainsi plusieurs projets et programmes sont en train d'être réalisés grâce à des jumelages au nord et au sud, ou par des projets qui reçoivent une aide internationale. Si nous voulons réaliser le développement durable, il est évident qu'il doit être appliqué de façon assez différente dans les pays industrialisés et sur-consommateurs du Nord, et dans les pays pauvres et sous-développés du Sud, mais qu'il doit aussi y avoir un nombre croissant de partenariats. Ceci signifie que nous devons éliminer les modes anti-environnementaux et non

soutenables de production et de sur-consommation dans le Nord, alors que la priorité dans le Sud doit être d'atteindre un degré plus élevé de développement tout en protégeant l'environnement le mieux possible. Le développement durable est un concept qui doit être appliqué en tenant compte non seulement du niveau géographique (local, national, régional, global) et des différents secteurs d'activité (vg la foresterie, les pêches, l'agriculture, l'énergie, etc), mais aussi des niveaux social, environnemental, et économique déjà atteints. Il y a maintenant des milliers de projets en train d'être mis en œuvre partout dans le monde qui doivent une partie de leur inspiration à l'idée de développement durable telle que proposée dans *Action 21*, ce qui veut dire qu'en dépit de ses lacunes, *Action 21* a obtenu jusqu'ici des résultats plutôt positifs quoique très limités (Farrell et Hart, 1998, pp. 4-9, 26-31).

### Conclusion

Rio 92 a eu lieu il y a dix ans. En 2002, à Johannesburg en Afrique du Sud, s'est tenu un autre Sommet de la Terre, une conférence Rio + 10 durant laquelle les participants ont fait une évaluation compréhensive des acquis et des déficiences de la CNUED de Rio 92 et surtout *d'Action 21*. Johannesburg 2002 a été orienté d'abord et avant tout vers l'action et a concentré son attention sur l'actualisation du développement durable. Les discussions à la CDD, dans les ONG et parmi les autres partenaires concernant cette conférence ont insisté pour que celle-ci soit centrée sur l'action plutôt que sur les paroles. De plus, on doit cesser de trop parler de Rio 92 et même de Rio + 10. Bien sûr, on peut s'inspirer de Rio 92 et de ses réalisations comme *Action 21*, mais Johannesburg 2002 fut quelque chose de nouveau et d'assez différent de Rio 92. Ce fut une rencontre au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, comme Rio 92, mais les ONG y ont été plus activement engagées à chaque étape du processus et à tous les niveaux. Il y a eu des réunions préparatoires dans lesquelles les ONG et les experts ont participé pleinement, et ils ont participé activement aussi à l'intérieur même de la conférence ainsi qu'à l'extérieur de celle-ci, comme ce fut le cas à Stockholm en 1972 et à Rio en 1992. (voir [www.un.org/rio+10](http://www.un.org/rio+10), pour de l'information sur Johannesburg 2002)

Johannesburg 2002 a été une conférence sur la mise en œuvre concrète du développement durable, à tous les niveaux et dans tous les secteurs importants. On y a insisté surtout sur la pauvreté et sur la surconsommation, sur la globalisation et les initiatives locales, et sur la consommation et la production durables, ainsi que sur les liens entre toutes ces réalités. Johannesburg 2002 a bâti sur les acquis du rapport Brundtland, de Rio 92 et d'*Action 21*, plutôt que de recommencer à zéro avec des idées et des concepts entièrement différents. Maintenant, dans l'après Johannesburg, on devra concentrer les efforts sur l'opérationnalisation du développement durable, surtout en liant les niveaux local, national et global, et la participation des ONG devra y être une préoccupation primordiale (Prinzen et Finger, 1994). Plutôt que d'essayer de tout couvrir, on devra accomplir



certaines tâches précises comme la promulgation d'une véritable Charte de la Terre au lieu de seulement faire une déclaration de principes comme celle de Rio en 1992. On devra ratifier le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et le Protocole longtemps attendu sur la bio-sécurité, même si les États-Unis continuent à faire de l'obstruction sur ces questions. On doit s'attaquer aussi à des questions qui ont été évitées à Rio et à Johannesburg comme une véritable convention sur les forêts, et comme la mise au ban et l'élimination de l'énergie nucléaire et de la course aux armements. Enfin, on devra donner une réelle force financière, économique, et légale aux ententes, aux protocoles, et au secrétariats environnementaux internationaux.

Si on en juge par les discussions en cours, il faut dorénavant insister sur les façons de supprimer les obstacles et les barrières qui bloquent l'action concrète et efficace, plutôt que de s'intéresser seulement aux concepts et aux énoncés de principes. Les enjeux intersectoriels et non seulement les discussions sectorielles sont à l'ordre du jour. Renforcer la capacité institutionnelle et la participation publique, surtout pour les jeunes, les pauvres et les femmes ainsi que partager l'information sur les pratiques gagnantes, est plus important que de discuter sans fin de principes, de programmes et de politiques. En somme dans l'après Johannesburg 2002, il faut mettre en œuvre des projets de développement durable et réaliser à tous les niveaux des plans inspirés d'*Action 21*, et non pas continuer de débattre de ces enjeux sans rien faire de concret à leur sujet.

Si le chemin parcouru jusqu'ici nous a permis de comprendre en partie l'interdépendance entre le développement et l'environnement, entre la pauvreté et la surconsommation, entre la mondialisation et les initiatives locales, le défi dans l'après Sommet de la Terre de 2002 sera d'accélérer l'opérationnalisation du concept de développement durable que le rapport Brundtland entrevoyait comme étant *Notre avenir à tous*, et qu'*Action 21* avait esquissé sous la forme d'un agenda à réaliser, dans un long texte difficile à lire mais riche en potentialités multiples. L'institutionnalisation du mouvement pour le développement durable et pour la mise en œuvre d'*Action 21*, avec ses hauts et ses bas et ses inévitables retards et échecs, devra aller de l'avant et continuer bien au-delà de ce qui a été élaboré à Rio en 1992 et réaffirmé à Joburg en 2002.

Beaucoup de gens sont impatients à l'égard de l'opposition des entreprises, face au manque d'engagement des politiciens à l'égard de la protection de l'environnement et à cause des retards et lacunes dans la mise en œuvre du développement durable (Doyle, 1998), mais ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour mettre de côté ce concept et essayer de repartir à neuf avec quelque chose d'inédit qui n'a pas encore fait ses preuves. Il est encore possible de faire beaucoup de chemin avec le concept de développement durable, surtout si nous nous concentrons sur la mise en œuvre aux plans local et sectoriels, et si le concept est bien défini et bien interprété (Vaillancourt, 1995b, Mebratu, 1998). Fred Buttel (2000) se demande si le concept de modernisation écologique a le potentiel pour remplacer celui de

développement durable, mais j'en doute fort. Le débat, toutefois, de la mise au rancart du développement durable, parce qu'il a été galvaudé et récupéré, est ouvert, mais personnellement, je crois qu'il est encore trop tôt pour laisser tomber ce concept et le remplacer par quelque chose d'autre qui n'a pas fait ses preuves.

Une des tâches principales des sociologues de l'environnement et des écosociologues en ce début du 21<sup>e</sup> siècle est de clarifier et d'élucider le sens véritable du terme de développement durable pour qu'il puisse être appliqué avec succès dans différents secteurs de l'environnement et aux différents niveaux géographiques (Strong, 1997, Vaillancourt, 1995a). Pour y arriver, nous devons maintenant faire des efforts gigantesques pour construire de meilleurs indicateurs du développement durable, une tâche herculéenne que nous commençons à peine à affronter sérieusement.

Comme Passerini (1995) l'a signalé dans un article sur "La soutenabilité et la sociologie" dans la revue *American Sociologist*, les sociologues sont en train de manquer le bateau parce qu'ils sont trop lents à faire face aux questions soulevées par les enjeux du développement durable, alors que d'autres disciplines y ont accordé plus d'importance. Passerini croit que la sociologie est magnifiquement équipée, avec sa riche tradition théorique, méthodologique, et empirique, pour contribuer à la compréhension scientifique de ce phénomène. Il pense que le fait de s'occuper de la question de développement durable pourra orienter la sociologie dans des directions nouvelles et intéressantes. Redclift et Woodgate (1997) vont essentiellement dans le même sens. Un autre livre récent développe lui aussi cette idée que le concept de soutenabilité peut être utilisé comme un terme commun de référence pour aider à promouvoir une réorientation dans les diverses sciences sociales de l'environnement et même dans l'ensemble des sciences sociales (E. Becker et T. John, 1999). Je suis tout à fait d'accord avec eux sur ce point, et je suis content que le comité de recherche 24 de l'Association internationale de sociologie ait choisi la soutenabilité et le développement durable comme thème de notre propre petite conférence de Rio en août de l'an 2000, afin de préparer deux événements majeurs qui ont eu lieu en l'an 2002, à savoir le Congrès mondial de sociologie à Brisbane en Australie, et le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud. Ce texte se veut une contribution aux débats en cours sur la mise en œuvre du développement durable, débats qui continueront de nous accaparer pour bien des années encore, et qui devraient aider aux praticiens à passer effectivement à de l'action inspirée par *Action 21*.

## Bibliographie

- Becker, Bertha K. (1993), "A Amazônia pós ECO-92 : Por un Desenvolvimento Regional Responsável" in Bursztyn, Marcel (Org.) Para Pensar o desenvolvimento sustentável, Sao Paulo, Editor Brasileira, p. 130.
- Becker, E. et Thomas J. (eds), (1999), Sustainability and the Social Sciences. A Cross-Disciplinary Approach to Integrating Environmental Considerations Into Theoretical Reorientation, London, Zed Books.

- Bessie, S., (1993), "Conférence de Rio : Quel bilan tirer?" In L'État de l'environnement dans le monde, sous la direction de M. Beaud, C. Beaud, M.L. Bouguerra, Paris, La Découverte, pp. 333-334.
- Beuermann, C., (1998), "Local Agenda 21 in Germany" in T. O'Riordan and H. Voisey (eds), *The Transition to Sustainability. The Politics of Agenda 21 in Europe*, Earthscan, London, pp. 250-262.
- Brown, Lester, (1981), *Building a Sustainable Society*, New York, WW. Norton.
- Buttel, F.H. (2000), "Reflections on the Potentials of Ecological Modernization as a Social Theory", *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 8, no 1, pp. 5-12.
- Carson, R., (1963), *Le printemps silencieux*, Paris, Plon.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1988), *Notre avenir à tous*, Québec, éditions du Fleuve.
- Commoner, Barry, (1972), *L'encerclement, problèmes de survie en milieu terrestre*, Paris, Seuil.
- Daly, H., (1996), *Beyond Growth : The Economics of Sustainable Development*, Boston, Beacon Press.
- Daly, H. (ed), (1973), *Steady-State Economics*, San Francisco, Freeman.
- Dansereau, P. (1973), *La terre des hommes et le paysage intérieur*, Montréal, Leméac.
- Desai, N., (1995), "Acting on Agenda 21 : The Commission on Sustainable Development", *Ecodécision*, Hiver, no 15, pp. 50-53.
- Doyle, T. (1998), "Sustainable Development and Agenda 21 : The Secular Bible of Global Free Markets", *Third World Quarterly* 19 (4), pp. 771-786.
- Dunlap, R.E., (1992), "Trends in Public Opinion Toward Environmental Issues : 1965-1990", in *American Environmentalism : The US Environmental Movement 1979-1990*. R.E. Dunlap and A. Mertig, (eds) Philadelphia : Taylor and Francis, pp. 89-116.
- Earth Council/Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture, (1994), *The Earth Summit-Eco 92 : Different Visions*, IICA, San José, C.R.
- Ecology Party (1976), *Manifesto for a Sustainable Society*, Sheffield, Ecology Party.
- Farrel, A. et M. Hart, (1988), "What Does Sustainability Really Mean? The Search for Useful Indicators", *Environment*, 40/9, novembre, pp. 4-9, 26-31.
- Gendron, C., et J.P. Reveret "Le développement durable", *Economies et sociétés*, série F, no 37, vol 9, pp. 111-124.
- Goodland, R., (1995), "The Concept of Sustainability", *Ecodécision*, 15, Hiver, pp. 30-32.
- Goldsmith, E. et al. (1972), *A Blueprint for Survival*, Harmondsworth, Penguin.
- Hawkins, A. et F. Buttel, (1992), "Sustainable Development", in G. Szell et al. (eds) *Concise Encyclopedia of Participation and Co-Management*, Berlin et New-York, Walter De Gruyter, pp. 831-841.
- IUCN (en coopération avec WWF and PNUE), (1980), *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland, Suisse, UICN.
- Jacobs P.J., Gardiner et D.A. Munro, (1988), "Sustainable and Equitable Development : An Emerging Paradigm", in *Conservation with Equity : Strategies for Sustainable Development*, Peter Jacobs et David Munro (eds), Cambridge, Cambridge University Press.
- Jacobs, P.J., et Sadler, B. (dir.) (1991), *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*, Ottawa, Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.
- Keating, M., (1993), *Un programme d'action. Version pour le grand public de l'Agenda 21 et des autres accords de Rio*. Genève, Geneva, Centre pour notre avenir à tous.
- Lélé, S., (1991), "Sustainable Development : A Critical Review", *World Development*, Vol. 19, no. 6, pp. 607-621.
- Lovins, Amory (1977), *Soft Energy Paths : Toward a Durable Peace*, New York, Ballinger Publishing.
- Meadows, D et al., (1972), *Halte à la croissance*, Paris, Fayard.
- Mebratu, Desta, (1998), "Sustainability and Sustainable Development : Historical and Conceptual Review", *Environmental Impact Assessment Review* 18, pp. 493-520.
- O'riordan, T. et H. Voisey, (1998), *The Transition to Sustainability. The Politics of Agenda 21 in Europe*, London, Earthscan Publications.
- Passerinni, E., (1998), "Sustainability and Sociology", *American Sociologist*, 29 (3), pp. 59-70.
- Pearce, D., A. Markanda et E.B. Barbier, (1989), *Blueprint for a Green Economy*, London, Earthscan Publications.
- Prinzen, T. et M. Finger, (1994), *Environmental NGOs in World Politics : Linking the Local and the Global*, London, Routledge.
- Redclift, M. et G. Woodgate, (1997), "Sustainability and Social Construction", in *The International Handbook of Environmental Sociology*, M. Redclift et G. Woodgate, (eds) Cheltenham (UK), Edward Elgar.
- Redclift, M. R., (1987), *Sustainable Development: Exploring the Contradictions*, New York, Methuen.
- Robinson, J. et al., (1990), "Defining a Sustainable Society : Values, Principles and Definitions", *Alternatives*, 17/2, Juillet-août.
- Sachs, I., (1980), *Stratégies de l'écodéveloppement*, Editions ouvrières, Paris.
- Sachs, W., (1999), *Planet Dialectics. Explorations in Environment and Development*, London, Zed Books.
- Schumacher, E.F., (1973), *Small is Beautiful : Une société à la mesure de l'homme*, Paris, Le Seuil.
- Strong, M.F., (1997), "Sustainable Development : The Emergence of a New Paradigm", *Economies et Sociétés*, 32 (1), pp. 195-203.
- UICN/PNUE/WWF, (1993), *Sauver la planète. Stratégie pour l'avenir de la vie*, UICN, Gland, Suisse.
- UNCED, (1992), *Agenda 21, The United Nations Program of Action from Rio*, New York, United Nations Development Program.
- Vaillancourt, J.-G., (1991), "Le développement durable ou le "compromis" de la commission Brundtland. Désarmement, développement et protection de l'environnement", in Pierre André et al., *L'avenir d'un monde fini : jalons pour une éthique du développement durable*, Montréal Fides, pp. 17-44.
- Vaillancourt, J.-G., (1993), "Earth Summits of 1992 in Rio", *Society and Natural Resources*, Vol. 6, pp. 81-88.
- Vaillancourt, J.-G., (1995a), "Réaliser le développement durable", *Ecodécision* 15, no spécial sous la direction de Jean-Guy Vaillancourt, Hiver, p.4.
- Vaillancourt, J.-G., (1995b), "Penser et concrétiser le développement durable", *Ecodécision*, 15, Hiver pp. 24-29.
- Vaillancourt, J.-G., (1995c), "Sustainable Development : A Sociologist's View of the Definition, Origins, and Implications of the Concept", in *Environmental Sociology, Theory and Practice* (eds) M.D. Metha et E. Ouellet, North-York : Captus Press, pp. 219-230.
- Valaskakis, K., P.S. Sindell, J.G. Smith et Dris Fitzpatrick-Martin, (1978), *La société de conservation*, Montréal, Les éditions Quinze.
- Viola, E., (1998), "Globalization, Environmentalism and New Transnational Social Forces" in C. Chung and B. Gillespie (eds), *Globalization and the Environment*, Paris Organization for Economic Cooperation and Development, pp. 39-52.
- Ward, B. et R. Dubos, (1972), *Nous n'avons qu'une terre*, Paris, Denoël.

# L'ENGAGEMENT DE CURITIBA : un lien à rétablir pour Montréal, Québec, Canada

Normand Brunet, Chercheur, Chaire d'études sur les écosystèmes urbains, Université du Québec à Montréal, courriel : [brunet.normand@uqam.ca](mailto:brunet.normand@uqam.ca)

---

## Résumé

La période s'étalant de 1990 à 1992 a été particulièrement fertile en déclarations officielles autour du concept de développement urbain viable. En vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les autorités locales et les associations qui les représentent ont multiplié les rencontres internationales et se sont notamment engagées, en mai 1992 à Curitiba, à élaborer leurs propres Agendas 21 locaux. La Ville de Montréal, qui pourtant a joué un rôle prépondérant dans ce processus, n'a toujours pas adopté son Agenda 21 local. Un retour est d'abord proposé sur le contexte de cette époque. Le cas de Montréal fait ensuite l'objet d'une brève analyse et d'une discussion sur les difficultés de la mise en œuvre du développement viable à l'échelle locale.

## Introduction

En mai 1992, quelques jours avant la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, juin 1992), 300 maires et élus réunis à Curitiba (Paraná, Brésil) signaient *L'engagement de Curitiba en matière de développement viable* (voir l'annexe à ce texte). Les responsables de gouvernements locaux s'engageaient alors à faire de leurs villes des villes viables, en mettant en œuvre un plan d'action ou Agenda 21 local (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002).

Bien que plusieurs collectivités locales réparties dans une centaine de pays aient élaboré leur propre Agenda 21 ou pris des engagements à cette fin (ICLEI, 2002), l'engagement de Curitiba semble - dans une certaine mesure - être tombé dans l'oubli. Peu de références directes y sont faites, et pour cause : ce texte a été publié dans un rapport (Association mondiale des grandes métropoles *et al.*, 1992) dont la diffusion a été relativement limitée, et il est pratiquement introuvable sur Internet. Il est ainsi apparu utile de le reproduire en annexe. Il s'agit en fait d'un document qui se distingue des traditionnelles déclarations d'autorités locales, dans lesquelles les signataires constatent d'abord l'existence d'une problématique, demandent aux autres niveaux de gouvernements de faire leur part pour la résoudre et indiquent enfin les efforts qu'ils sont eux-mêmes prêts à consentir.

L'engagement de Curitiba cherche à aller plus loin. Comme l'indique son préambule, ce document accompagne la *Déclaration commune des villes et des autorités locales* adoptée à Rio de Janeiro le 15 janvier 1992. Il est fascinant de revoir, avec un peu de recul, tout ce que les signataires – leaders de gouvernements locaux et dirigeants de villes et de régions métropolitaines – s'étaient alors engagés à faire. Sans revenir sur chacun des éléments de cet engagement, il faut à tout le moins souligner qu'il apparaissait clairement que tous les gouvernements locaux devaient élaborer un plan d'action ou Agenda 21 local, comprenant des objectifs et des calendriers, et présenter un rapport sur ces plans à leurs associations respectives un an après la signature de l'engagement.

Selon toute apparence, plusieurs signataires ont été incapables de réaliser leur engagement, soit par manque de volonté politique ou pour toute autre raison. Il y aurait de beaux apprentissages à tirer d'une comparaison systématique qui pourrait être établie entre ce qu'on dit qu'on fera et ce qu'on arrive réellement à faire. En prenant la mesure du hiatus existant entre la rhétorique et son application, peut-être serait-il possible de corriger certaines lacunes et certains retards dans la mise en œuvre du développement viable à l'échelle locale.

L'analyse qui est proposée ici concerne principalement la Ville de Montréal, dont le maire de l'époque avait exercé un leadership remarqué dans le contexte de la préparation du Sommet de la Terre, en plus d'intervenir le 3 juin 1992 en séance plénière de la CNUED à titre de porte-parole des grandes associations internationales de villes. Plus de dix ans après la signature de l'engagement de Curitiba, Montréal ne dispose toujours pas d'un Agenda 21 local et s'interroge encore sur la façon de mettre en œuvre le développement urbain viable. Les lignes qui suivent proposent d'abord un bref retour sur la période préparatoire à la CNUED.

Période	Lieu	Événement	Déclaration
septembre 1990	New York	World Congress of local governments for a sustainable future	—
octobre 1990	Melbourne	3 <sup>e</sup> Congrès de l'Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis	Déclaration de Melbourne
juin 1991	Oslo	XXXe Congrès mondial de l'IULA (Union internationale des villes et pouvoirs locaux)	Déclaration d'Oslo sur l'environnement, la santé et le mode de vie
juillet 1991	Lisbonne	Projet de contribution aux travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement présenté par la Conférence des présidents de la FMCU (Fédération mondiale des cités unies)	—
août 1991	Toronto	Congrès des leaders municipaux	Les villes mondiales et leur environnement – La déclaration de Toronto
août 1991	Villa de Leyva (Colombie)	Rencontre de villes, Europe – Amérique latine	Déclaration de Villa de Leyva
septembre 1991	Istanbul	EuroDialogue	Déclaration d'Istanbul
octobre 1991	Montréal	3 <sup>e</sup> Sommet des grandes villes du monde	Déclaration commune adoptée au 3 <sup>e</sup> Sommet des grandes villes du monde
janvier 1992	Rio de Janeiro	Rencontre des associations internationales de villes et d'autorités locales	Déclaration commune des villes et des autorités locales pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
mars 1992	New York	IV <sup>e</sup> réunion du Comité préparatoire de la CNUED	—
mai 1992	Curitiba	Forum mondial des villes	L'engagement de Curitiba en matière de développement viable
juin 1992	Rio de Janeiro	Rencontre des villes et des associations internationales de villes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	—
juin 1992	Rio de Janeiro	The Urban Challenge	—
3 juin 1992	Rio de Janeiro	2 <sup>e</sup> séance plénière de la CNUED – le message des villes et des autorités locales	—

Tableau 1. Principaux événements organisés par les autorités locales et leurs associations avant et pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement Élaboré à partir de plusieurs sources, principalement Anon. (1992) et Association mondiale des grandes métropoles *et al.* (1992).

### Contexte 1990–1992

En vue de la CNUED, les villes et les associations internationales qui les regroupent et les représentent ont conduit une réflexion à deux niveaux : celui de la présence et de l'importance des questions urbaines dans cette conférence, et celui des positions qu'elles souhaitent mettre de l'avant à Rio de Janeiro en juin 1992 (Anon., 1992). Il en a notamment résulté l'inclusion des questions environnementales urbaines dans l'Agenda 21 (Brunet, 2002a), en particulier au niveau du chapitre 28, ainsi que l'organisation d'une multitude de rencontres internationales d'autorités locales, plusieurs d'entre elles ayant généré des déclarations. La période préparatoire à la CNUED fut ainsi particulièrement effervescente en ce qui concerne le développement d'une rhétorique du développement urbain viable (Brunet, 2002b). Le tableau 1 présente les principaux événements

organisés par les autorités locales et leurs associations avant et pendant la CNUED, ainsi que les déclarations qui en ont résulté.

À travers tout ce processus, il y aurait une abondante matière à analyser. Pour les fins du présent exercice, il suffit toutefois de retenir que l'engagement de Curitiba est le produit de cette effervescence, et qu'en ce qui concerne la Ville de Montréal, celle-ci a organisé en octobre 1991 un important sommet portant spécifiquement sur la question du développement urbain viable (Sommet des grandes villes du monde et Ville de Montréal, 1992). Dans la déclaration qui en a résulté, les maires et gouverneurs signataires ont notamment souligné l'importance d'obtenir la participation et l'engagement des citoyens pour définir un cadre conceptuel et une stratégie de développement urbain viable, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre une

stratégie participative de développement urbain viable. En d'autres termes, on retrouve là les éléments centraux d'un engagement visant l'élaboration et la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux.

### **Le cas de Montréal**

En toute logique, le leadership exercé par la Ville de Montréal avant et pendant la CNUED aurait ensuite dû se traduire par la concrétisation locale des engagements formulés dans les déclarations adoptées en cours de route (notamment celles de Montréal, Rio et Curitiba). Or, tel ne fut pas le cas. Diverses tentatives ont été effectuées en vue de structurer l'action de cette municipalité en matière de développement viable, mais dix ans plus tard aucun projet d'Agenda 21 local n'a encore été adopté.

Cela ne signifie pas que rien n'ait été fait pour améliorer la situation sur divers aspects touchant les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement viable. Plusieurs initiatives ont en effet été réalisées, mais jusqu'à ce jour la Ville a échoué en ce qui concerne l'adoption d'un plan d'ensemble – Agenda 21 local, politique d'environnement ou autre – qui aurait favorisé à la fois la cohésion, l'intégration, la concertation, la coopération et la participation, des éléments pourtant soulignés avec force dans les diverses déclarations officielles.

Dans plusieurs villes de par le monde, on aurait pu identifier le manque d'expertise comme facteur explicatif d'un tel échec. Il est cependant impossible d'évoquer ce facteur dans le cas de Montréal. D'abord, il faut rappeler que le leadership politique exercé à l'époque s'appuyait sur une approche relativement structurée, sur certaines réalisations intéressantes et sur une solide expertise scientifique, technique, stratégique et administrative. Ensuite, il convient de souligner que préalablement à la tenue de la CNUED, les services municipaux concernés avaient déjà élaboré une politique d'environnement, mais que celle-ci n'a jamais reçu l'aval politique. Au cours des mois qui ont suivi la CNUED, un projet d'Agenda 21 à son tour local fut élaboré, mais celui-ci a connu le même sort que la politique d'environnement, se heurtant principalement à un manque de volonté politique, nonobstant les positions officielles prises à voix haute sur la scène internationale.

Les avantages de la participation du public à l'élaboration de l'Agenda 21 local, tel que le préconise d'ailleurs l'engagement de Curitiba, sont multiples. Un de ces avantages consiste justement à éviter que l'élaboration d'un tel plan d'action s'effectue en vase clos, et que le résultat puisse tout simplement être mis de côté sans explication.

En novembre 1994, les élections municipales portent au pouvoir un nouveau maire, une nouvelle équipe. À l'échelle d'une ville, un changement de cette nature peut facilement s'accompagner d'une opération de démantèlement de plusieurs initiatives mises en place par l'Administration précédente. Bon nombre de projets

et d'initiatives ont effectivement été mis de côté, sans pour autant que soit proposée une démarche découlant d'une vision intégrée. En ce qui concerne l'engagement d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 local, la CNUED était déjà loin derrière, et l'idée de doter Montréal d'un tel plan d'action n'apparaissait alors plus envisageable ni même souhaitable. Cela n'a pas empêché le maire de l'époque de se joindre au concert des villes et autorités locales réunies en marge de la Conférence des Nations Unies pour les établissements humains – Habitat II (*Déclaration finale de l'Assemblée mondiale des villes et autorités locales*, Istanbul, mai 1996).

Et tout récemment, lorsque s'est tenu le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, juin 2002), une nouvelle Administration municipale venait de prendre le pouvoir à Montréal, une nouvelle ville résultant de la fusion de l'ensemble des municipalités du territoire de l'Île de Montréal. Trois maires, trois sommets, et toujours pas d'Agenda 21 local en vue.

### **Discussion**

En ce qui a trait au développement urbain viable, on a assisté à Montréal à une période très 'calme' après la 'tempête' préparatoire à la CNUED. La Ville n'a pas su concrétiser ses engagements. Cela n'en fait sûrement pas un cas unique, mais ce cas est d'autant plus déplorable que le leadership exercé à l'époque était fort.

Une étude réalisée en 1992 sur les politiques en matière d'environnement de 15 municipalités canadiennes faisait état de la multiplication des politiques et des programmes environnementaux, mais également des difficultés rencontrées par les municipalités au niveau de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le mandat des villes par rapport à celui des provinces, ainsi que le manque de ressources financières et humaines (Ouellet, 1993).

Une étude plus récente menée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (2000) concluait que le développement de collectivités durables est clairement établi à l'extérieur du Canada, surtout dans les pays du Nord de l'Europe; elle concluait aussi qu'un appui important des instances supérieures du gouvernement [fédéral] résulte en des progrès rapides vers la construction de collectivités durables. La recherche a recensé bon nombre d'initiatives isolées au niveau de particuliers et de certaines municipalités, mais a signalé qu'il existait très peu de collectivités durables au Canada.

Un centre allemand sur la viabilité qui recense les Agendas 21 à travers le monde établit à deux le nombre de villes canadiennes et à 24 le nombre de villes américaines qui se seraient dotées d'un Agenda 21 local. Au Canada, seules les villes de Calgary et Vancouver sont mentionnées, ce qui est très peu, aussi bien de façon absolue que relative, comparé par exemple aux 260 villes d'Allemagne ou aux 63 villes de Grande-Bretagne (Sustainability Center Bremen, 2002).

Avantagée stratégiquement en tant qu'organisatrice du 3<sup>e</sup> Sommet des grandes villes du monde, et en tant que membre des quatre principales grandes associations impliquées dans le processus conduisant à la CNUED (Association mondiale des grandes métropoles, Fédération mondiale des cités unies, Sommet des grandes villes du monde, Union internationale des villes et pouvoirs locaux), la Ville de Montréal a su se positionner très avantageusement sur le chemin de Rio, bien servie par les diverses prestations de son maire.

Entre les années 1990 et 1992, la question du développement urbain viable est apparue comme une matière convoitée sur laquelle les villes et les associations qui les représentent ne pouvaient pas se permettre d'être en reste, et qu'elles pouvaient chercher à utiliser pour se mettre en valeur dans un contexte extrêmement compétitif, aussi bien entre les villes elles-mêmes qu'entre les associations internationales d'autorités locales. Jeux d'alliances et surenchère en ont résulté, fixant les objectifs à un niveau très élevé, difficile à atteindre.

Dans une perspective d'apprentissage, il apparaît important de revenir sur les difficultés et les erreurs du passé afin d'en tirer des leçons, à défaut de quoi toute progression devient difficile à concevoir. On mise actuellement beaucoup sur la diffusion des meilleures pratiques (*success stories*) pour promouvoir le développement urbain viable. Il ne faut cependant pas pour autant négliger les apprentissages pouvant découler de pratiques ou d'expériences moins exemplaires.

## Conclusion

Il ne s'agit pas d'associer l'absence d'une planification intégrée du développement urbain au simple manque de volonté politique des autorités municipales, bien qu'il s'agisse là d'un facteur important. La mise en œuvre du développement viable à l'échelle locale, avec ou sans Agenda 21 local, reste un dossier extrêmement complexe aux multiples ramifications pour lesquelles les organisations administratives et politiques s'avèrent mal adaptées. S'ajoutent à cela les limitations auxquelles font face les autorités locales par rapport aux niveaux supérieurs de gouvernements.

À défaut de pouvoir élaborer, adopter et mettre en œuvre un Agenda 21 local, il reste toujours possible de mener des interventions utiles s'inscrivant dans le courant du développement viable. C'est en fait le choix de Montréal et de plusieurs autres villes. Une telle approche risque toutefois de s'accompagner d'un manque de cohésion et de vision d'ensemble, et de négliger la dimension participative mise de l'avant dans les textes officiels.

S'il était nécessaire de démontrer l'existence d'un hiatus majeur entre le discours et la pratique, le dossier du développement urbain viable présenterait à cette fin un excellent potentiel. La récupération – pas forcément mal intentionnée – de ce dossier par

la classe politique a conduit à une enflure du discours, dont on attend toujours la concrétisation sur le terrain, et ce pour une foule de facteurs interreliés.

Au moment où, à Montréal comme ailleurs, on s'interroge sur les suites à donner au récent Sommet mondial sur le développement durable (Anon., 2002), un retour critique sur les événements survenus depuis une dizaine d'années ne peut pas être néfaste. Les engagements pris à Curitiba en 1992 sont encore d'actualité. Le tout premier des quatre principes d'action identifiés dans la *Charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement* (SIE, 1990) énonce que « l'accès à l'eau et à l'assainissement est d'abord une question politique ». En ce qui a trait au développement urbain viable, plusieurs indications vont dans le même sens.

## Bibliographie

- Anon. 1992. *Rapport. Rencontre des associations internationales de villes et d'autorités locales*. Rio de Janeiro, Brésil.
- Anon. 2002. Retour sur Johannesburg. Entretien avec M. Alan DeSousa. *Objectif Terre*, Vol.4 no5 : 15-17.  
<http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/pdf/vol4n5web.pdf>
- Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, Fédération mondiale des cités unies, Sommet des grandes villes du monde, Union internationale des villes et pouvoirs locaux. 1992. *Rapport. Rencontre des villes et des associations internationales de villes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*. Rio de Janeiro, 1 et 2 juin 1992.
- Brunet, N. 2002a. Ville et environnement. *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement*. Volume 3 Numéro 2 : 11.  
<http://www.vertigo.uqam.ca/>
- Brunet, N. 2002b *Le programme Îles, un modèle inédit de coopération*. In : Actes du VI<sup>e</sup> Congrès de l'Association brésilienne d'études canadiennes, Porto Alegre, novembre 2001. CD-Rom.
- ICLEI. 2002. *Second Local Agenda 21 Survey*. Background Paper No. 15. International Council for Local Environmental Initiatives, for the Commission on Sustainable Development. 29 p.  
[http://www.iclei.org/rioplusten/final\\_document.pdf](http://www.iclei.org/rioplusten/final_document.pdf)
- Ministère de l'écologie et du développement durable. 2002. *Dossier documentaire, Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg 2002. Fiche n° 8: Aménagement du territoire, villes et développement durable*.  
<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich8.htm>
- Ouellet, P. 1993. *Politiques en matière d'environnement : examen de 15 municipalités canadiennes. Volume 1 : Rapport de synthèse*. ICURR – CIRUR. Toronto.
- SIE. 1990. *Charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement*. Secrétariat international de l'eau. Montréal.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. 2000. *Développement de collectivités durables : Élaboration du rôle du gouvernement fédéral pour le 21<sup>e</sup> siècle*. Rapport de recherche Numéro 74. 8 p. <ftp://ftp.cmhc-schl.gc.ca/rdhp/pdf/fr/socio/socio074.pdf>
- Sommet des grandes villes du monde et Ville de Montréal. 1992. *Rapport du 3<sup>e</sup> Sommet, Montréal 14-17 octobre 1991*. 44 p.
- Sustainability Center Bremen. 2002. *Local Agenda 21 in the World*.  
[http://www.scb.ecolo-bremen.de/frames/frame\\_service.htm](http://www.scb.ecolo-bremen.de/frames/frame_service.htm)

## Annexe

### L'engagement de Curitiba en matière de développement viable

Source : Association mondiale des grandes métropoles *et al.*, 1992

# L'engagement de Curitiba en matière de développement viable

*Ce document accompagne la Déclaration commune des villes et des autorités locales adoptée à Rio de Janeiro le 15 janvier 1992, en vue de le présenter à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Déclaration commune est le résultat de plusieurs conférences organisées par les villes et les autorités locales sur les questions environnementales; elle a été rédigée sous les auspices de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, l'Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, la Fédération mondiale des Cités unies, du Sommet des grandes villes du monde, ainsi que d'autres associations internationales et régionales d'autorités locales.*

A l'aube du troisième millénaire, la recherche d'un équilibre entre les besoins de développement et la protection de l'environnement représente le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face.

Les villes sont le produit de rêves, de visions et de grandes réalisations. Elles sont des centres de création de richesse, de cultures diverses et d'occasions multiples pour l'individu et la société.

Un nombre sans cesse croissant d'hommes et de femmes habitent la ville. Au cours de cette décennie seulement, 500 millions de personnes s'ajouteront aux populations urbaines, principalement dans les pays en développement. D'ici à l'an 2000, les citoyens représenteront la moitié de la population mondiale. Et des millions de gens vivront dans la misère, et bon nombre d'entre eux seront des enfants, cette nouvelle génération dans laquelle se fondent nos espoirs. Ils méritent un nouveau départ dans la vie pour qu'ils soient en mesure de briser le cycle de la pauvreté.

Notre négligence envers les écosystèmes et la façon dont nous dilapidons de précieuses ressources, menacent la qualité de vie de tous les peuples. La situation est aujourd'hui critique.

Il faut changer d'orientation. La communauté internationale doit prendre des mesures radicales, comme, par exemple, alléger le poids de la dette internationale, elle-même cause potentielle de dégradation de l'environnement.

De nombreux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale ont pour origine les villes; c'est donc des villes que doit émaner leur solution. L'action locale est nécessaire à la survie globale.

La première étape consiste à ne pas aggraver la situation et, partant de là, à l'améliorer. Les solutions ne doivent pas obligatoirement être toutes radicales; des idées créatives mais simples feront l'affaire.

Ces idées peuvent naître et se développer en rassemblant tous les secteurs de la société dans un partenariat. Il est vital que la collectivité tout entière participe.

Les villes doivent devenir "viables", c'est-à-dire qu'elles doivent gaspiller le moins possible et économiser le plus possible.

Elles peuvent ainsi promouvoir le changement dans le monde entier, en partageant leur savoir-faire et leur expérience avec d'autres villes. Ces actions collectives sont à même de créer une nouvelle solidarité mondiale.

Nous, en tant que leaders de gouvernements locaux et dirigeants de villes et de régions métropolitaines du monde entier, nous engageons :

#### Engagements

- dans un premier temps, à faire en sorte de fournir les services essentiels à tous nos citoyens, sans causer aucune dégradation supplémentaire de l'environnement ;
- à accroître progressivement l'efficacité énergétique ;
- à réduire progressivement toute forme de pollution ;
- à gaspiller le moins possible et à économiser le plus possible ;

- à combattre les inégalités sociales, les inégalités entre les sexes ainsi que la pauvreté ;
- à donner la priorité aux besoins des enfants et à l'application de leurs droits ;
- à intégrer la planification environnementale et le développement économique ;
- à impliquer de plus en plus l'ensemble des acteurs de la collectivité dans la gestion de l'environnement ;
- à mobiliser tous nos efforts dans le sens d'une coopération accrue entre les collectivités locales.

### Plans d'action

Pour remplir les engagements mentionnés précédemment et visant un développement viable, il est convenu que chaque gouvernement local devrait élaborer un plan d'action ou "Agenda 21 local", comprenant des objectifs et des calendriers, notamment des mesures telles que :

- la mise en place d'un mécanisme de consultation permettant aux représentants d'organismes communautaires, des secteurs industriel et des affaires, d'associations professionnelles et des syndicats, des institutions pédagogiques et culturelles, des médias et des gouvernements, de se réunir dans le but de créer des partenariats susceptibles de promouvoir le développement viable;
- la formation d'un comité interservices au sein de l'appareil municipal, chargé de coordonner les activités de planification, d'élaboration de politiques et de développement menant à des pratiques en matière d'utilisation des sols, de transport, d'énergie, de construction, de gestion des déchets et de l'eau, qui soient respectueuses de l'environnement;
- la réalisation, à intervalle régulier et avec la participation de tous les secteurs de la collectivité, de bilans environnementaux et la mise sur pied de banques de données sur les conditions environnementales locales;
- la révision et l'amélioration des procédures de recouvrement de taxes, amendes et impôts déjà perçus par la municipalité, afin a) de favoriser les comportements

viables et de décourager les activités non viables; b) de faire payer, dans leur intégralité, les coûts environnementaux de tout type d'activité et c) d'augmenter les budgets aux fins d'investissements dans des projets locaux de développement viable;

- l'adoption de politiques d'approvisionnement privilégiant l'achat de produits et de matériaux respectant l'environnement;
- l'instauration d'un programme en matière de développement viable qui sera enseigné dans les écoles et autres institutions de compétence municipale;
- la création, dans le cadre de la formation continue des dirigeants municipaux et communautaires, d'un forum sur les questions ayant trait à l'environnement et au développement viable;
- l'adhésion et la participation à des réseaux régionaux et internationaux de dirigeants locaux, afin d'accroître les échanges d'information et d'assistance technique entre les municipalités. Et l'incitation des gouvernements nationaux à soutenir et à financer leurs objectifs relatifs à l'environnement et au développement.

Les autorités locales, les villes et les régions métropolitaines unissent leurs efforts, par leurs associations et réseaux, pour relever les défis de l'Agenda 21, le programme d'actions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elles prépareront leurs plans d'actions, y compris les objectifs et calendriers correspondants, et présenteront un rapport sur ces plans à leurs associations respectives d'ici un an.

Les quatre associations citées dans le préambule en coordonneront le suivi.

Curitiba, le 29 mai 1992



# LES AGENDAS 21 LOCAUX : UN DIFFICILE PASSAGE DU SAVOIR À L'ACTION

Émilie Thuillier<sup>1</sup>, Frédéric Paran<sup>2</sup>, Vincent Roche<sup>3</sup>, <sup>1</sup> Étudiante de maîtrise en Sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, <sup>2</sup> Étudiant au doctorat à l'École des Mines de St-Etienne, France, <sup>3</sup> Professeur-associé à l'Université du Québec à Montréal.

## Introduction

Les Agendas 21 locaux sont l'instrument politique visant à traduire, à l'échelle locale, les grandes lignes de l'Agenda 21 établi au Sommet de Rio en 1992 par la mise en place de processus participatifs et multi-sectoriels appropriés. Même si l'on peut identifier des initiatives en matière d'Agendas 21 locaux au Canada, notamment celles de l'ICLEI<sup>1</sup>, elles demeurent relativement marginales, en tout cas absentes au Québec. Par ailleurs, quand on fait le tour des colloques et ateliers relatifs au développement durable en Amérique du nord, et ce depuis les 4 dernières années, rares sont ceux qui traitent spécifiquement des enjeux relatifs aux Agendas 21 locaux. Pourtant le questionnement soulevé par l'élaboration d'un Agenda 21 local commence à faire émerger des préoccupations spécifiques : diversification des usages du territoire, développement des capacités humaines, territoire de projets, processus participatif, méthodologie décisionnelle, qualité de vie. À notre connaissance, aucun événement canadien de courte durée, à la fois de nature scientifique et professionnelle, n'a traité spécifiquement de la dimension décisionnelle (processus de prise de décision et aide à la décision) impliquée dans la mise en application du développement durable du territoire.

S'insérant dans ce contexte, cet article est un compte-rendu, largement argumenté par les auteurs, des idées, questions et expériences abordées à l'occasion de la conférence-atelier « Comment décider dans une perspective de développement durable? »<sup>2</sup>. Il vise à définir les liens existant entre les différents champs de recherche pertinents dans le cadre du développement durable des territoires et plus précisément dans le cas des Agendas 21 locaux. En effet, étant donné que ces initiatives locales s'inscrivent clairement dans une perspective interdisciplinaire, il convient, d'une part, de faire le point sur les connaissances disciplinaires pouvant être utilisées dans un tel contexte et, d'autre part, d'explorer la manière dont celles-ci sont ou devraient être en interaction. Ce tour d'horizon permettra d'identifier les actions à entreprendre pour favoriser la mise en

œuvre d'Agendas 21 locaux dans les sphères scientifique, pédagogique, technique et politique.

Nous insistons sur le fait que cet article se base uniquement sur la conférence-atelier et qu'il n'a donc nullement la prétention de brosser un portrait exhaustif de l'état des connaissances actuelles. En fait, l'intérêt de cet article est de définir des questions qui sont autant de pistes de recherche pour l'avenir ainsi que de synthétiser les débats autour de composantes importantes du développement durable du territoire et donc des Agendas 21 locaux. À la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la conférence-atelier, nous avons choisi de structurer cet article autour de quatre composantes essentielles : le développement durable, la participation, l'information et les outils. Ces thèmes, qui font chacun l'objet d'une section, sont ici présentés de manière linéaire pour des raisons logistiques, mais ils ne doivent en aucun cas être considérés de manière isolée. En effet, ils sont liés les uns aux autres par de fortes relations d'interdépendance comme l'illustrent les flèches de la figure 1.

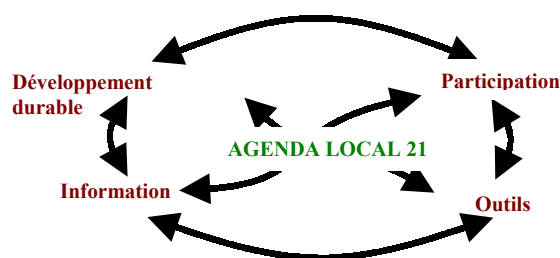


Figure 1. Les principaux éléments liés aux Agendas 21 locaux

<sup>1</sup> Acronyme anglais du *Conseil international pour les initiatives locales en environnement*

<sup>2</sup> Tenue les 16, 17 et 18 octobre 2002 à l'Université du Québec à Montréal ; financée par le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de la Région Rhône-Alpes et l'ARUC-Économie sociale.

### Les principes du développement durable : de la théorie à la mise en œuvre sur un territoire

La publication du Rapport Brundtland en 1987 a popularisé le concept de développement durable qui s'énonce comme suit :

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "**besoin**", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des **limitations** que l'**état de nos techniques et de notre organisation sociale** impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » (souligné par Brodhag dans le cadre de la conférence-atelier).

À ce propos, Brodhag fait remarquer que nous avons tendance à omettre la deuxième phrase de la définition, laquelle souligne l'importance des concepts de besoins et de limitations qui sont probablement au cœur du passage entre la théorie et la mise en œuvre de ce concept. Ainsi, les besoins des populations s'expriment lorsque les acteurs se heurtent à des contraintes bien concrètes souvent liées au territoire.

Dans ce contexte, les différents intervenants ayant participé à cette conférence-atelier, autant les chercheurs que les praticiens, semblent s'entendre sur le fait qu'un développement durable se concrétise sur un territoire, ce qui introduit une dimension spatiale essentielle à ce concept. De ceci découle une question qui fut omniprésente lors des trois jours d'ateliers : quel est l'espace pertinent du développement durable ? Godard (1997) propose que :

« Les scènes du développement durable qui réussiront sont celles qui arriveront à trouver un bon équilibre entre deux pôles, celles qui sauront être à la fois de bons **espaces de problèmes** permettant une construction sociale et intellectuelle satisfaisante de ces problèmes, et de bons **espaces de solutions** permettant l'engagement coordonné d'actions et une mobilisation efficace des ressources adaptées aux problèmes identifiés » (1997, souligné par Brodhag).

Cette proposition pourrait nécessiter la création de nouveaux espaces aptes à traiter d'une problématique spécifique.

Il convient aussi de se questionner sur le rôle des échelles locale, régionale, nationale et internationale dans la mise en œuvre du développement durable. Dans une perspective locale, on voit

clairement qu'il existe des problèmes locaux pour lesquels des solutions locales sont possibles alors que d'autres types de problèmes nécessitent l'intervention d'un niveau supérieur. Inversement, les problèmes globaux sont tributaires, pour une grande partie, des actions posées à des échelles inférieures. Chaque échelle a donc un rôle propre à jouer, rôle qui doit être harmonisé avec celui des autres échelles par une articulation verticale cohérente. Dans ce contexte, et en tenant compte du fait que les différents niveaux de décision ont naturellement tendance à reporter les responsabilités aux autres paliers, que ce soit vers le haut ou vers le bas, il semble nécessaire d'assurer la représentation des différentes échelles lors de la concertation se déroulant à une échelle donnée. Par exemple, lors de discussions au niveau local, cette représentation pourrait se traduire par la présence de l'État.

Un bel exemple d'articulation verticale nous est donné par l'Agenda 21 établi à Rio en 1992. En effet, alors que la portée de ce document est essentiellement internationale, le chapitre 28, intitulé « initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 », définit ce que pourrait être un Agenda 21 local :

« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. »<sup>3</sup>

Dans cette définition initiale, l'Agenda 21 local apparaît essentiellement comme un processus participatif. La participation de l'ensemble des citoyens est en effet une des pierres angulaires de la démarche d'Agenda 21 local. La figure 2 schématise les interactions, favorisées par la participation, entre la collectivité et les différents groupes. Les acteurs ont des attentes diverses face à la collectivité et, en retour, elles fournissent des apports qui peuvent être positifs ou source de conflits.

<sup>3</sup> [http://www.agora21.org/rio92/A21\\_html/A21\\_1.html](http://www.agora21.org/rio92/A21_html/A21_1.html)

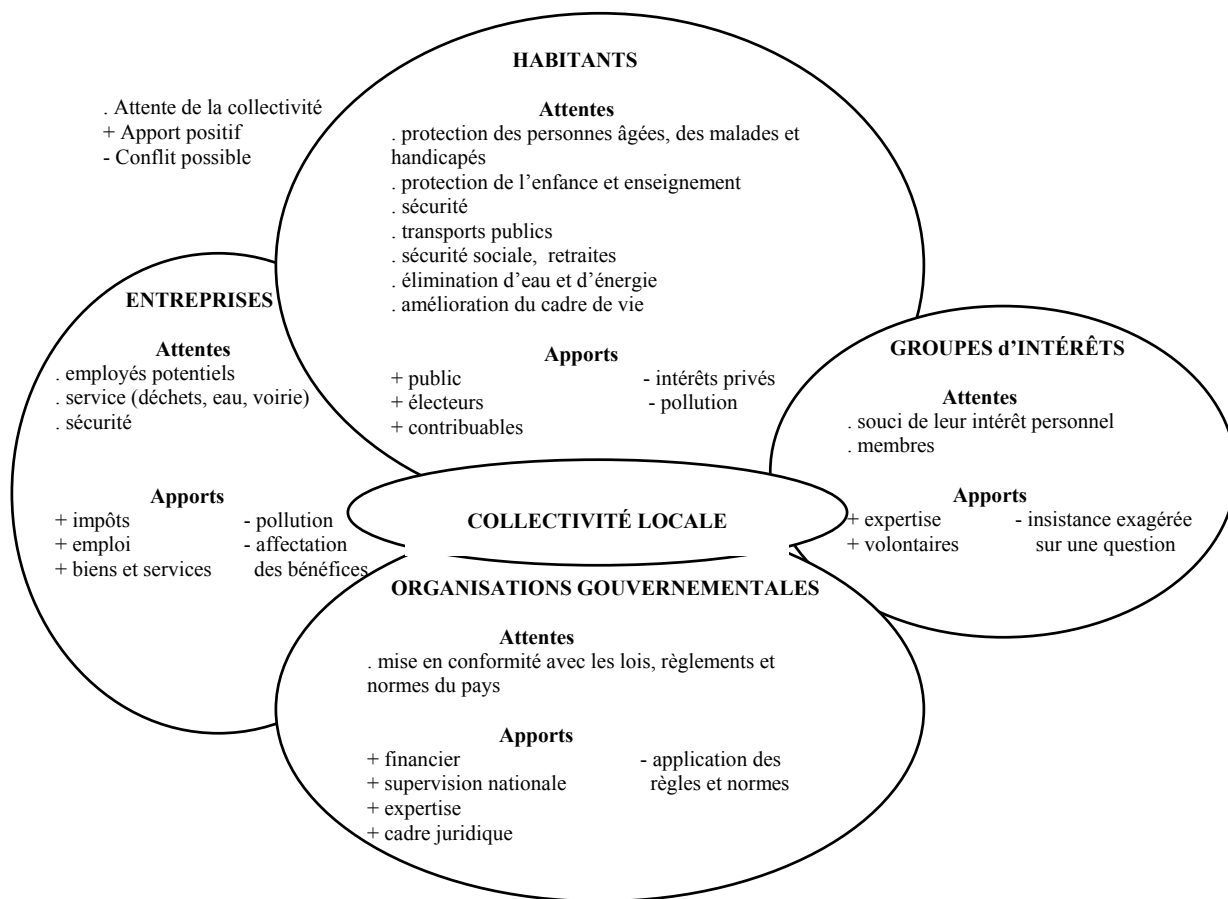


Figure 2. Apports possibles des différents acteurs à la collectivité locale (d'après Hewitt, 1995)

Ainsi, les Agendas 21 locaux ont pour objectif un développement durable local. Cette notion résulte de la fusion des concepts de développement durable et de développement local, ce qui n'est pas sans poser problème puisqu'il existe une tension entre ces deux concepts et ce autant sur le plan théorique que dans la pratique. Au niveau théorique, leurs littératures respectives s'ignorent plus qu'elles ne se renforcent, ce qui devrait faire l'objet d'un questionnement plus approfondi. Quelle est la cause de cet état de fait ? Est-ce l'ambiguïté de la notion de développement ? Est-ce le résultat d'un manque d'arrimage entre deux concepts qui ne sont pas le fruit de la même école de pensée ? De toute évidence, les causes de l'existence d'un fossé entre ces deux concepts n'ont pas été clairement énoncées parce que la question se pose toujours. De plus, les deux notions diffèrent grandement sur le plan de leur fonctionnement puisque, alors que le développement local se veut une démarche endogène, le développement durable a une forte composante exogène, car il découle de principes universels. Enfin, pendant les périodes de discussion du colloque, une intervenante a noté qu'il existe un problème de perception entre ces deux écoles puisque les personnes qui oeuvrent en développement local ont tendance à

réduire la notion de développement durable à sa seule composante environnementale.

Dans la pratique, cet écart entre développement durable et développement local a été constaté par Funel qui intervient auprès des collectivités locales depuis plusieurs années. Il utilise une méthode basée sur la représentation d'un territoire par les acteurs locaux (méthode détaillée à la quatrième section) pour accompagner ceux-ci dans le processus de planification de chartes de territoire en France. Une des conclusions de son expérience est que l'adéquation entre le développement durable et la charte de territoire est en fait conditionnée par le degré de conscientisation des acteurs locaux. En effet, l'accompagnateur n'étant pas en mesure d'imposer des contraintes aux acteurs locaux lorsqu'ils construisent l'avenir souhaité pour leur territoire, le développement de ce dernier ne sera en accord avec les principes de développement durable que si les acteurs se sont appropriés de tels principes. Ceci pose un défi de taille aux Agendas 21 locaux. En effet, comment faire en sorte que la représentation de l'avenir souhaité pour le territoire, laquelle est construite par les acteurs, intègre les principes du développement

durable à la situation locale ? Par conséquent, il semble que, dans un contexte d'implantation d'un Agenda 21 local, une des conditions nécessaires pour transposer la méthode utilisée par Funel est que les acteurs locaux soient en mesure d'inclure les principes du développement durable dans leur projection de l'avenir souhaité. La même condition prévaudrait également pour toute autre méthode basée sur une représentation souhaitée d'un territoire. Mais comment faire en sorte que ceci soit effectivement le cas ? La sensibilisation des populations par l'éducation relative à l'environnement est-elle suffisante pour faire en sorte que les acteurs intègrent des réflexes visant un développement durable dans leurs pensées et leurs actions ?

De plus, la projection des acteurs dans l'avenir illustre un des défis du développement durable qui consiste à mettre en interaction le court et le long terme. Le fait que le développement soit intimement lié aux dynamiques politiques d'un territoire implique qu'il n'est pas toujours aisé de mettre en mouvement des actions qui s'inscrivent dans une vision à long terme. La démarche globale d'implantation d'un Agenda 21 local, qui s'inscrit justement dans le long terme, pourrait-elle contribuer à réduire la prépondérance de l'échéancier politique ? Mais quelle est la capacité des acteurs à se projeter dans l'avenir et quelles méthodes ou quels outils permettant d'inclure le long terme pourraient leur venir en aide ?

Ces réflexions illustrent les difficultés inhérentes aux notions de développement durable et de développement local qui se trouvent en fait à la base de la conception des Agendas 21 locaux. Comment peut-on mesurer la durabilité du développement local ? En fait, la réponse à cette question dépend en grande partie de la définition du local, surtout dans un contexte urbain. En effet, il est clair que, à ce jour, aucune ville au monde n'est durable. Pour tenter de répondre à cette question, il faut donc tout d'abord délimiter le local. Cependant, le développement durable local est-il une fin en soi ? Que cherchons-nous à atteindre ? Un développement durable à l'échelle de la planète ? Si tel est effectivement le cas, et en admettant que le développement durable global ne résulte pas de la somme des développements durables locaux, dans quelle mesure un réseau mondial d'Agendas 21 locaux permettra-t-il un développement durable global ? Ces questions mettent en évidence la nécessité de travailler à une meilleure articulation entre les différents niveaux de gouvernement pour que le passage d'une échelle de décision à l'autre soit fluide afin que les interactions nécessaires entre celles-ci puissent se faire le plus adéquatement possible.

#### **Les processus participatifs : à la recherche des conditions d'application**

Dans la première section, nous avons abordé la question des relations entre le développement durable et le développement local. Dans un contexte participatif, Brodhag a mis en évidence que, alors que dans une perspective de développement local le plus important est d'en arriver à un consensus entre tous les acteurs présents, ce qui importe dans une perspective de

développement durable est de mettre en place des stratégies collectives ou individuelles en accord avec les limites imposées par les écosystèmes ainsi que l'organisation de la société. La démarche est de ce fait fondamentalement différente. En effet, dans une perspective de développement durable, la participation de tous dans le but d'obtenir un consensus n'est pas suffisante parce que certains acteurs, les générations futures ainsi que la Nature et les autres êtres vivants, sont absents. De plus, le consensus n'aboutit pas forcément à la prise en compte des enjeux environnementaux, notamment lorsque les questions les plus urgentes sont d'ordre socio-économique.

Ainsi, dans une perspective d'Agenda 21 local, qui relève à la fois du développement durable et du développement local, il apparaît clairement que le fait de réunir les parties prenantes et d'obtenir un consensus entre elles n'est pas suffisant. En effet, étant donné le réflexe humain naturel de s'entendre contre celui qui est absent, comment faire en sorte d'inclure les intérêts des acteurs faibles ou absents ? Cette question se pose à deux niveaux. Il est des acteurs, tels que les générations futures ainsi que la Nature et les autres êtres vivants, qui ne pourront jamais être présents à la table de négociation. Pour les inclure, il faudrait avoir recours à des principes et des groupes aptes à représenter leurs intérêts. À ce propos, sommes-nous aptes à défendre les intérêts des générations futures ? Comment pouvons-nous imaginer leurs besoins ? Le mieux serait de leur laisser le plus d'options possibles, mais comment faire la part entre nos besoins actuels et la nécessité de conserver de telles options ? Deuxièmement, il est des acteurs qui pourraient s'asseoir autour de la table, mais qui, par manque de temps, d'intérêt, de compréhension des enjeux ou pour d'autres raisons, n'y sont pas. Dans ce contexte, il est appert nécessaire, lors de la mise en place d'un processus participatif, de recenser les parties prenantes de la problématique, ce qui suppose une démarche pro-active de la part de l'organisme à la base d'un tel processus. Mais comment faire en sorte que ces parties prenantes participent ?

De plus en plus, la bonne gouvernance est considérée comme pouvant favoriser le caractère participatif du développement durable. Mais qu'entend-on exactement par gouvernance locale ? Selon Stocker (1998),

« 1) elle fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ; 2) les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ; 3) elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ; 4) elle fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ; 5) elle part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État. »

La gouvernance locale n'est pas un processus décisionnel, comme peut l'être la négociation par exemple, mais bien un style

de conduite qui peut revêtir différentes formes : le consensus, le contrat et l'arbitrage (d'après Brodhag). Toutefois, la gouvernance locale ne peut pas s'imposer, elle doit émerger du milieu, ce qui pose un défi de taille aux Agendas 21 locaux. Est-il possible de favoriser l'émergence de la gouvernance et, si oui, comment ?

D'autre part, la participation publique est-elle toujours souhaitable ? Lors de la conférence-atelier, une personne a souligné qu'il existe des effets pervers à la participation et qu'avant de prôner une participation tous azimuts, il convient d'en anticiper les effets. L'exemple de la Suisse pourrait ainsi servir d'étude de cas étant donné que ses habitants, très souvent appelés à participer à travers des processus institutionnalisés, connaissent bien le phénomène du consensus qui paralyse. Dans tous les cas, selon Prescott, il semble judicieux que le rapport coût/efficacité soit raisonnable pour ne pas se retrouver dans une situation où le coût de la participation soit supérieur à celui du projet. Dans le même ordre d'idée, existe-t-il un moment opportun pour enclencher un processus de participation publique ?

Dans ce sens, Gagnon a insisté sur l'importance de la participation publique, c'est-à-dire de la société civile, de la communauté, et ce en incluant les plus démunis, dans l'identification et la définition des enjeux locaux. La question sous-jacente à cette prise de position était : comment faire en sorte que les enjeux locaux stratégiques ne soient pas définis par les entreprises ? L'implantation d'un Agenda 21 local pourrait contribuer à la solution en offrant un lieu où les collectivités locales pourraient définir les enjeux locaux auxquels devraient s'intégrer les entreprises qui s'établissent sur le territoire. Ceci pourrait également venir corriger la tendance actuelle qui fait en sorte que les entreprises ne sont pas suffisamment intégrées dans les démarches d'Agendas 21 locaux. Pour ce faire, il est essentiel de construire des espaces de coopération dans un système compétitif. D'ailleurs, la compétitivité n'est pas nécessairement contradictoire avec le développement durable puisqu'au cours de sa présentation, Prescott a suggéré d'utiliser cet argument, en plus, par exemple, de ceux d'éco-efficacité et de fierté nationale, pour convaincre les décideurs et les entreprises de la nécessité de mettre en oeuvre le développement durable.

La participation publique peut également s'inscrire dans des processus décisionnels qui sont modifiés par le climat d'incertitude scientifique dans lequel nous évoluons souvent lorsqu'il s'agit de problématiques environnementales. Effectivement, il est possible d'observer un passage de la décision traditionnelle, séquentielle, unilatérale faite par un acteur (un décideur légitime) à une décision prise par un réseau d'acteurs et qui s'opère selon un modèle itératif. Cette non-linéarité de la décision implique que celle-ci est réversible jusqu'à la fin du processus décisionnel et même au-delà puisque l'émergence de nouveaux éléments peut à tout moment remettre la décision en question et relancer la négociation. Cette modification dans les processus décisionnels entraîne l'apparition

et le foisonnement de décisions de second rang, ou micro-décisions, qui, sans en avoir l'air, exercent une influence certaine sur la décision finale. Dans ce contexte, il semble primordial de garder trace de ces micro-décisions afin d'être en mesure de reconstituer le débat (d'après Joliveau). Cette nouvelle tendance pose cependant la question de la responsabilité de la décision. En effet, qui a finalement décidé ? Celui qui a formulé le décret ou l'ensemble des participants ? Et est-ce qu'une décision de groupe entraîne nécessairement une responsabilité de groupe ? Si oui, comment est-il possible de l'opérationnaliser ? De l'autre côté, comment faire pour que les élus ne se sentent pas dépossédés d'une partie de leur pouvoir décisionnel ?

La problématique de la décision dans un contexte participatif soulève également le problème de la nature du pouvoir décisionnel donné aux participants. Il est important, lors de la mise sur pied d'une structure participative, de déterminer quel est le pouvoir décisionnel que l'on désire attribuer à cette nouvelle structure ainsi que le poids relatif de chaque individu ou groupe à l'intérieur de ce groupe. À ce propos, Tsoukias a relevé le fait que la meilleure façon de ne pas laisser quelqu'un décider est de le faire participer, surtout si celui-ci se retrouve en position minoritaire dans le groupe formé. Il faut également toujours avoir en tête que si une personne ou un groupe s'investit dans un processus participatif sans jamais réussir à faire en sorte que ses idées soient prises en compte, il ou elle risque de remettre en question la valeur de sa participation et, de ce fait, de mettre en cause la crédibilité des processus participatifs.

Un exemple concret de cette distorsion entre participation et décision a été présenté par Funel dans le cadre d'un processus de planification de chartes de pays<sup>1</sup>. Deux rencontres de plusieurs heures avec des acteurs locaux volontaires permettent au consultant d'aider la collectivité à formuler un projet d'avenir supporté par un plan d'actions à mettre en oeuvre. Cependant, à la lumière de plusieurs expériences, il convient de se questionner sur l'utilité du travail réalisé par les participants, car la décision finale est toujours prise par la sphère institutionnelle qui n'a pas participé au processus. Ceci entraîne inévitablement de nombreuses pertes, notamment dans la mise en place des actions, puisque le programme d'action est souvent en bout de ligne à visée électorale.

Tous les questionnements entourant les démarches participatives s'inscrivent dans ce que Giddens (1994) nomme la surmodernité. Les sociétés des pays industrialisées sont devenues des sociétés largement réflexives, c'est-à-dire que nous nous posons de plus en plus de questions sur comment nous faisons les choses. Ainsi, le processus utilisé pour arriver à un résultat devient aussi important, si ce n'est pas plus, que le résultat en lui-même. Dans

<sup>1</sup> Selon la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (Loaddt), il s'agit d'un projet commun de développement durable local incluant du développement durable (un peu du type Agenda 21 local) pour une période de 5 à 10 ans sur un périmètre précis.

ce contexte, on observe un passage de l'aide à la décision au processus d'aide à la décision, comme l'a indiqué Tsoukias.

La participation du public peut enfin se concrétiser à travers la mise en œuvre, c'est-à-dire les actions posées qui découlent d'un processus de planification dans lequel Prescott identifie sept étapes : (1) Mandat gouvernemental et organisation du travail ; (2) État de la situation (portraits du territoire visé) ; (3) Élaboration d'une stratégie ; (4) Élaboration d'un plan d'action ; (5) Mise en œuvre par les partenaires ; (6) Suivi et évaluation (indicateurs) et (7) Rapports périodiques. Selon Prescott, en général, et ce autant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement, les quatre premières étapes sont bien réalisées. Toutefois, l'étape de la mise en œuvre souffre souvent de carence et l'étape du suivi et de l'évaluation est généralement oubliée alors que c'est probablement une des plus importantes.

Prescott, à partir de son expérience sur le terrain, propose plusieurs stratégies pour améliorer la mise en œuvre du plan d'action. Tout d'abord, il considère qu'il est primordial qu'il y ait une personne ou un groupe ciblé pour chaque action, c'est-à-dire un porteur d'action, pour qu'il soit possible de responsabiliser les différents partenaires. De plus, même si tous les partenaires potentiels ont été recensés, le présentateur suggère de ne pas attendre que tous soient prêts à participer avant d'entamer le processus avec les entités qui se montrent intéressées. Éventuellement, d'autres viendront se joindre au groupe plus tard dans le processus, soit parce qu'ils seront alors disponibles, soit parce qu'ils seront attirés par la dynamique et les réalisations du groupe ou pour toute autre raison. Il convient cependant d'informer tous les participants de l'ampleur du processus de participation et de la liste des parties prenantes qui peuvent se joindre au processus à tout moment.

En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, Prescott souligne l'importance de planifier cette étape dans un délai temporel compatible avec l'échéancier électoral. En effet, il est judicieux de prévoir dès le départ que les sept étapes du processus pourront se dérouler à l'intérieur d'un même mandat électoral lorsque le plan d'action est étroitement lié à la dynamique politique. Les rapports, qui sont produits par les partenaires, sont également très importants pour le suivi et l'évaluation, mais ils ont en plus une utilité pour les partenaires parce qu'ils leur permettent de publiciser leurs actions.

### **L'information : la clé du développement durable ?**

L'information est essentielle aux processus participatifs et ces deux concepts sont si intimement liés que l'on note parfois une confusion entre participation et information. C'est ce qu'a souligné Gagnon en affirmant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE), au cours des procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement, a tendance à utiliser la consultation du public pour faire l'inventaire des impacts sociaux d'un projet. Or, la consultation du public sur des projets précis n'enlève en rien la nécessité

d'analyser les impacts sociaux de ce projet. Ce cas illustre également la différenciation du savoir scientifique et des savoirs locaux. L'expression par les citoyens de leurs préoccupations face à un projet (savoirs locaux) ne peut pas se substituer entièrement à la réalisation d'études des impacts sociaux de ce même projet (savoir scientifique).

Cette émergence des savoirs locaux peut être en partie liée à l'incertitude scientifique sur une question donnée et est particulièrement visible dans les controverses socio-techniques qui s'interrogent sur des problèmes scientifiques non-résolus. Dans cette optique, Joliveau, d'après les travaux de Callon et Lascoumes (2001), a souligné que cette théorie des controverses socio-techniques représente un outil d'exploration des problèmes soulevés dans une société donnée et de l'identité des acteurs, particulièrement des groupes émergents. En effet, dans un contexte d'incertitude scientifique, de nouveaux individus sont invités à participer aux débats, ce qui a pour effet de créer des coupures entre, d'une part, les spécialistes et les non-spécialistes et, d'autre part, les décideurs et les non-décideurs. De plus, cette théorie représente un outil d'apprentissage de résolution de conflit dans une perspective de développement durable à travers les négociations qui font suite aux débats.

De ces considérations découlent un questionnement sur le rôle de l'information. Favorise-t-elle un consensus ou au contraire le rend-elle plus difficile à obtenir ? Quelle est son influence sur l'action ? À ce propos, Brodhag a souligné que, dans un contexte de connaissances imparfaites, il existe deux façons d'agir. Lorsque la situation n'est pas irréversible, il est possible d'évaluer les résultats pour affiner les décisions dans un cycle d'amélioration continue par un suivi et un contrôle. Par contre, lorsque la situation est potentiellement irréversible, il convient d'agir selon le principe de précaution.

Au niveau de la planification, la problématique des connaissances imparfaites se traduit par le fait qu'il est presque toujours impossible de faire un état des lieux exhaustif avant d'engager une action. Prescott et Funel, deux praticiens, considèrent que le fait de partager les informations sectorielles détenues par les différents acteurs d'un territoire suffit à dresser un portrait valide de ce territoire. En d'autres termes, il appert que le principal besoin n'est pas de mieux connaître le territoire, mais de rassembler et de traiter l'information, ce qui nécessite l'emploi d'outils, thème de la prochaine section de notre article. Une autre façon d'envisager les choses est de dire que nous n'avons pas besoin d'une représentation complète du territoire, mais d'un diagnostic ciblé selon des objectifs déterminés au préalable.

FONCTIONS INFORMATIONNELLES	BESOINS	OUTILS (MANUELS ET INFORMATIQUES)
Connaissance du territoire (systèmes territoriaux, systèmes physiques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données géographique à double niveau sur les 3 thèmes (environnement-société-économie)</li> <li>• Préparation de données ou de cartes pour la diffusion</li> <li>• Veille sur les données disponibles</li> <li>• Traduction/adaptation des données scientifiques ou techniques pour un grand public</li> <li>• Production de visualisations concrètes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'information géographique (SIG)</li> <li>• Cartographie</li> <li>• Diffusion Web</li> <li>• Promenades virtuelles</li> <li>• Vues 3D</li> </ul>
Connaissance générale, sectorielle ou globale (processus, normes, causalités, modèles de relations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèles causaux</li> <li>• Connaissances thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes-experts</li> <li>• Glossaire hypertexte</li> <li>• Cours disponibles sur internet</li> </ul>
Expression des savoirs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes mentales</li> <li>• Films, vidéos</li> <li>• Ateliers d'écriture</li> <li>• Graphisme</li> <li>• Établissement de chorèmes</li> </ul>
Analyse collective d'une situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse spatiale</li> <li>• Débat structuré</li> <li>• Analyse statistique</li> <li>• Analyse environnementale</li> <li>• Analyse économique</li> <li>• Jeu de rôles</li> <li>• Expression des idées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIG</li> <li>• Group Decision Support Systems (GDSS)</li> <li>• Negotiation Support Systems (NSS)</li> <li>• Analyse multicritères</li> <li>• Logiciels spécialisés</li> <li>• Modélisation d'un système physique, SIG</li> <li>• Modélisation économétrique</li> <li>• Système multi-agents</li> <li>• Remue-méninge</li> </ul>
Conscientisation individuelle ou collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse d'un système causal</li> <li>• Évaluation de situation pour une entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciels de modélisation</li> <li>• Baromètre individuel</li> <li>• Site internet dynamique ciblé selon le statut de l'individu</li> <li>• Normalisation</li> <li>• Tableau de bord (qualité totale ou performance environnementale)</li> </ul>
Élaboration collective d'un projet d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix des critères d'évaluation</li> <li>• Sélection de variantes</li> <li>• Analyse par scénarios</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse multicritères</li> <li>• Simulation</li> </ul>

Tableau 1. Les grandes fonctions informationnelles et leurs outils (inspiré de Joliveau)

Une autre problématique importante est celle de la transmission de l'information aux acteurs. Comment est-il possible de traduire une réalité complexe afin que le grand public puisse s'en approprier les enjeux ? Quelle devrait être la place des experts et des chercheurs universitaires dans ce domaine ? Dans un autre ordre d'idée, étant donné l'impossibilité d'atteindre l'idéal de l'exhaustivité de l'information, quels sont les besoins spécifiques en information pour le cas des Agendas 21 locaux ? Le tableau-synthèse (tableau 1) inspiré de la présentation de Joliveau propose des éléments de réponse à ces questions puisqu'il met en relation les grandes fonctions informationnelles, les besoins en information et certains outils existants, la majorité d'entre eux issus des technologies de l'information.

Le tableau 1 illustre qu'il existe en fait de nombreux outils, mais il n'est pas aisé de les relier à des besoins et des fonctions informationnelles, d'autant plus que ceux-ci ne sont pas toujours clairement identifiés. En fait, ce tableau est destiné à évoluer avec la multiplication des expériences et le développement des connaissances, lesquels permettront de raffiner la catégorisation des fonctions informationnelles et des besoins qui en découlent ainsi que la liste d'outils pertinents.

#### **Les outils d'aide à la décision : de la conception à l'utilisation sur le terrain**

Dans les sections précédentes, nous avons plusieurs fois mentionné la nécessité de développer des outils pour assister la prise de décision dans un contexte de développement durable alors que, d'un autre côté, comme le démontre le tableau 1, il existe actuellement de nombreux outils. Cet état de fait devrait stimuler la réflexion. Ces outils sont-ils réellement utilisés et, sinon, pourquoi ? Existe-t-il des besoins spécifiques pour lesquels aucun outil n'est disponible ? Dans les limites des discussions de la conférence-atelier, nous tenterons ici de fournir des éléments de réponse à ces deux questions, puis, dans un deuxième temps, nous détaillerons quelques outils qui ont fait l'objet de présentations à cette même occasion.

Un des éléments qui est clairement ressorti de la conférence-atelier est que les chercheurs universitaires sont allés vers des outils trop compliqués, ce qui pourrait expliquer pourquoi ces derniers ont de la difficulté à franchir le seuil de la sphère universitaire. Il semble que les chercheurs aient tendance à imaginer les besoins des praticiens alors qu'il serait plus adéquat de définir les besoins rencontrés sur le terrain avant de créer des outils simples qui pourraient être facilement utilisables par des personnes n'ayant pas participé à leur conception. Toutefois, il appert que certains outils ne pourront jamais être vraiment simples puisque la réalité qu'ils cherchent à illustrer, mesurer, analyser est complexe. Par conséquent, une simplification poussée des outils pourrait entraîner une simplification trop importante de la réalité et, de ce fait, les rendre inaptes à remplir leur rôle. Dans ce contexte, il est pertinent de se questionner sur le rôle des chercheurs universitaires au niveau de la conception d'outils permettant d'œuvrer dans un contexte de développement

durable ainsi qu'au niveau du passage entre la sphère théorique et le domaine pratique. Par exemple, comment et à quel point le domaine de la pratique devrait-il influencer les universitaires dans leur démarche ? Comment est-il possible de favoriser l'utilisation par les praticiens et les acteurs locaux d'outils conçus par des chercheurs ? Il semble qu'une formation adéquate soit nécessaire pour rendre les outils accessibles à ceux qui ne les ont pas construits.

Il est en tout cas indéniable qu'il existe un marché pour les outils d'aide à la décision, tant sur le plan opérationnel qu'en recherche. Toutefois, il appert qu'un seul outil n'est pas, dans bien des cas, suffisant et il devient nécessaire de réaliser un montage de méthodes et d'outils qui puisse répondre à une situation particulière. Ce montage pose par contre problème dans la mesure où chaque méthode possède son cadre propre et qu'il peut être difficile de les combiner en vue de profiter de leur complémentarité. Afin de déterminer quel agencement d'outils pourrait être utilisé pour répondre à un problème donné, Joliveau propose d'étudier des expériences de cas.

Existe-t-il des besoins spécifiques pour lesquels aucun outil véritablement adéquat n'est disponible ? Il semble que oui. Par exemple, quel outil permet de mesurer la durabilité du développement ? À l'échelle nationale, Brodhag a présenté un graphe permettant une mesure grossière de la situation d'un pays par rapport à un objectif de développement durable. Dans la figure 3, les besoins des générations actuelles, quantifiés par l'indice de développement humain (IDH), en ordonnée et les besoins des générations futures, quantifiés par l'empreinte écologique, en abscisse délimitent une zone divisée en quatre parties représentant chacune des conditions environnementales et économiques différentes. La plus petite section, qui correspond à un développement durable, est délimitée par un IDH d'au moins 0,8 ainsi que d'une empreinte écologique de moins de 2 ha/hab. Une fois l'IDH et l'empreinte écologique calculés pour un pays donné, il est possible de placer le dit pays sur ce graphe et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Cependant, les indicateurs utilisés, l'indice de développement humain et l'empreinte écologique, souffrent d'une faiblesse théorique et la détermination des seuils correspondant à un développement qui serait durable paraît arbitraire. De plus, il est possible de se demander si la notion d'empreinte écologique équivaut réellement aux besoins des générations futures.

Cette difficulté à mesurer la durabilité du développement, et ce aux diverses échelles, pose également la question de l'identité de ceux qui fixent les normes. Selon Brodhag, ces normes proviennent d'organismes tels que l'ONU, du système ISO, en fait surtout des pays du Nord. Étant donné que les principes du développement durable se veulent universels, les normes qui y sont rattachées devraient logiquement également être universelles. Cela signifie-t-il que les pays du Nord (ou pays industrialisés) sont en train d'imposer des principes et des normes aux autres pays ? Si oui, quelles en sont ou quelles pourraient en être les conséquences ?



### Le développement durable, une coopération environnement & développement : proposition de méthode d'évaluation

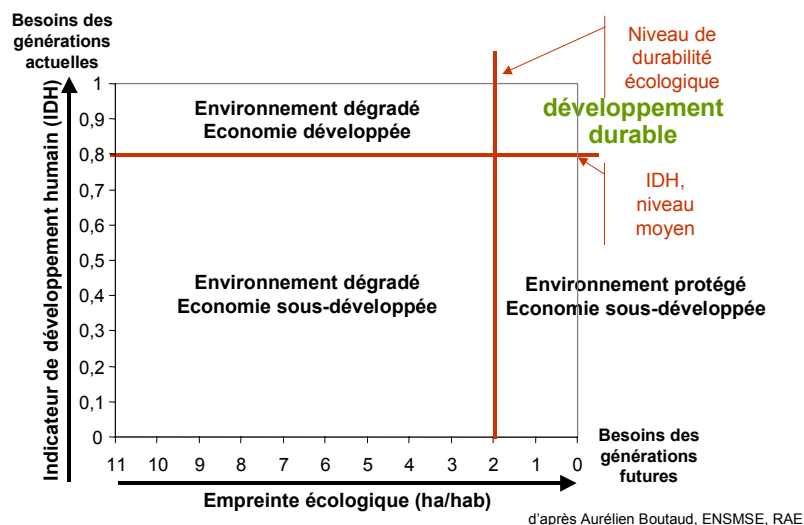


Figure 3. Une méthode d'évaluation du développement durable

Il existe d'autres besoins liés à la problématique des Agendas 21 locaux pour lesquels, malgré le fait que certains outils existent déjà, des outils différents pourraient être pertinents. C'est notamment le cas de l'aide à la négociation. En effet, étant donné la nature tripartite du développement durable, la mise en œuvre d'un tel développement porte en soi des conflits qui devraient être résolus par la négociation. À ce propos, au cours de la conférence-atelier, Joliveau et Paran ont proposé que les systèmes d'information géographique (SIG) ainsi que d'autres outils informatiques tels que la cartographie, le web, les promenades virtuelles et les vues 3D puissent servir à faciliter la négociation territoriale. Ceux-ci, en qualité d'outils de connaissance du territoire, pourraient être utilisés pour faciliter la communication entre les parties prenantes à la négociation en proposant des visualisations concrètes des différentes représentations du territoire. En effet, en produisant par exemple des cartes du même territoire vu par différents acteurs, les conflits liés à la représentation de ce territoire seraient tout de suite décelés et pourraient être nivelés avant de poursuivre les négociations. Toutefois, étant donné la complexité technique d'utilisation de ces outils, la présence d'une personne spécialement formée ayant pour mission de rassembler l'information et de la mettre en forme est nécessaire. Ce gestionnaire pourrait également être le médiateur. Lors de la conférence-atelier, un participant a également proposé que le médiateur puisse porter les enjeux des absents. Est-ce souhaitable

? Cette proposition soulève une question d'ordre plus générale : quel est le rôle du médiateur ?

Enfin, d'autres outils déjà existants pourraient être utilisés dans un contexte d'Agenda 21 local, comme par exemple les systèmes de gestion de l'environnement. Bien que ceux-ci soient actuellement plutôt conçus pour les besoins des entreprises, il serait possible de créer un système qui, à l'instar par exemple des normes ISO 14 000, aurait pour but d'accréditer une collectivité locale à un certain standard. Cependant, à quel point cet outil est-il transférable dans le contexte des Agendas 21 locaux ? Et est-il souhaitable de soumettre le concept d'Agenda 21 local à une certification ? Brodhag considère que le processus d'Agenda 21 local n'est pas encore assez mature et qu'il reste beaucoup de choses à expérimenter avant qu'on puisse envisager un tel système de certification. Par contre, étant donné que la qualité des Agendas 21 locaux est très hétérogène à l'heure actuelle, il serait peut-être légitime d'imposer des éléments en terme de résultats.

Après avoir discuté des liens entre les besoins et les outils existants ou manquants, nous présentons dans les paragraphes suivants trois outils ayant fait l'objet de discussions lors de la conférence-atelier. Dans les sections et paragraphes précédents, nous avons mentionné à plusieurs reprises le fait que les outils conçus par les chercheurs sont peu ou mal utilisés. Dans ce

contexte, l'intérêt de l'expérience de gestion participative du bassin de la rivière Etchemin (Québec) présenté par Molines est que l'outil d'aide multicritères à la décision a été intégré à un processus participatif. Le choix des critères d'évaluation et du système de pondération a été effectué par les participants du comité de bassin. Puis, pour chacun des scénarios, les participants ont déterminé la valeur des critères. Avec la collaboration d'une personne formée à l'analyse multicritères, le comité de bassin a donc pu utiliser et s'approprier cette méthode pour choisir un scénario d'action, choix qui a pu être expliqué aux participants à l'aide de la représentation graphique de la variabilité des préférences et des jugements ainsi que du classement des différents scénarios. Cette démarche a également permis de vérifier l'influence des différents groupes sur la décision en comparant le classement des scénarios entre (1) un vote par participant et (2) un vote par groupe d'intérêt, les agriculteurs par exemple. L'existence de points communs entre cette expérience et une démarche d'Agenda 21 local permet de suggérer l'utilisation de cette méthode lors de l'implantation de tels Agendas.

Un autre outil qui a été suggéré pour la planification des Agendas 21 locaux est la méthode utilisée pour préparer le plan de mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur la biodiversité au Québec. Celle-ci pourrait être utile pour les Agendas 21 locaux dans la mesure où il serait possible de transférer la matrice de planification conçue à cette occasion. Cette matrice consiste en un tableau où on retrouve, en colonne, les sept étapes d'un processus de planification présenté par Prescott et, en rangée, quinze thèmes représentant les grands secteurs de la société. Un des intérêts de cette matrice est qu'elle essaye d'inclure l'ensemble des dimensions pertinentes d'un projet à travers les quinze grands secteurs de la société. De plus, cette matrice peut être utilisée à différentes échelles ainsi que dans différents pays puisqu'elle a déjà été intégrée dans le cadre de projets à l'étranger.

Enfin, Funel a présenté la méthode qu'il utilise pour accompagner les acteurs d'un territoire donné à rédiger une charte de territoire en France. Cette méthode vise premièrement la construction d'un système de représentation du territoire par les acteurs locaux volontaires. Cela suppose que la connaissance du territoire est partagée entre les habitants du territoire et que le fait de rassembler les connaissances individuelles permet de dresser un portrait valide du territoire. Les ressources et les handicaps du territoire, déterminés par les volontaires, sont regroupées en 50 à 60 critères par un processus de concertation. Puis, l'influence que chaque critère a sur les autres est quantifiée sur une échelle de 0 à 2, ce qui permet de classer ces critères selon un indice de motricité et un indice de dépendance afin de pouvoir les représenter de manière graphique. Dans un deuxième temps, il s'agit de définir l'avenir souhaité par la communauté pour ensuite définir des stratégies assurant le passage de la situation présente à l'avenir souhaité. Dans ce contexte, l'arrimage entre le développement durable et la charte de

territoire est en fait conditionné par la conscientisation des acteurs locaux.

## Conclusion

Les questionnements suite à cette conférence-atelier mettent en évidence le fait que le développement durable et le développement local, et surtout l'articulation entre ces deux concepts, constituent des champs de recherche ouverts et ce tant au niveau de la conceptualisation théorique que de la mise en œuvre dans la pratique. Il nous paraît intéressant d'utiliser le cas des outils d'aide à la décision pour illustrer les gestes à poser dans le domaine scientifique pour atteindre les Agendas 21 locaux.

Il semble que nous disposions de beaucoup de connaissances pertinentes tout comme il existe de nombreux outils, mais il est peut-être maintenant nécessaire, d'une part, d'intégrer ces connaissances et ces outils et, d'autre part, de vérifier l'adéquation entre les acquis scientifiques et leur utilisation sur le terrain. Dans un deuxième temps, il serait intéressant de vérifier quels sont les besoins rencontrés sur le terrain lors de la mise en œuvre du développement durable de manière générale et d'Agendas 21 locaux de manière spécifique afin de travailler à la recherche de solutions.

Les discussions de la conférence-atelier ont également mis en lumière les limites du savoir scientifique dans la mesure où l'enclenchement et la réalisation d'initiatives locales ne peuvent se faire sans une formation adéquate des acteurs locaux. Cette formation apparaît essentielle pour améliorer le fonctionnement des processus participatifs, pour favoriser l'émergence de la gouvernance, pour faciliter l'utilisation d'outils et pour permettre aux acteurs de s'approprier les enjeux de problématiques complexes.

En ce qui concerne le domaine politique, il ressort clairement de l'ensemble des discussions qu'il convient d'améliorer l'articulation entre les différents niveaux décisionnels afin de parvenir à une plus grande cohésion des actions, tant du point de vue de leur conception que de leur mise en œuvre, réalisées à chaque échelle. De plus, l'importance de plus en plus grande octroyée à la gouvernance locale implique la nécessité d'approfondir la réflexion sur le rôle des autorités locales au sein de la société ainsi que de préciser la nature des relations entre les notions de participation et de décision.

Enfin, il a été proposé lors de cette conférence-atelier que, pour être en mesure de mieux cerner les problématiques spécifiques aux Agendas 21 locaux, le mieux serait de faire un retour sur des expériences de cas concrètes. L'évaluation des processus d'Agendas 21 locaux en cours pourrait en effet se révéler riche en enseignements.

Les personnes ci-dessous ont activement participé à la conférence-atelier :

Brodhag, Christian, Directeur de recherche à l'École des Mines de Saint-Etienne, France  
Funel, Jean-Marie, Chargé de projet à la SCET, France  
Gagnon, Christiane, Professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi  
Joliveau, Thierry, Maître de conférence à l'Université Jean Monnet de St-Etienne, France  
Molines, Nathalie, Doctorante à l'Université Jean Monnet de St-Etienne, France  
Paran, Frédéric, Doctorant à l'École des Mines de St-Etienne, France  
Prescott, Jacques, Chef d'équipe au Ministère de l'environnement du Québec  
Roche, Vincent, Professeur-associé à l'Université du Québec à Montréal  
Tsoukias, Alexis, Directeur du LAMSADE, Université de Paris-Dauphine, France

## Bibliographie

- Callon, M., P. Lascoumes, et al (2001) *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Éditions du Seuil : Paris.
- Commission Brundtland (1988) *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Éditions du Fleuve, Les Publications du Québec, Montréal.
- Hewitt, N. (1995) *Guide du Programme Européen des Agendas 21 Locaux - Comment s'engager dans un programme d'action à long terme vers un développement durable ?* ICLEI, Observatoire de l'Environnement de la Communauté Urbaine de Lille, Publication de la version française : Région Nord-Pas-de-Calais, France
- Giddens, A. (1994) *Les conséquences de la modernité*, Paris : L'Harmattan.
- Godard, O. (1997) « La démarche de développement durable à l'échelle des régions urbaines », in *Pouvoirs locaux*, n°34 111/1997, (actes du 5<sup>ème</sup> forum des acteurs du développement durable, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Lille, France 23 mai 2000).Stoker, G. (1998) « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », In *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Dossier "la gouvernance", numéro 155, mars 1998, pp 19-30.



## DÉCLARATION COMMUNE POUR LES AGENDAS 21 LOCAUX

Lors d'une Conférence-atelier internationale<sup>1</sup>, tenue à l'Université du Québec à Montréal du 16 au 18 octobre 2002, et portant sur "Comment décider dans une perspective de développement durable? Le cas des Agendas 21 locaux", les participants québécois et français, issus des milieux universitaires, gouvernementaux, et de la société civile, en sont arrivés à une déclaration commune<sup>2</sup>.

En tant que chercheurs, intervenants gouvernementaux et membres de la société civile nous prenons considération:

- de l'engagement des pays signataires du plan d'action adopté à Johannesburg et plus particulièrement de l'objectif (art. 149) "d'améliorer le rôle et les capacités des gouvernements locaux et des parties prenantes dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 à l'échelle locale";
- de la "déclaration commune des gouvernements locaux au Sommet Mondial sur le Développement Durable" sous l'égide du "International Council for Local

Environmental Initiatives (ICLEI)", demandant aux gouvernements nationaux de "lancer et d'appuyer les campagnes nationales pour la planification d'un développement durable au niveau local";

- de l'engagement de L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) en collaboration avec Le Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (IAIA-AIEI) à mettre en oeuvre un programme de renforcement de capacité pour la Maîtrise des outils de gouvernance pour l'environnement et le développement (MOGED), dont la finalité est d'intégrer l'environnement dans tous les processus décisionnels, et qui vise à développer dans les pays membres de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles leur permettant de mettre en oeuvre des programmes économiquement viables et socialement acceptables;

<sup>1</sup> Cette Conférence-Atelier a été organisée par: le Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional (GEIGER) de l'Université du Québec à Montréal: Vincent Roche et Jean-Philippe Waaub; le Chantier Développement durable de l'Alliance Recherche Université Collectivité (ARUC) - économie sociale: Christiane Gagnon, Université du Québec à Chicoutimi; le projet "Aide à la décision et négociation territoriale", École des Mines de St-Etienne (France): Didier Graillot et Christian Brodhag (responsable de Agora 21).

<sup>2</sup> Christian Brodhag, Directeur de recherche, École des Mines de St-Etienne, France; Marie-Pierre Chevrier, Chercheure, Enviro Sapiens; Serge Desroches, Chercheur, Université du Québec à Montréal; Daniel Drouin, Chargé de projet, Conseil Régional de l'Environnement, Montérégie; Pierre Dumolard, Professeur et directeur du SEIGAD, Université de Grenoble, France; Jean-Marie Funel (à titre personnel); Christiane Gagnon, Professeure, Université du Québec à Chicoutimi; Nicole Huybens, Professeure, Université du Québec à Chicoutimi; Nathalie Molines, Doctorante, CRENAM, Université de Saint-Etienne, France; Jacques Prescott, Chef d'équipe, Ministère de l'environnement du Québec; Jacques Régnier, Directeur de la Région Laboratoire en Développement Durable du Saguenay-Lac-St-Jean; Vincent Roche, Professeur-associé, GEIGER, Université du Québec à Montréal; Alexis Tsoukias, Professeur, LAMSADE Université de Paris-Dauphine, France; Jean-Philippe Waaub, Professeur, GEIGER, Université du Québec à Montréal. **Pour informations:** [roche.vincent@uqam.ca](mailto:roche.vincent@uqam.ca).

- de l'engagement de collectivités locales françaises ainsi qu'ailleurs dans le monde, dans la mise en oeuvre d'Agendas 21 locaux, et au Québec et dans ses régions, de la déclaration des Maires du Réseau québécois des Villes et Villages en santé à prendre des mesures en faveur du développement de communautés durables;

En tant que spécialistes du développement durable et des Agendas 21 locaux :

- Nous reconnaissons la pertinence et la nécessité de ces engagements;
- Nous constatons l'existence d'expériences et d'initiatives locales, au Québec, en France et ailleurs dans le monde, et d'outils méthodologiques éprouvés susceptibles de permettre la réalisation de ces engagements;

- Nous constatons également la nécessité de poursuivre les efforts d'innovation, de recherche, et de formation en partenariat avec les communautés locales;
- Nous recommandons que les organismes internationaux, les gouvernements nationaux et locaux prennent rapidement les mesures nécessaires, renforcent les expériences existantes, et développent les mécanismes d'évaluation et de transfert permettant de diffuser largement les expériences positives, les méthodes éprouvées et les expertises reconnues;
- Nous décidons de poursuivre la collaboration internationale déjà initiée, en mettant notamment en oeuvre des projets communs tels que des Ateliers d'échanges, et la mise en réseau d'une plate-forme d'échange sur les Agendas 21 locaux;
- Nous nous engageons à soutenir les initiatives d'élaboration et de mise en oeuvre des agendas 21 locaux en partageant l'information disponible, notamment par l'utilisation d'Internet, en transférant les savoirs, et en accompagnant les parties prenantes dans leurs démarches d'apprentissage et d'intervention.

# L'ÉDUCATION COMME LEVIER DE COMPRÉHENSION ET DE CONTAGION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Anne Versailles, PhD, Consultante en communication et éducation dans le domaine de l'environnement et du développement durable, courriel : [a.versailles@skynet.be](mailto:a.versailles@skynet.be)

Si tout est dans tout ... Que tout interagit avec tout ; et de manière incertaine encore... Qu'en plus il faut tenir compte d'humains à naître que personne n'a encore rencontrés... Sans mentir à ceux qui vivent, maintenant, à l'autre bout de la planète ou tout à côté, et que l'on connaît si mal... Que tout cela doit s'accommoder des besoins des autres êtres vivants dont la survie, tout compte fait, conditionne la nôtre... Et si en outre on tient aussi compte du fait que nos modes de vie à nous occidentaux, nantis mais à nos yeux pas tant que cela, exigeraient au moins trois planètes pour être étendus à tous... On ne peut s'empêcher de rester perplexe... Par où commencer ? Le développement durable paraît bien difficile à concrétiser ! Et les attermoissements internationaux renforcent encore cette impression tant au niveau de l'agir local que du changer personnellement.

À la fois pressant, complexe et encore si flou, le développement durable s'impose à beaucoup comme un réel changement de paradigme face auquel la sensibilisation, l'éducation et la formation constituent d'importants leviers de changement. Distillées au sein de presque tous les chapitres d'Action 21, ces trois notions font par ailleurs l'objet d'un chapitre spécifique<sup>1</sup> de ce programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle. Qu'en est-il toutefois au niveau local ? Agissent-elles réellement avec cette force de levier escomptée ? Voilà quelques questions qui balisent la réflexion qui suit et qui se place dans le contexte de la mise en œuvre du développement durable, au niveau local, en Belgique francophone, avec quelques éclairages venant du côté belge néerlandophone ou d'autres pays de la francophonie européenne comme la France ou la Suisse.

## Somme de problèmes, d'idéaux ou d'utopies ?

Né de la rencontre entre Environnementalistes et Tiers-Mondistes, le développement durable a bien du mal à sortir d'une vision problèmes : problèmes environnementaux et leur cortège de pollutions, de détériorations et de nuisances ; problèmes de développement et leur cortège de mal-être, maladies, pauvreté, inégalités. Et l'action se cantonne alors dans le « lutter contre » : discipline épuisante que de toujours ramer à contre courant.

<sup>1</sup> Chapitre 36 : Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation

En 1992, Rio a davantage présenté le développement durable comme une vision nouvelle du Monde : « la Terre, foyer de l'humanité qui constitue un tout marqué par l'interdépendance »<sup>2</sup>. L'idée maîtresse était celle « d'établir un partenariat mondial, sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les États, les secteurs clefs de la société et les peuples »<sup>3</sup>. Action 21 reposait sur l'idée que l'humanité est à un tournant de son histoire et décline en propositions de principes d'action, d'objectifs, d'activités et de moyens d'exécution un idéal vers lequel orienter ce changement de direction. Mais était-ce suffisamment opérationnel ? Par définition, si un idéal peut séduire, il ne se pratique pas. Il en est de même d'une idée, d'un concept. Et il suffit de voir le peu de cas qui a été fait de ce programme d'action pourtant pertinent et potentiellement concrétisable.

Ainsi, quelques semaines avant Johannesburg, la Belgique cherchait-elle des initiatives qui puissent être présentées et données en exemple. L'appel lancé en ce sens par le Conseil Fédéral de Développement Durable a reçu si peu d'écho. Cela voudrait-il dire que rien ne se fait ? Heureusement non. Ici et là, on observe bien un bouillonnement d'initiatives locales portées par des réseaux de personnes convaincues que d'aucuns appellent des « changeurs de monde<sup>4</sup> ». Plus que la recherche d'un idéal, c'est l'utopie qui les motive. Une somme d'utopies réalistes qui relèvent non pas des « ou-topos » du lieu qui n'existe pas, mais bien des « eu-topos » du lieu meilleur.

## Agent, acteur, auteur, trois niveaux d'implication

En 1999, une vaste enquête a été menée à l'initiative du Conseil Fédéral du Développement Durable<sup>5</sup>. Son objectif était d'investiguer ce que les Belges pensaient du développement durable. Préoccupés ! Voilà ce qui se dégageait de cette enquête :

<sup>2</sup> Préliminaires à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992

<sup>3</sup> *ibid.*

<sup>4</sup> Changeurs de Monde, Grégor Chapelle, Editions EVO, Bruxelles, 2002

<sup>5</sup> Le rapport intégral de cette étude ainsi qu'un résumé des conclusions sont consultables sur le site [http://www.belspo.be/frdocfdd/publnfr/enq1999/inh\\_mat.htm](http://www.belspo.be/frdocfdd/publnfr/enq1999/inh_mat.htm) – Une deuxième enquête menée en 2002 a affiné ces résultats par une étude également qualitative : [http://www.belspo.be/frdocfdd/publnfr/enq2002/inh\\_mat.htm](http://www.belspo.be/frdocfdd/publnfr/enq2002/inh_mat.htm)

les Belges se disent préoccupés par ces questions et prêts à agir, à changer. Mais comment ?

Une autre étude<sup>6</sup> menée par le Réseau Eco-Consommation sur le comportement des consommateurs wallons montrait que ceux-ci se plaignent de l'ampleur de la tâche qui consiste à rassembler les informations utiles, pertinentes et suffisantes pour faire un choix responsable. Ainsi, en matière de déchets, à part le tri dont il commence à avoir acquis les trucs et ficelles, le consommateur dit ne pas savoir quoi faire pour diminuer ses déchets. En outre, il se dit découragé car il ne parvient que difficilement à estimer les résultats des efforts consentis. Tant et si bien, qu'en réaction, et l'étude le montre, la conscience des problèmes environnementaux serait même en train de régresser parmi le public : on ne sait plus quoi faire, alors on ignore le problème...

Qu'offre-t-on au citoyen qui se dit prêt à « faire quelque chose » ? On peut ici distinguer trois types d'offres qui s'adressent à trois niveaux d'implication possible pour le citoyen. L'offre la plus importante vise le niveau du citoyen-consommateur. D'agent passif, de nombreuses initiatives et campagnes de sensibilisation menées depuis les années 80 (brochures, dépliants, expositions, spots TV et radio, ...) l'incitent à devenir consomm'acteur. Il s'agit surtout de l'inviter à exercer une discrimination positive vis-à-vis de certains produits reconnus acceptables sur le plan environnemental et/ou social. Il s'agit aussi de participer aux efforts collectifs de tri des déchets en vue de leur valorisation en tant que ressources secondaires. Dans une moindre mesure, il s'agit également de choisir d'autres modes et habitudes énergétiques liées au chauffage domestique, aux transports, à l'éclairage, ... Toutefois, les moyens, tant en termes financiers que par rapport au registre de compétences visées, sont dérisoires face à ceux engagés par la publicité commerciale. On peut en effet regretter que cette communication dite sociale vise davantage l'intellect que l'affect<sup>7</sup> du public ciblé (Van den Berg et Versailles, 2001<sup>8</sup>). Notons aussi que des réflexions sont actuellement menées au sein du groupe de travail sensibilisation du Conseil Fédéral de Développement Durable sur l'impact négatif que peut avoir la publicité commerciale sur la mise en œuvre du « changer personnellement » et sur les moyens de le réguler<sup>9</sup>.

Deuxième niveau d'implication possible pour le citoyen, celui de la participation active. Il est ici acteur, c'est-à-dire collaborateur, partenaire. Il collabore à la construction d'un développement, de sa compréhension à sa concrétisation. Toutefois, on peut regretter ici que l'offre de collaboration qui lui soit faite s'ouvre rarement très en amont du processus de construction. Le rôle du citoyen se limite alors à émettre un avis sur des propositions quasi finalisées qui lui sont soumises, par exemple par voie d'enquêtes publiques<sup>10</sup>. Néanmoins, on sent qu'une culture de concertation commence à se mettre en place. Différents lieux consultatifs ou participatifs existent au niveau local : commissions consultatives communales et thématiques (commission consultative d'aménagement du territoire, commission consultative de développement rural, ...), plans communaux d'environnement et de développement de la nature, contrats de rivière, plate-forme participative autour de la Forêt de Soignes<sup>11</sup>, réunions d'information et de concertation avec les élus locaux, conférences citoyennes<sup>12</sup>... A quelques exceptions près, ces formes de participations s'inscrivent dans une logique qui est d'abord et avant tout environnementale. En Flandre, on observe une culture de concertation et de participation citoyennes mieux ancrée qui se traduit notamment par des formes et des lieux de participation qui travaillent sur un mode davantage global, dont plusieurs villes en Agenda 21. Dans la partie francophone du pays par contre, il existe peu d'initiatives très volontaristes, à part peut-être celle (débutante) de l'Agenda 21 local de la commune universitaire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve<sup>13</sup> qui est également la première commune administrée par un bourgmestre issu d'un parti vert<sup>14</sup>. En effet, rares sont les communes qui, en Région wallonne par exemple, ont une démarche globale de développement durable car la perception environnementale est encore très poussée (Mestdag, 2002a<sup>15</sup>). En outre, elles ne disposent pas de soutien, d'incitant ou d'outils adéquats vis-à-vis de telles démarches globales.

<sup>10</sup> La deuxième enquête menée en 2002 sur l'existence d'une base sociale au développement durable (et consultable depuis [http://www.belspo.be/frdocfdd/pubnlfr/eng2002/inh\\_mat.htm](http://www.belspo.be/frdocfdd/pubnlfr/eng2002/inh_mat.htm)) révèle notamment que les citoyens interrogés s'impliquent préférentiellement dans une participation qui leur demande peu d'implication personnelle, comme par exemple le fait de signer des pétitions.

<sup>11</sup> <http://www.foretdesoignes.net>

<sup>12</sup> En 2001, la Fondation pour les Générations Futures a organisé la première Conférence Citoyenne en Belgique qui portait sur l'aménagement du territoire, la mobilité et le développement durable au niveau de la province du Brabant wallon (voir <http://www.fgf.be/>). En 2003, la Fondation Roi Baudouin organise une Conférence citoyenne au niveau fédéral belge sur les tests génétiques (voir <http://www.mesgenes.be>) et la Flandre en initie une sur la problématique des OGM.

<sup>13</sup> [http://www.billy-globe.org/fr\\_2001/johannesburg/reportages/1ln.htm](http://www.billy-globe.org/fr_2001/johannesburg/reportages/1ln.htm)

<sup>14</sup> A l'initiative de la Région wallonne, 15 villes sont maintenant mises en démarche d'Agenda 21 local ; mais comme l'initiative leur est en quelque sorte dictée par les instances régionales, il est possible que les compétences dynamiques de motivation nécessaires ne soient pas suffisamment présentes en leur chef pour assurer le plein succès de cette initiative.

<sup>15</sup> Mestdag C., 2002a, Bilan et analyse des initiatives communales en matière de développement durable, Rapport de stage effectué en vue de l'obtention du DES en Science et Gestion de l'Environnement, Université Catholique de Louvain, Secrétariat INIS, Place Croix du Levant 2, Louvain-la-Neuve, 102 p.

<sup>6</sup> Résultats d'une enquête sur l'éco-consommation auprès de 611 personnes en Wallonie en 2001, Enquête réalisée par le Réseau Eco-Consommation, 2002

<sup>7</sup> « Le Roi boit... Max Havelaar<sup>7</sup> ! » Voici ce qu'un journaliste du journal parlé annonçait, il y a quelques jours, sur la première chaîne radio du service public belge. Témoignage symbolique s'il en est ! Et si la voie d'entrée à la sensibilisation du développement durable était justement celle-là ? Celle du témoignage de proximité. Et tant mieux si le rayon de proximité du témoin couvre toute une nation !

<sup>8</sup> Van den berg et Versailles, A., 2001, in L'éducation à la consommation durable, Quelle politique, quelles actions ? – Actes du Colloque de l'Association Universitaire pour l'Environnement du 22/11/2000

<sup>9</sup> Voir les résultats du Séminaire du 27 mars 2002 intitulé « Publicité et Développement durable » et consultables depuis <http://www.belspo.be/frdocfdd/fr/pubfr/pubfr.htm>

Par contre, si on sort du niveau de l'administration communale en tant que telle, on peut lister toute une série d'initiatives qui intègrent davantage la dimension globale du développement durable. Elles constituent souvent un troisième niveau d'implication possible pour le citoyen, celui où il est auteur de projet. Une récente étude (Mestdag, 2002b<sup>16</sup>) passe en revue une dizaine d'initiatives locales de développement durable menées en Région wallonne. Une constante : ces initiatives sont bel et bien portées par des individus ou des petits groupes d'individus qui s'impliquent réellement en tant qu'auteurs que ce soit dans un cadre professionnel ou privé, et l'auteur de l'étude n'hésite pas à les caractériser de pionniers ou de leaders. Les éléments déclencheurs de ces initiatives sont variés et le plus souvent très personnellement liés à la vie, professionnelle ou privée, de leurs initiateurs : événement anodin, logique d'opposition à un système, continuation d'une action déjà engagée, ... En référence à la typologie des compétences décrites par Leclercq (1987)<sup>17</sup>, on peut assimiler ces éléments déclencheurs à des compétences dynamiques dont bénéficient fortement les auteurs de ces projets et qui leur donnent une motivation et une implication particulièrement forte qui permet de porter le projet de manière plus solide qu'en suivant un mode d'emploi. Mais comme le relève Mestdag (2002b), si cette hypothèse devait se confirmer, cela montrerait la difficulté d'inciter une démarche de développement durable en l'absence de cet élément particulier susceptible de toucher la sensibilité de l'une ou l'autre personne. L'étude brosse un tableau du genre David contre Goliath : des poignées d'initiateurs motivés qui se démènent<sup>18</sup> corps, âme et biens face à l'inertie des comportements et des habitudes ambiants, face au manque de soutien, d'incitants et d'encouragement, face au manque d'accompagnement et d'outils. Et l'auteur de conclure que la mise en œuvre locale du développement durable ne fait décidément pas partie de ce que l'on pourrait appeler la « culture d'entreprendre » mais relève plutôt d'une opposition à un système établi. Cela se sent également très fort dans l'appel à projets de concrétisation du développement durable que lançait cette année encore la Fondation pour les Générations Futures<sup>19</sup>.

De l'initiation (isolée) à la dynamisation (globale) de ces projets de concrétisation du développement durable au niveau local, il y a une fracture que révèle l'étude en question et que son auteure interprète comme « un symptôme d'un manque de soutien, de compréhension et de contagion du développement durable au

sein de la société ». Le développement durable fait fuir<sup>20</sup> ! La question qui se pose est de savoir comment assurer cette compréhension indispensable à la contagion, elle-même vecteur de soutien ?

Mestdag (2002b) pointe deux pistes : celle de la nécessaire implication de tous les acteurs concernés et celle de l'importance de disposer d'une représentation de la société de demain à laquelle se référer et vers laquelle tendre. En tant que processus qui se déroule tout au long de la vie, l'éducation, tant formelle que non formelle, a ici un rôle important à jouer. Telle qu'elle se pratique actuellement, dans les milieux tant formels que non formels, l'éducation peut-elle relever ce défi ? Peut-elle assurer la compréhension de la nécessité du développement durable, la compréhension du développement envisagé et sa contagion ?

### L'éducation serait-elle en crise ?

Comprise comme un processus éminemment global, généralisé et endogène (Goffin, 1976<sup>21</sup>), l'éducation mobilise un ensemble de mécanismes, de ressources et de compétences propices au développement d'une participation citoyenne aux processus de réflexion et de décision telle que prônée par Action 21. Dans une telle perspective d'éducation en vue du développement durable, on a tendance à reconnaître divers axes de cheminement qui, en Belgique, diffèrent selon la spécificité des sources de financement possibles<sup>22</sup>. Ainsi en Flandre, l'approche globale se nomme « mondiale vorming » (éducation mondiale) et comprend cinq approches différentes : éducation à l'environnement, éducation aux droits de l'homme, éducation à la paix, éducation au développement et éducation interculturelle. Dans la partie francophone du pays, pas de coupelle globale mais quatre approches complémentaires quoi que très cloisonnées : l'éducation relative à l'environnement, l'éducation au développement, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé. De manière conceptuelle, chacun de ces axes spécifiques n'est en rien exclusif des autres. Au contraire, les valeurs qu'ils véhiculent, les compétences qu'ils visent à développer et les enjeux autour desquels ils mobilisent leurs publics s'interpénètrent l'un l'autre.

Par son caractère global et généralisé, l'éducation (et a fortiori celle qui s'inscrit dans une compréhension et une contagion du développement durable) impose en effet transdisciplinarité et

<sup>16</sup> Mestdag, C., 2002b, Initiatives locales de développement durable en Wallonie, identification, rencontre et analyse, WWF-Belgium, UCL-FSA-CESAME, Fondation pour les Générations Futures, 35 p.

<sup>17</sup> Leclercq, D., 1987, L'ordinateur et les défis de l'apprentissage, in Horizon, novembre 87 et mars 88

<sup>18</sup> L'auteure précise « par conviction personnelle, par volonté de changement et moins souvent par choix de suivre les règles d'une idéologie » car son analyse montre que les dimensions inter et intragénérationnelles sont souvent peu ou pas développées au sein de ces initiatives, or ces dimensions participent pleinement de la définition du développement durable

<sup>19</sup> <http://www.fgf.be>

<sup>20</sup> Un indicateur intéressant est ce qui s'est passé lors de la Journée de la Terre 2002 pour laquelle le WWF-belgium avait centralisé toute une série d'offres de visites guidées et d'animations sur le thème du développement durable au niveau local. Le succès fut très faible. Et, pour ne citer qu'un exemple, une excursion guidée sur le thème de la flore en Forêt de Soignes, qui se fait régulièrement avec un public nombreux, n'a attiré qu'une seule personne ce jour-là où son intitulé avait été transformé en « le développement durable de la Forêt de Soignes ».

<sup>21</sup> Goffin, L., 1976, Environnement et évolution des mentalités, Thèse de doctorat, FUL, Arlon et

[http://www.lamediatheque.be/Environnement/cadre\\_EE\\_Ere.htm](http://www.lamediatheque.be/Environnement/cadre_EE_Ere.htm)

<sup>22</sup> En Suisse, on parle d'éducation dans une perspective globale, en tant que réponse pédagogique à la globalisation (voir [http://www.globaleducation.ch/francais/pages/A\\_Zm.htm](http://www.globaleducation.ch/francais/pages/A_Zm.htm))



décloisonnement. Aussi, autour de ces différentes approches qui sont autant d'axes de cheminement, voit-on en Belgique, comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs<sup>23</sup>, s'organiser de nombreux acteurs publics, associatifs, institutionnels et privés. Le contexte institutionnel belge francophone révèle un important morcellement des compétences liées à l'éducation : si les compétences « enseignement » et « culture » sont plutôt du ressort du gouvernement de la Communauté française, les gouvernements fédéral et régionaux se partagent les aspects plus thématiques (environnement, santé, développement, etc.). Pour cette raison parmi d'autres, l'organisation entre les acteurs de l'éducation reste difficile et peu structurée. Tous développent une multitude d'outils, animations, stages, documents, événements, campagnes, etc. La plupart des projets menés impliquent une tripartite d'acteurs publics (souvent pourvoyeurs de moyens financiers et logistiques), associatifs (offrant compétences et services) et scolaires (souvent bénéficiaires, plus ou moins acteurs ou simplement consommateurs, des projets mis en place). Malgré un climat pressant de concurrence entre eux, une tendance à la structuration des acteurs s'affirme néanmoins progressivement. On assiste en effet, en Flandre plus qu'en région francophone, à des tentatives de regroupement et de coordination d'organismes, sous forme de réseau, de collectif, de groupement ou de consortium, qui se constituent de manière sectorielle (par approche ou axe de cheminement), souvent intra-communautaire et parfois en lien avec des ONG ou autres structures internationales (comme l'UNESCO).

Dans le monde scolaire, transdisciplinarité et décloisonnement ne sont pas davantage de mise<sup>24</sup>. Pourtant, depuis 1997, le nouveau Décret qui définit les missions de l'école ouvre grand la porte à une éducation comprise dans cet esprit d'ouverture et de mise en liens. Le décret impose à toutes les écoles et pour tous les enfants de veiller à : (mission n°1) épanouir toute leur personnalité, (mission n°2) faire acquérir connaissances et compétences leur permettant de s'intégrer dans la vie économique, sociale, culturelle, (mission n°3) former des citoyens responsables acteurs d'une société démocratique,

<sup>23</sup> Etat fédéral, la Belgique présente un système à trois étages, mis en place par une série de réformes institutionnelles. L'étage supérieur est occupé par l'Etat fédéral, 3 communautés (la Communauté française, la Communauté germanophone et la Communauté flamande) et par 3 régions (la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles – Capitale). Ces acteurs sont égaux en droit et interviennent, sur pied d'égalité dans des domaines différents. L'étage intermédiaire est occupé par les Provinces. A la base, se trouvent les communes qui constituent les lieux de pouvoir les plus proches du citoyen. Selon leur localisation géographique et les compétences exercées, provinces et communes relèvent de l'Etat fédéral, des Communautés ou des Régions.

<sup>24</sup> Citons toutefois l'une ou l'autre initiatives d'écoles isolées qui font un travail qui se situe à un niveau global remarquable. La plus avancée est celle de l'Institut Robert Schuman (Eupen) qui coordonné depuis 15 ans par un enseignant, Jean-Michel Lex, instaure une véritable mise en projet de l'ensemble de l'école tant sur les aspects de gestion environnementale que de l'organisation pédagogique. Une école qui vise à être en "développement durable" et "durablement en développement". L'intérêt de cette initiative réside également dans le souci permanent de l'équipe éducative de transférer son expérience à travers la réalisation d'outils, l'échange avec des collègues d'autres écoles ainsi que la communication, l'implication et la valorisation des jeunes, etc.

solidaire et pluraliste, et (mission n°4) avec les mêmes chances d'émancipation pour tous. Si tous les ingrédients y sont, dans la réalité quotidienne, la structure scolaire, ses temps, ses lieux ne permettent rien de tout cela, ou si peu. En outre, comme le décrit Cornet (1998), chaque école redéfinit pour elle-même, selon les logiques qui lui sont propres, ce qui lui paraît juste et bon. Car chaque école est à la fois un service public (avec des missions définies de manière centralisée), une cité politique (avec des procédures de débat), un appareil idéologique (avec des exigences de fidélité à son pilier ou réseau), une communauté de personnes (avec une cohésion à affirmer et préserver), une entreprise (avec des travailleurs à organiser efficacement et des clients à satisfaire). Aussi, selon leur contexte sociologique, verra-t-on des écoles qui privilégieront la mission d'enseignement, tandis que d'autres mettront davantage en avant la mission d'épanouissement individuel ou d'éducation civique et citoyenne. Ces dernières participeront ou consommeront l'imposante offre associative en matière d'éducation à... (l'environnement, le développement, la santé, la citoyenneté, ...).

On le voit, tant dans le secteur associatif de l'éducation non formelle que dans celui, scolaire, de l'éducation formelle, les structures sont en décrochage par rapport aux valeurs et aux compétences qu'elles mettent en avant et tentent de développer chez leurs publics. Les acteurs associatifs prônent l'interdisciplinarité, le décloisonnement, la mise en liens mais restent confinés dans leur chapelle, cherchant les spécificités qui les caractérisent et qui leur permettent de revendiquer leur part du gâteau : moyens, publics cibles, partenaires, champs d'action, ... Ils prônent l'investissement dans la durée mais, pris par les enjeux à court terme liés à la découpe du dit gâteau, ne se donnent que rarement le temps d'investir dans la réflexion, la prise de recul, la formation continuée. Ils prônent le socio-constructivisme, la pédagogie de projet mais s'effraient devant l'engagement et le partage des responsabilités à la fois communes et différenciées qui caractérisent le travail collaboratif. Repli identitaire, manque de formation continuée, perte de contact avec les objectifs, les représentations et la vision à long terme de leur engagement, tout cela ne pointe-t-il pas une crise du secteur de l'éducation non formelle ? Du côté de l'éducation formelle aussi, l'école se retrouve coincée entre des logiques contradictoires : logique économique de production, d'efficacité et de compétitivité ; logique sociale d'intégration, de justice, de solidarité et d'égalité et logique culturelle d'épanouissement et de satisfaction.

Ainsi torturée et écartelée entre des logiques divergentes, on voit mal comment l'éducation pourrait être ce levier attendu face à l'injonction de la compréhension et de la contagion du développement durable à travers les sphères tant individuelles, locales que globales.

### Quel développement pour l'éducation ?

Pour Cornet (1998), l'issue passe d'abord et avant tout par une bonne formation de base en sciences humaines : « Pour éduquer

aux médias, à la citoyenneté responsable, au développement solidaire et durable, à l'environnement, à l'interculturel, ... il ne faut surtout pas éduquer aux médias, à la citoyenneté responsable, au développement solidaire et durable, à l'environnement, à l'interculturel, ... mais il faut deux heures de sciences humaines intégrées minimum par semaine de la maternelle au supérieur, avec des enseignants formés à la didactique des sciences humaines. ».

Si le développement durable apparaît à beaucoup comme un changement de paradigme, sans doute faut-il en effet changer de perspectives tant pour les objectifs, les contenus que les compétences développés par ce que l'on pourrait nommer une éducation vers le développement durable. Comme le précise Forster (2002<sup>25</sup>), la matière est très complexe, ses contours encore imprécis et ses limites floues. On peut déplorer en Belgique le faible rôle de l'université dans l'émergence et la compréhension du concept de développement durable. Comme le reconnaît Installé<sup>26</sup>, les chercheurs sont mal formés pour aborder des sujets qui dépassent le cadre strict de leur discipline. Il existe peu de contrats de recherche transversaux<sup>27</sup>. Encore ce cloisonnement ! En Suisse, le débat ouvert par la Fondation Education et Développement a conduit à la délimitation de cinq champs d'apprentissage : l'interdépendance, l'équité sociale, les conflits et leur résolution, les images et leur perception, les transformations et l'avenir. Programme aussi ambitieux qu'éclectique ! Différentes compétences à développer ont également été listées : celles de dialoguer, de se distancer, de pratiquer l'abstraction, de raisonner en réseau, de résoudre des problèmes, d'avoir un esprit critique, d'assimiler seul, d'évaluer les informations, de planifier, de juger et de décider. En outre, l'accent a aussi été mis sur l'objectif dit d'empowerment, soit la capacité à se prendre en main, à agir, à mobiliser sa créativité.

En termes d'objectif, miser sur l'éducation comme levier de contagion du développement durable devrait revenir à motiver et organiser une dynamique participative qui incite le citoyen à s'impliquer autant que possible en tant qu'auteur, c'est-à-dire très en amont dans les processus d'élaboration des contenus. Organiser cette participation citoyenne exige de donner et de légitimer un nouveau statut au savoir et aux connaissances, basé justement sur leur décroisonnement, leur co-construction et leur partage.

<sup>25</sup> Forster, S., 2002, Education au développement durable, article préparatoire au Congrès National « Le développement durable fait école, l'école fait-elle du développement durable ? » organisé par la Fondation Education Développement, Berne, novembre 2002

<sup>26</sup> d'après une intervention du professeur Michel Installé, membre de la Commission Environnement de l'UCL lors d'une journée d'étude sur l'éducation au développement durable (<http://www.alliances.be/olln/durable/cr1.html>)

<sup>27</sup> Notons ici l'expérience intéressante de l'Université d'Anvers qui a lancé un réseau inter-facultaire au sein duquel se mettent en place des projets de recherche qui tiennent compte des aspects éthiques, sociaux, culturels, environnementaux, ... et vis-à-vis desquels des experts académiques côtoient des étudiants et des citoyens. En outre, les principes de l'Agenda 21 sont inscrits dans tous les domaines et activités de l'Université.

Bien plus qu'une mode, le fonctionnement en réseau, tant humains qu'électroniques ou en interface réel-virtuel, peut offrir de nouveaux espaces pour l'action collective. L'interactivité qui les caractérise exige de modifier les processus par lesquels nous concevons les contenus. Du modèle dans lequel le producteur conçoit et impose, par diffusion, sa conception, on passe à un modèle de métaconception dans lequel des auteurs peuvent concevoir de manière collaborative leurs propres produits. Le design devient participatif et réseauté. En matière de développement durable et de participation citoyenne, les potentialités qu'offre ce modèle de métaconception sont évidentes.

Toutefois, l'innovation culturelle qui transpire de cette approche n'est pas mince ! Elle ne tient pas tant dans le partage (qui fait partie de la culture des acteurs éducatifs) que dans la co-construction non pas de l'information mais des connaissances. Non pré-organisées, non linéaires, les connaissances répondent à de nouvelles caractéristiques qui induisent un passage depuis une culture d'archivage, axée sur le passé, à une culture de construction émergente, axée sur l'avenir. Cette transformation implique notamment un changement du mode d'évaluation qui, actuellement fondé essentiellement sur des compétences spécifiques (savoirs et savoir-faire technico-scientifiques), devient davantage axé sur des compétences stratégiques (savoir collaborer, savoir se connecter, savoir interagir) exigeant des compétences dynamiques fortes (en termes de savoir-être et de savoir-devenir).

Quelques pistes sont donc ici ébauchées pour faire de l'éducation ce levier pour une compréhension et une contagion du développement durable. En matière d'objectifs, il s'agit de permettre et d'organiser une réelle dynamique participative. En matière de contenus, il s'agit de développer des compétences spécifiques liées aux savoirs et savoir-faire des sciences humaines, sociales, politiques et économiques. En matière de compétences, il s'agit de privilégier celles qui facilitent la mise en lien et en réseau des personnes et des connaissances et qui dynamisent leur intelligence collective d'auteurs.

En ce qui concerne enfin les limites du bras de levier ainsi constitué, il s'agit de ne pas vouloir déléguer à l'éducation (des autres) l'apprentissage de comportements que nous n'appliquons pas nous-même. Ainsi, si les actions de partenariat de type II (d'initiatives privée ou associative, sur base volontaire, et à visée éducative ou participative) que Johannesburg a voulu dynamiser sont indéniablement vecteurs de contagion du développement durable, leur pouvoir d'inoculation n'est pas illimité ! Des actions de type I (d'initiative publique, contraignantes, légales) doivent les précéder ou tout au moins relayer la contagion naissante. Ainsi, en matière d'environnement par exemple, chacun hérite son auto-mobilité, saute sur les offres alléchantes de certaines compagnies aériennes, continue à préférer une lecture sur papier plutôt que sur écran, rechigne devant la contrainte du tri des déchets ou le poids des emballages consignés, se laisse séduire par les miracles des lingettes et autres

produits jetables, ... bref, continue impunément à consommer et à ponctionner bien plus que les 2 hectares qui devraient équitablement revenir à chaque être humain. Mais pas de problème, on vous met une dose d'éducation relative à l'environnement ! C'est le syndrome du tigre<sup>28</sup> : « Lorsque les chasseurs et les braconniers mettent une espèce en danger d'extinction comme le tigre, on ne s'en prend pas aux chasseurs et aux braconniers, on éduque le tigre ! ».

---

<sup>28</sup> D'après une image de Marc Moulin citée par Jacques Cornet, 1998, op. cit.

# LES ÉCO-CONSEILLERS, PROMOTEURS ET ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Claude Villeneuve et Nicole Huybens, Professeurs, Département des sciences fondamentales de l'Université du Québec à Chicoutimi, Programme d'études supérieures spécialisées en éco-conseil, courriels: [claud\\_villeneuve@uqac.ca](mailto:claud_villeneuve@uqac.ca) ; [nicole\\_huybens@uqac.ca](mailto:nicole_huybens@uqac.ca)

---

## Sommaire

Initié au début des années 1980 en Allemagne, le métier d'éco-conseiller s'est surtout formalisé autour des instituts Eco-Conseil de Strasbourg en France et de Namur en Belgique qui ont formé jusqu'à présent plus de 700 diplômés titulaires de l'appellation. Les éco-conseillers sont des professionnels formés aux sciences de l'environnement, à la communication et à la gestion de projets. Leur pratique professionnelle se caractérise par la capacité à agir aux interfaces entre les disciplines, entre les acteurs de terrain et les détenteurs d'autorité ou de savoirs pour le développement durable. On les retrouve dans diverses institutions, entreprises, collectivités ou associations où leur rôle est ancré dans l'action. Ils accompagnent typiquement la gestion participative. Le développement durable étant un projet en devenir, un concept intégrateur et une recherche constante d'adaptation, la présence de tels professionnels est un atout pour les sociétés qui veulent se diriger vers cette voie.

## Introduction

Cet article traite du métier d'éco-conseiller dans sa particularité essentielle : le rôle d'accompagnement des démarches participatives qu'il inclut. Ce rôle est particulièrement important dans le cadre d'agendas 21 locaux, mais aussi dans bien d'autres projets liés au développement durable et qui impliquent la participation des acteurs dans le processus de prise de décision.

L'article est divisé en 4 parties :

- Les défis du développement durable : une discussion sur ce concept à la fois flou et pratique
- Les particularités de cette fonction, différente de celle d'un conseiller en environnement
- La façon dont l'éco-conseiller se sert du développement durable dans sa formation et dans sa fonction
- Les facettes de ce nouveau métier liées à la gestion participative. Nous examinerons successivement l'importance des relations humaines, le rôle d'interface, l'accompagnement de démarches participatives et la gestion des conflits.

## Les défis du développement durable

Le concept développement durable s'est élaboré dans la foulée des grandes conférences internationales sur l'environnement (Vaillancourt, 1995 : Villeneuve, 1998a). Né d'un désir de conciliation entre la volonté des pays en voie de développement de s'industrialiser pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants et de l'angoisse des pays industrialisés devant la dégradation de l'environnement, il s'est raffiné au cours des ans pour intégrer autour des années 1990, la composante sociale (Sadler, 1990), l'équité et même la composante culturelle (IEPF, 2002). Concept flou (Odelman, 1995 : Revêrêt, 2002), il a donné naissance à de très nombreuses définitions accommodant les uns et les autres qui vont du complémentaire au contradictoire (di Castri, 2002). Le développement durable est avant tout un projet, une volonté de durée compatible avec toutes sortes d'idéologies et d'activités humaines. Il devient donc un lieu de convergence où peuvent se négocier un ensemble de compromis entre des acteurs aux intérêts, aux perceptions, aux connaissances, aux méthodes et aux cultures différentes, rassemblés autour d'une même réalité : leur environnement biophysique.

Le développement durable présente au moins trois paradoxes (di Castri 2002) : d'abord, sa popularité est toujours plus grande alors qu'il présente d'évidentes faiblesses conceptuelles et opérationnelles. Deuxièmement, la volonté affirmée de développement durable des états s'est traduite par un déploiement sans précédent de politiques, conventions et conférences internationales et nationales avec une très faible portée à l'échelle locale. Le troisième paradoxe tient au fait que malgré le pessimisme des constats, il existe sur le terrain un foisonnement d'expériences de développement durable conçues par des populations locales, souvent sans modèle préétabli. Ces exemples ne sont pas ou peu connus des gouvernements car ils sont hors normes et ne peuvent générer aucun crédit universitaire ou politique. Le congrès international Nikan tenu à Jonquières au Saguenay en 1997 était fort intéressant à cet égard (Villeneuve, 1998b).

À l'analyse, le développement durable doit être : 1) écologiquement viable, 2) économiquement efficace, 3) socialement acceptable, 4) fondé sur une éthique faisant place à l'équité intra et intergénérationnelle. Or cela implique des

mécanismes de prise de décision plus transparents, fondés sur une présentation claire des enjeux et besoins justifiant un projet lié au développement durable ainsi qu'une participation de tous les publics

Au-delà de la simple gestion des ressources naturelles (ou plutôt des appétits de ceux qui les convoitent), le développement durable s'ancre dans un paradigme où les humains peuvent maîtriser leur devenir tout en s'adaptant au changement qui est la norme dans un système dynamique. La durabilité ne représente donc pas une dimension statique, mais une capacité constamment renouvelée de trouver des marges de manœuvre pour continuer à satisfaire les besoins nouveaux d'une humanité qui passe de l'âge industriel à l'âge de l'information dans un processus de mondialisation toujours accéléré.

*« Ce sont les ressources humaines, leur autonomisation (empowerment) et l'innovation permanente, et non plus les ressources naturelles disponibles localement, qui constituent les forces déterminantes du développement actuel. C'est l'adaptation culturelle au changement ou pour mieux dire à des changements successifs, continus et intrinsèquement imprévisibles, qui est à la base du développement durable. »* (di Castri, 2002b)

L'auteur met ainsi l'accent sur la nécessité d'ajouter aux trois critères habituellement associés au développement durable et à l'équité, celui de culture. Il n'existe pas de développement acceptable sans enracinement dans la culture de ceux qui en bénéficient. Résoudre des problèmes de développement, c'est résister à la tentation de faire le « bien absolu » sans les gens et leurs spécificités individuelles et culturelles. Cette dimension avait d'ailleurs déjà été identifiée (Sachs, 1992) mais le consensus des auteurs se fait de plus en plus clair au point qu'une des conclusions de la conférence de Dakar au printemps 2002 fut d'en faire un des piliers du développement durable (IEPF, 2002) et de soutenir cette idée lors du sommet de Johannesburg.

Ce point de vue sur le développement remet en question des approches trop universelles ou trop absolues. Il s'accommode très mal de solutions définitives et bonnes pour tout le monde basées seulement sur la science occidentale, les solutions techniques des pays développés ou encore sur un mode de pensée unique, qu'il soit libéral ou écologiste !

Ne pas suffisamment tenir compte de la diversité des cultures, même au nom d'un idéal aussi généreux que peut l'être le développement durable ne peut conduire qu'à des dérives totalitaires. Et même au nom de l'équité sociale, cela paraît inacceptable. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler l'effondrement des régimes communistes à la fin du vingtième siècle.

Reprenons les trois conditions gagnantes du développement durable décrites par di Castri (2002b) c'est-à-dire La diversification, la connectivité et l'autonomisation des ressources

humaines. Ces trois éléments nous conduisent à postuler l'importance de personnes formées à l'accompagnement des communautés dans un processus de développement qui sera possiblement qualifié par les générations futures de développement durable. Ces personnes devront donc disposer de compétences et de moyens pour identifier des potentiels multiples dans l'utilisation des ressources naturelles et humaines. Elles auront la capacité et l'habitude de travailler en réseaux multidisciplinaires. Finalement elles seront des aides à la décision individuelle et collective dans ce processus de prise en charge qui consiste à être des acteurs de son propre développement.

Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix en 1991 affirme, dans le rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2002), qu'il est primordial de permettre aux personnes « d'acquiescer les compétences et la confiance nécessaires pour bâtir un monde solide et prospère, vivant dans une diversité harmonieuse »

On doit être conscient de la diversité des relations que les humains, sur toute la planète, entretiennent avec l'économique, le social et l'environnemental au niveau local. C'est d'ailleurs un des éléments qui permet d'enraciner le développement durable dans ses valeurs de responsabilité collective, d'équité et de solidarité.

Dans ses applications de terrain, le développement durable est fait de solutions relatives, ancrées dans une histoire, des valeurs, une éthique, et il doit procéder de connaissances scientifiques intégrant l'incertitude liée à des connaissances parcellaires issues de disciplines diverses. Ce que di Castri appelle des « bricolages » dans un sens tout à fait noble (di Castri, 2002b).

La gouvernance participative est, par ailleurs, idéologiquement liée au développement durable (PNUD, 2002). Elle est aussi fondée sur l'efficacité des décisions prises par les individus directement intéressés à leur mise en œuvre ou impliqués dans ses effets. « Un individu, défini comme origine de ses opinions, s'engagera plus fortement dans une conduite choisie qu'un individu dont les idées sont attribuées à des contingences extérieures » (Clémence, in Doise, 1993).

Dans un contexte de mondialisation des marchés, des entreprises, de l'information, mais aussi des décisions en matière d'environnement (par exemple, les conventions mondiales sur la biodiversité, la désertification ou les changements climatiques), l'approche participative, en redonnant du pouvoir à chacun, permet l'appropriation d'actions locales, insérées dans des cultures particulières.

La complexité inhérente à la mise en commun des points de vues de multiples acteurs autour d'un même problème appelle une approche transversale, respectueuse des cultures et des personnes, orientée vers la diversification, la connectivité et l'autonomisation. C'est dans ce contexte que les éco-conseillers, des généralistes formés à la communication et à la gestion de

projets, travaillant en réseaux se présentent comme des promoteurs et des acteurs du développement durable. L'éco-conseiller exerce un métier dont l'objectif est de mettre en œuvre des projets à l'échelle locale, en favorisant un partage des représentations, des pouvoirs et des connaissances, en reconnaissant les limites des systèmes naturels à satisfaire aux besoins et aux désirs des humains, dans un contexte culturel et technologique donné.

### Les particularités de l'éco-conseiller

Développé à l'origine en Allemagne, le métier d'éco-conseiller s'est orienté de diverses façons dans les pays européens en particulier chez les germanophones, en Scandinavie et en Angleterre (Winter, 1989).

C'est toutefois avec la création en 1988 de l'Institut européen pour le conseil en environnement, ou Institut Eco-Conseil de Strasbourg, que l'on voit se formaliser la première tentative de définir les particularités de la formation des éco-conseillers en même temps que leur pratique professionnelle. Le programme de Strasbourg a donné naissance à celui de Namur en Belgique et plus récemment à celui de l'UQAC à Chicoutimi au Québec.

Comment distinguer l'éco-conseiller d'un autre conseiller en environnement ? D'abord, l'éco-conseiller peut provenir de tout horizon professionnel ou disciplinaire. Des sociologues, biologistes, journalistes, des ingénieurs, des agronomes ou des administrateurs ajoutent à leur formation initiale un diplôme comportant l'acquisition des compétences en sciences de l'environnement, bien sûr, mais aussi en éthique, en communication, en gestion de projets et d'équipes multidisciplinaires. À la différence des autres programmes qui forment plutôt des spécialistes en environnement, les formations Éco-conseil permettent d'acquérir en plus des compétences axées sur la mise en valeur des savoirs des autres.

La **diversification** passe d'abord par une habitude de la diversité, par l'acceptation des solutions alternatives et par la capacité à voir différemment les problèmes en prenant un certain recul. Ces aptitudes sont développées à travers les formations d'éco-conseillers en Europe comme au Québec.

Des deux côtés de l'Atlantique, le recrutement des étudiants favorise la diversité au niveau de l'âge, des expériences professionnelles et de la dispersion géographique à travers le monde. Au Québec une importance particulière est accordée aux étudiants issus de pays en voie de développement et le recrutement d'étudiants d'origine autochtone est aussi favorisé. Le dialogue avec les autochtones est une compétence particulière à la formation québécoise. Il ne saurait en effet y avoir une gestion appropriée de l'environnement et des ressources naturelles sans une compréhension mutuelle des besoins et des représentations de deux cultures qui cohabitent. À cet effet, une entente a été convenue dès la conception du programme avec le conseil des Montagnais du lac Saint-Jean qui collabore à la

formation en fournissant des intervenants et des études de cas et qui siège au conseil de formation du programme. Au total, les étudiants reçoivent une trentaine d'heures de formation incluant des cours donnés par des formateurs Montagnais qui s'intègrent dans les modules « forêt » ou « énergie » ainsi qu'une formation sur le droit autochtone et sur le dialogue interculturel. Enfin, un stage résidentiel en forêt les initie aux représentations de l'environnement et des ressources développées par les sociétés autochtones du Québec.

La **connectivité** se traduit par l'aptitude à la communication, la capacité de travailler en réseaux et l'usage des technologies de l'information. L'éco-conseiller doit savoir travailler en équipes, faire confiance et gagner la confiance, échanger efficacement des informations pertinentes et utiliser son réseau pour résoudre des problèmes qui l'interpellent dans sa pratique professionnelle.

Les formations offertes aux éco-conseillers sont ancrées dans une pratique professionnelle et l'importance accordée aux cours de communication est très grande. En Europe, 1/3 des cours sont des cours de communication. Au Québec, et bien que le programme soit inséré dans un département de sciences fondamentales, 6 crédits sur 20 de formation à l'Université sont centrés sur des contenus exclusivement relatifs aux relations humaines. Les 10 autres crédits du DÉSS consacrés au stage professionnel sont aussi évalués avec une forte composante sur la façon dont les stagiaires ont pu faire appel à leur réseau au cours de leur mission professionnelle. Les deux programmes comportent des cours de communication interpersonnelle (comprendre, écouter, convaincre, faire des conférences...), des cours de psychosociologie des groupes restreints (résolution de problèmes et gestion des conflits dans les groupes) et de psychosociologie des organisations (management du changement dans les grands groupes), des cours sur le « changement de mentalité », la motivation... Le programme comporte enfin des moments centrés sur la connaissance de soi, sur la gestion du stress et l'assertivité.

L'éco-conseiller a souvent été qualifié de « généraliste » ou d'« expert intégrateur ». Il n'est donc pas un spécialiste ou un expert au sens où l'on entend habituellement ces termes. Les spécialistes maîtrisent des informations très élaborées sur des sujets restreints. Les éco-conseillers, quant à eux, possèdent moins d'informations mais sur plus de sujets. Ils auront donc une vision globale et intégrée d'une problématique environnementale. Le développement durable est leur cadre de référence, bien plus qu'une science en particulier. L'intérêt de ces généralistes, c'est donc la lecture multidisciplinaire qu'ils peuvent apporter. Ce qui n'enlève rien à la nécessité des spécialistes : les nuances et le résultat des recherches qu'ils sont capables de fournir sont le matériau à partir duquel s'ancre la pratique de l'éco-conseiller. Celui-ci agit alors comme interface entre les spécialistes de plusieurs disciplines ou comme interface entre le spécialiste et le décideur ou le profane.

Fonctions des éco-conseillers	Fonction des conseillers en environnement
Généraliste du développement durable	Spécialiste de l'environnement
Multidisciplinaire et indissociable du réseautage	Disciplinaire et pertinence de ses connaissances pointues
Vision globale et intégrée	Vision dédiée
Interface entre des acteurs dans des équipes pluridisciplinaires	Spécialiste dans une équipe pluridisciplinaire
Importance des connaissances scientifiques pour expliciter le réel	Importance des connaissances scientifiques pour expliciter le réel
Compétences en relations humaines obligatoires dans le cursus de formation	Compétences en relations humaines optionnelles dans le cursus de formation
Connaissances obligatoires en éthique, développement international et dialogue interculturel	Connaissances optionnelles en éthique, développement international et dialogue interculturel
Mise en valeur des savoirs de tous les acteurs	Mise en valeur de son propre savoir
Compétences techniques optionnelles	Compétences techniques obligatoires
Spécialiste de la gestion participative et de la recherche de consensus	Recherche d'une solution exclusive optimale

Tableau 1. Comparaison des fonctions d'éco-conseiller et de conseiller en environnement

Les éco-conseillers sont donc des généralistes aux ancrages disciplinaires multiples et de plus, ils sont centrés sur les relations humaines. Ils tentent de rendre les acteurs moins inégaux, de permettre l'émergence de solutions négociées et de favoriser un développement moins générateur de problèmes et de disparités.

Les éco-conseillers informent, forment, sensibilisent selon les organisations et le contexte, ils négocient, jouent un rôle de médiateur. Le plus souvent, ils ont un rôle d'aide à la décision et de gestionnaire de projets. Ce sont des gestionnaires que l'on retrouve autant dans des institutions publiques que privées. Proches des gens et des décideurs, ils ont pour mission de démocratiser la prise de décision en matière d'environnement et lui donner des fondements plus explicites du point de vue du développement durable.

Cela signifie naturellement une capacité de travailler en réseau. La multidisciplinarité des cohortes, l'intensité de la formation et l'obligation de travailler en petites, moyennes et grandes équipes pour la réalisation de travaux pratiques et pour des clients réels obligent les étudiants à développer des habitudes de travail en groupe. Ils développent ainsi une grande solidarité au sein de leur cohorte. En Europe, l'expérience montre que les liens tissés pendant la formation perdurent et que le fait de faire appel aux compétences de collègues est un atout, dont les éco-conseillers ne se privent pas après l'obtention de leur diplôme.

Les éco-conseillers européens sont réunis au sein d'associations professionnelles, l'ASFEC (l'Association française des éco-conseillers) et l'ABECE (l'Association belge des éco-conseillers

et conseillers en environnement). Ces associations ont comme objectif d'échanger sur la pratique professionnelle et elles restent en relation avec les Instituts de Strasbourg et de Namur qui y trouvent des formateurs et des mentors pour les étudiants en formation. Ainsi, les futurs éco-conseillers ont déjà des entrées dans un réseau existant et à la portée de leur pratique professionnelle, un compagnonnage se développe, ce qui facilite l'insertion professionnelle. Un éco-conseiller placé devant une difficulté n'hésitera pas à faire appel au réseau pour ses compétences, ses idées ou pour agrandir son propre réseau. Grâce à une entente avec l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, les éco-conseillers du Québec peuvent obtenir une mission auprès d'un éco-conseiller en poste en France si cela s'avère nécessaire au cours de son stage professionnel. Les professeurs ont aussi fait appel aux réseaux français et belge, par exemple dans la préparation des capsules radiophoniques *Éco-conseil* (Radio-Canada). En échange, les réseaux d'éco-conseillers européens ont eu accès au matériel produit à Chicoutimi. L'essentiel de ces communications entre les éco-conseillers s'effectue par le biais de sites internet et du courrier électronique.

Ce type de réseautage international suppose donc la maîtrise des technologies appropriées. Une grande importance est accordée à la maîtrise de l'outil informatique, tant pour la recherche que pour la mise en forme et la diffusion de l'information. La capacité fonctionnelle de communiquer dans au moins une autre langue est un atout pour la pratique du métier.

La troisième condition du développement durable est « l'empowerment », qu'on peut maladroitement traduire par

**L'autonomisation** ou la capacité de prendre l'initiative de changer les choses. C'est dans ce créneau que l'éco-conseiller doit jouer un rôle de promoteur du développement durable. Il doit convaincre les autres acteurs de la nécessité de mettre à profit les forces humaines et naturelles dans un ordre de priorité qui favorise la satisfaction des besoins des plus démunis et respecte la capacité de charge du milieu

### L'éco-conseiller et le développement durable

#### Les fonctions du développement durable

Le développement durable n'existe que dans les projets et les actions des personnes qui le portent. Il est sans cesse à réinventer. Il est un processus et un but en soi. Il est hégémonique ou très particulier, tout dépendra du discours de l'acteur qui s'en sert. Par conséquent, il nous semble important de spécifier les fonctions qu'il remplit dans la formation des éco-conseillers et dans l'exercice de ce métier.

Une fonction **heuristique** d'abord : par les problèmes environnementaux globaux auxquels il tente de faire face, il permet de structurer la recherche, les découvertes, les savoirs à acquérir.

Pour les éco-conseillers en poste, il remplit aussi une fonction **stratégique** en orientant les actions politiques et sociales qu'ils favorisent et auxquelles ils participent.

Dans la formation et pour l'exercice du métier, nous lui reconnaissons en outre une fonction **instrumentale** : il sert de cadre à la diffusion de savoirs dans des processus de formation ou de sensibilisation. Il est un outil pour convaincre, un instrument au service de la résolution de problèmes.

Enfin, le développement durable a une fonction **idéologique** : il est porteur de valeurs explicites : la démocratie, la solidarité inter et intra-générationnelle, le principe de précaution, l'équité, la justice, la responsabilité.

#### Une réalité complexe

La réalité à laquelle doit faire face un éco-conseiller est complexe ou vue comme telle pour plusieurs raisons : la réalité est représentée dans des discours, les problématiques environnementales sont complexes, et le caractère multicritère des décisions relatives au développement durable est indispensable.

Les représentations de la réalité sont des traductions de cette réalité. Nous décodons une réalité, nous ne la répliquons pas dans un langage (Breton, 1992). Nous voyons probablement tous la même réalité, mais nous ordonnons notre perception selon des schémas fort différents. Les nombreux décodages d'une même réalité ne dépendent pas seulement des cultures, mais aussi d'autres facteurs comme l'appartenance organisationnelle, les

intérêts et enjeux des groupes d'appartenance, ou de facteurs plus individuels encore : les informations dont dispose l'individu sur un sujet, ses sentiments, son histoire, ses convictions...

Dans des sociétés humaines qui exploitent le milieu pour la satisfaction de leurs besoins en régulant leurs interventions par la politique et l'économie, les problématiques environnementales sont complexes (par exemple, les changements climatiques). Cette complexité est de plus liée à la nécessité de prendre en compte la diversité des interrelations entre des phénomènes physiques et chimiques et entre des êtres vivants et leur milieu (Villeneuve et Richard, 2001). Cette complexité rend inadéquat le recours à une seule discipline pour décrire et résoudre les problèmes qu'elles posent. D'ailleurs, des experts formés dans une discipline, quel que soit leur niveau de compétences se trouvent fort dépourvus dans des situations où leur expertise n'est pas le seul cadre de référence nécessaire. Leur discipline ne paraît pas toujours crédible et capable de fournir « la » bonne réponse aux problèmes divers que rencontrent des acteurs préoccupés par des problématiques qui font systèmes.

Enfin, le développement durable ne se conçoit pas comme le résultat de prises de décision excluant toutes les autres visions du monde et tous les autres savoirs que ceux proposés par les sciences occidentales. Des projets dont la rationalité dépasse et exclut les personnes concernées par leur mise en œuvre sont souvent irréalistes même si leurs fondements scientifiques sont impeccables au vu d'un expert issu d'une culture où la science fait consensus social.

Accepter la pluralité des vérités complexifie aussi les visions du monde. Le réalisme des décisions augmente avec la complexité acceptée et explicite par l'intégration des acteurs dans les processus, y compris au stade de la définition des problèmes à résoudre. L'acceptation de la complexité ne peut pas signifier une acceptation de l'inertie et quand les situations sont fort complexes, elles sont aussi souvent fort conflictuelles. Le processus de prise de décision par la négociation devrait permettre aux acteurs de dépasser des divergences de vue pour élaborer des solutions. Les éco-conseillers sont donc formés à l'accompagnement de la gestion participative, à la gestion des conflits et à l'aide à la décision. Parce que évidemment reconnaître la complexité n'a jamais simplifié les processus de prise de décision, ni la gestion des projets. Mais en revanche, cela s'apprend.

#### Les facettes du métier

L'éco-conseiller tente de résoudre par la communication les inévitables conflits qui opposent des acteurs aux représentations et aux intérêts plus ou moins divergents. Non pas seulement en diffusant la « bonne » information, mais surtout en favorisant une réelle prise en compte des représentations des différents acteurs en présence : leurs valeurs, leurs priorités... et en prônant la négociation comme mode de prise de décision.



Ce professionnel utilisera donc des savoirs scientifiques, car ils font souvent consensus social, mais il tentera aussi de valoriser les savoirs dont la science ne peut pas ou pas encore rendre compte (les connaissances ancestrales ou issues des pratiques, les peurs, les religions, les enjeux...), et qui pourtant sont importants pour les acteurs en présence. Il tentera aussi de donner des fondements explicites ou « rationnels » aux décisions prises pour s'assurer que les acteurs comprennent les points de vue utilisés et que leurs représentations soient valorisées dans le processus de prise de décision. Il trouvera ces fondements dans les représentations des différents acteurs en présence.

Il se retrouvera tantôt interface, tantôt accompagnateur de démarches participatives le plus souvent avec un rôle d'aide à la décision. Ce dernier rôle implique bien sûr la capacité à gérer des conflits.

### **Être interface**

L'éco-conseiller, interface entre des acteurs aux compétences diverses, issus de disciplines multiples et aux intérêts divergents, envisage les problèmes environnementaux non à partir d'une définition unique nécessitant une réponse unique, mais comme une problématique globale incluant les lectures sociales, individuelles, normatives, économiques, scientifique des acteurs en présence.

Conçus par des théoriciens, les savoirs scientifiques apparaissent tellement complexes au profane, qu'ils restent surtout à la portée de ceux qui les ont élaborés et de ceux qui partagent les prémisses des scientifiques issus de la même discipline. Et ces derniers n'ont pas pour mission de les utiliser avec des acteurs non avertis, puisque leur travail consiste à les formaliser et à les affiner. Par ailleurs, les savoirs théoriques ont pour objectif d'agir sur la représentation pensée de la réalité et ne contiennent pas des directives sur les actions à mener : ils ne sont pas normatifs. Toutefois, les savoirs théoriques ne peuvent rien sans les humains qui sont censés s'en servir. Et s'en servir veut dire inévitablement en faire des savoirs pertinents et contextualisés. Les savoirs devenus pratiques sont opératoires, précaires, singuliers, non universels et très pertinents dans une situation donnée ou pour une personne donnée (Malglaive, 1990).

L'importance de la formation scientifique d'un éco-conseiller trouve ici son application : l'éco-conseiller doit être capable de vulgariser, c'est-à-dire de diffuser des informations nuancées et crédibles qui ne versent ni dans le catastrophisme, le complot mondial ou l'angélisme social, ni dans le militantisme. La capacité de communication la plus susceptible de l'aider sera sa capacité d'imbriquer les uns dans les autres savoirs théoriques et savoirs de terrain.

### **Accompagner l'approche participative**

Accepter la gestion participative comme mode de prise de décision implique de traiter chaque situation comme spécifique.

Elle s'oppose à la prise de décision selon « la loi du plus fort », que ce « plus fort » soit légitimé par un statut ou par le pouvoir stratégique qu'il est parvenu à utiliser (Crozier, 1977). La reconnaissance de l'autre et du caractère légitime et cohérent de son point de vue ou de ses représentations est quasi-absent des processus de prise de décision selon « la loi du plus fort ». L'affrontement de représentations défendues avec acharnement finit par produire des décisions qui vont nécessairement apparaître à certains acteurs comme injustes, injustifiées, ils auront « tout perdu » ou ce sera toujours la même chose...

La gestion participative exige de partager le pouvoir, l'expertise, les compétences, les informations au lieu de jouer le jeu du rapport de force. Les éco-conseillers tenteront donc de créer une « ambiance » de concertation pour prendre des décisions communes dans un processus dont les acteurs perçoivent la transparence et sur lequel ils gardent un pouvoir « rationnel ». C'est cette « ambiance » qui permet une plus grande appropriation de la décision et donc une perception de la « logique » ou de la « vérité » des solutions adoptées in fine. Il leur faut donc apprendre comment on crée cette « ambiance ».

Ils trouveront donc indispensable de prendre en compte des points de vue légitimes et parfois contradictoires sans confondre « convaincre un acteur récalcitrant » et « négocier des solutions » face à un problème que tous ont en commun.

Un problème n'existe pas sans sa description. L'éco-conseiller aide à la construction commune d'une problématique sans rejeter des représentations étrangères aux idées dominantes. (Beauchamp, 1997). La gestion participative implique donc une association des acteurs dès la phase de définition du problème à résoudre, et pas seulement dans une simple concertation ou au moment de la prise de décision ou pour les convaincre du bien fondé d'une décision prise ou à prendre.

Les éco-conseillers aident à construire des représentations communes de la réalité, éclairées par des savoirs scientifiques et des savoirs locaux sur base desquelles, des décisions communes deviennent souhaitables et possibles. Le consensus obtenu porte sur les actions à mener, pas sur les valeurs, les positions sociales et il ne remet pas en question la légitimité de l'acteur.

### **La gestion des conflits**

Puisqu'elle reconnaît au moins la légitimité des acteurs impliqués, l'approche participative fait nécessairement émerger des représentations de la réalité plus ou moins divergentes, des enjeux insoupçonnés, des valeurs pas toujours partagées. Elle permet le consensus, mais au départ elle a besoin du conflit. Le conflit bien utilisé est une source d'enrichissement et de créativité : l'expression des différences suscite l'imagination, la recherche et la découverte de voies de résolution si il est géré et si les acteurs ont les outils nécessaires pour l'utiliser dans ces buts.

Fondements du développement durable	Compétences des éco-conseillers
S'inscrit dans un contexte global	Connaissance des problématiques planétaires Compétences de coopération interculturelle
Se concrétise dans des projets à incidences locales	Gestion de projets, à la recherche de solutions respectant les acteurs et les composantes locales
Les réalités sont complexes	Nécessité de construire des représentations systémiques des réalités
L'idéologie sous-jacente est multicritère	Des approches généralistes, multidisciplinaires, systémiques et multicritère des problèmes à traiter
Les acteurs ont des intérêts multiples et divergents qui doivent coexister dans un projet commun	Gestion de conflits
Les acteurs sont moins inégaux	Gestion de l'approche participative et recherche des consensus. Éthique
Toutes les disciplines sont nécessaires	Vulgarisation et diffusion des informations scientifiques
Les cultures sont des richesses	Communication interculturelle
Doit conserver une flexibilité pour s'adapter aux changements	Capacité d'écoute, absence de dogmatisme (formation pluraliste)

Tableau 2. Concordances entre les fondements du développement durable et les compétences des éco-conseillers.

Dans les autres cas, le conflit est destructeur, il empêche des prises de décision en fonction de critères explicites et il fait d'un possible partenaire un adversaire acharné. Les éco-conseillers apprennent donc à gérer les conflits non pas pour l'emporter sur un adversaire identifié comme tel, mais pour établir une relation plus juste, applanir des différends et trouver des solutions.

Bien souvent l'émergence de conflits rend explicites des rapports de force existants ou les fait naître. Les conflits peuvent aussi être à l'origine de bouleversements dans ces rapports de force. Mais la loi du plus fort, ce n'est pas de la gestion participative. L'approche participative que les éco-conseillers apprennent à mettre en œuvre doit favoriser le partage réel du pouvoir (acteurs moins inégaux) et des informations, qu'elles soient des représentations de type scientifique à large consensus social ou des informations vernaculaires à application locale ou même individuelle.

Les conflits peuvent porter sur des informations pas assez partagées ou des interprétations différentes de mêmes faits et il est donc indispensable de permettre ce partage. Et dans ce cas, il

faut au moins admettre que des savoirs peuvent manquer à toutes les parties.

Les divergences peuvent aussi se fonder sur des intérêts, des besoins, des enjeux différents, parfois peu compatibles ou perçus comme tels. Des objectifs, des méthodes, des valeurs peuvent être à ce point différents qu'ils paraissent très conflictuels. Enfin, on ne peut pas échapper aux conflits engendrés par les statuts et les rôles des parties en présence. (Simos, 1990).

Puisque le conflit ne peut pas être réduit à un manque d'information de la part d'une des parties, les éco-conseillers ne sont pas seulement des vulgarisateurs pour des acteurs non avertis d'informations qui leur manqueraient.

Ils doivent aussi gérer des groupes avec tous leurs phénomènes habituels et attendus quand on y est préparé : des situations de cohésion trop forte quand des décisions se prennent bien trop facilement pour être réalistes, des situations de déviances trop fortes avec conflits de personnes et donc des difficultés à lutter sur le plan des idées et des propositions de solutions. On peut

aussi citer les situations de rapports de force trop défavorables, empêchant la négociation et favorisant la contestation ou l'imposition selon les acteurs concernés. Il est enfin des situations dans lesquelles le discours sur les valeurs ou les enjeux n'est pas permis ou est éludé, ce qui est défavorable à la négociation de type intégrative ou gagnant-gagnant (Ury et Fischer, 1991). Parfois, il faut aussi intervenir dans des situations où les acteurs s'enlisent dans l'illusion qu'ils ont tellement raison que leurs partenaires vont bien finir par en être convaincus; ils défendent alors leurs valeurs avec acharnement... sans se rendre compte que c'est la meilleure façon de transformer un possible partenaire en un adversaire « de mauvaise foi » !

Tout cela exige parfois de consulter, parfois de négocier, parfois de coordonner, parfois d'éduquer ou d'informer, parfois d'intervenir sur le processus même de la gestion participative, par exemple pour clarifier des mandats ou des limites. Souvent aussi, les éco-conseillers sont amenés à faire partager à tous les membres l'ensemble des savoirs présents à l'intérieur d'un groupe d'acteurs.

Parfois, l'éco-conseiller donnera un cadre plus global de réflexion quand le groupe se centre exclusivement sur sa propre réalité locale et n'inclut plus la vision globale nécessaire au développement durable. Mais il ramène à l'action locale quand des accords risquent de se prendre sur des principes globaux sans inclure l'action à mener au niveau où se trouvent les acteurs.

Et enfin, les éco-conseillers mèneront une réflexion sur les « acteurs absents ». Ils s'assureront qu'on n'oublie pas les systèmes naturels et les autres êtres vivants s'ils ne sont pas représentés (par des acteurs qui défendent la biodiversité par exemple). Ils amèneront des critères relatifs aux générations futures car par essence, elles ne peuvent pas être là et représenteront des acteurs trop faibles ou sans droit de parole (ou qui ne parviennent pas, pour des raisons qui sont les leurs, à exercer leur droit de parole).

Les négociations entre acteurs dont les enjeux n'ont rien à voir avec les dimensions « écologiquement viable » ou « socialement équitable » du développement durable ne sont pas un champ favorable à l'application des compétences de l'éco-conseiller. Il peut toutefois, par la réflexion qu'il amène sur les acteurs absents, influencer des prises de décisions pour inclure leurs intérêts.

### Conclusion

Les défis que doivent relever ceux qui veulent faire du développement durable à l'échelle locale, régionale ou dans les entreprises ne sont plus d'ordre conceptuel, mais d'ordre pratique. L'application des principes sous-jacents au développement durable à l'échelle locale, ou au sein d'une entreprise nécessite la participation et la motivation d'un ensemble d'intervenants aux compétences variées. Au-delà des

principes et lignes directrices fournies par le Plan d'Action 21, l'arrimage au terrain biophysique, la capacité de répondre aux besoins actuels et l'ancrage dans la culture locale sont des impératifs pour le succès d'un projet. La capacité d'adaptation dans le temps reste le meilleur gage de durabilité. Pour en arriver à cela, l'apport des éco-conseillers nous semble un atout précieux. Ce sont des professionnels capables de prendre le recul nécessaire pour voir les problèmes dans leur perspective globale, sans perdre pour autant leur ancrage avec la réalité grâce à leurs connaissances en sciences de l'environnement. Aptes à la communication, à la médiation et à la résolution de conflit, ils permettent à des acteurs diversifiés de travailler à un objectif devenu commun. Travaillant en réseaux, ils peuvent focaliser sur un problème des expertises externes et contribuer à la mobilisation des forces de la communauté. Dans un contexte de mondialisation toujours accélérée, l'éco-conseiller permet de mettre en valeur les ressources locales, humaines ou naturelles pour l'autonomisation des sociétés et l'amélioration de l'environnement.

### Bibliographie

- Breton, 1992, L'utopie de la communication, Éditions La découverte  
 Crozier, M. et Friedberg, G., 1977, L'acteur et le système, Seuil.  
 Di Castri, F. 1998, Le développement durable dans un monde ouvert, Actes du congrès Nikan, Université du Québec à Chicoutimi, p. 87-104  
 Di Castri, F., 2002a, Le développement durable, entre théorie et pratique, entre rêve et réalité, Liaison Énergie-Francophonie, 55-56-57 :38-45  
 Di Castri, F., 2002b, Les conditions gagnantes du développement durable, Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités, IEPF  
 Doise, 1993, Logiques sociales dans le raisonnement, Delachaux et Niestlé  
 Fisher, R et W.Ury, 1991 Getting to yes, Negotiating Agreement Without Giving in, Penguin Books, traduction française : Comment réussir une négociation, Seuil  
 IEPF, 2002, , Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités?  
 Malglaive, G. 1990. *Enseigner à des adultes*, Paris, PUF  
 Odelman, R.A., 1995 Le développement durable est un concept flou, Nature et ressources, 31 :3  
 PNUD, 2002, La gouvernance démocratique au service du développement humain, (2002). Rapport mondial sur le développement humain, disponible sur le site : <http://www.undp.org/hdr2002/francais/chap2.pdf>  
 Revêrêt, J.P., et Gendron, C., 2002, Le développement durable, entre développement et environnement, Liaison Énergie-Francophonie, 55-56-57 :33-37  
 Sadler, B., et P., Jacobs, 1990, Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable : la clé de l'avenir, in Développement durable et évaluation environnementale, Conseil canadien sur l'évaluation environnementale  
 Simos, J. 1990, Évaluer l'impact sur l'environnement, une approche originale par l'analyse multicritère et la négociation, Presses polytechniques et universitaires romandes  
 Toupin, 1995, De la formation au métier, ESF.  
 Vaillancourt, J.G. 1995, Penser et concrétiser le développement durable, Écodécision, 15 :24-29  
 Villeneuve, C., 1998a, Qui a peur de l'An 2000? Éditions Multimondes et UNESCO.  
 Villeneuve, C., 1998b, Discours d'introduction, Actes du congrès Nikan, Université du Québec à Chicoutimi, p. 79-84  
 Villeneuve, C., et F. Richard, 2001, Vivre les changements climatiques, l'effet de serre expliqué, Éditions Multimondes.  
 Winter, G., 1989, Entreprise et environnement, une synergie nouvelle, McGraw-Hill

# COMMENT LES GOUVERNEMENTS LOCAUX INTÈGRENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Karen Alebon, International Council for Local Environment Initiatives (ICLEI), Secrétariat mondial, Toronto, Canada, courriel: [iclei@iclei.org](mailto:iclei@iclei.org)

En septembre 2002, les Nations Unies ont organisé le Sommet Mondial sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud. Dès le début de l'an 2000, des gouvernements locaux ont lancé un processus préparatoire du sommet échelonné sur deux ans. Ce processus incluait des consultations avec des gouvernements locaux de différents pays<sup>1</sup>.

Cette consultation a été réalisée à l'aide d'une grande variété de méthodes de collecte de données et de transfert des connaissances: 1) Un recensement mondial des agendas 21 locaux; 2) Des consultations régionales, en nombre considérable, auprès des dirigeants de gouvernements locaux et des experts techniques de différents horizons; 3) Des consultations auprès d'un groupe d'experts sur la question; 3) La production d'un document officiel portant sur le dialogue des gouvernements locaux<sup>2</sup>; (dialogue avec qui ?) 4), Une rencontre internationale du comité préparatoire des gouvernements locaux<sup>3</sup>; 5) la publication du rapport *Stratégies locales pour accélérer la durabilité, études de cas réussies de gouvernements locaux*<sup>4</sup>; 6) La participation de délégations des gouvernements locaux, tant aux sessions d'intervenants multiples lors des rencontres du Comité Préparatoire des Nations Unies que lors le sommet; 7) Une rencontre parallèle au sommet de Johannesburg portant sur les gouvernements locaux

Le présent texte tentera de résumer les activités de consultation qui furent les plus marquantes. Tout d'abord, nous présenterons les résultats de l'étude du recensement des agendas 21 locaux, puis dans un deuxième temps, cinq études de cas exemplaires seront développées. Les résultats des efforts de consultation entrepris lors du sommet de Johannesburg seront également résumés tout comme la session parallèle sur les cités durables tenue lors du sommet de Johannesburg qui a permis aux gouvernements locaux d'échanger des expériences, des outils et des approches favorisant l'atteinte de la durabilité. Le thème

central de la session parallèle « Créer des villes durables » examinait le rôle que les gouvernements locaux ont présentement et celui qu'ils pourraient avoir dans l'avenir. Selon la Banque Mondiale, la moitié de la population de la Terre habite dans les villes et cette part devrait se chiffrer à 61% d'ici 2030. Par conséquent, la durabilité de nos villes est un des enjeux majeurs auquel l'humanité est confrontée. Comme nous le verrons, lors de ce sommet, les gouvernements locaux ont pris l'engagement d'atteindre le développement durable et ont plaidé pour un Agenda d'actions.

## Un recensement mondial sur les agendas 21 locaux

C'est en 1997, à l'occasion du sommet de la Terre +5, qu'a été réalisé le premier recensement auprès des gouvernements locaux afin d'évaluer l'intégration des agendas locaux 21 (AL21 dans la gestion municipale. L'*Agenda 21*, adopté cinq ans auparavant, appelait les gouvernements locaux à développer leurs propres agendas 21, ce qui fait que des gouvernements locaux de partout à travers le monde ont répondu à cet appel. Le recensement initial a identifié plus de 1800 gouvernements locaux engagés dans un processus de planification AL21. Cinq ans plus tard, en 2002, à l'occasion du sommet mondial de Johannesburg, l'ICLEI a conduit un deuxième recensement. Cette fois, le but était d'identifier le niveau d'activités AL21 à l'échelle mondiale, les priorités des communautés locales, les problèmes résolus avec succès par ce processus, les obstacles à l'implémentation et les possibilités d'amplifier le succès au niveau local.

Les résultats du recensement montrent qu'au cours des dix dernières années, plus de 6400 gouvernements locaux et leurs partenaires ont adopté AL21 comme cadre de bonne gouvernance et afin de promouvoir le développement durable. Les dirigeants de gouvernement locaux, de 113 pays, appuyés par leurs employés et les citoyens oeuvrent à accélérer la transition vers des communautés durables équitables et sécuritaires. Ils s'attaquent à plusieurs champs prioritaires dont la gestion de l'eau, le chômage, la pauvreté, la santé et les changements climatiques. Le défi qui subsiste est de garder et étendre cet engouement à l'ensemble du niveau local. AL21 ne doit pas demeurer un acte isolé, mais un processus continu de consultation, auto-évaluation, action et contrôle. Il ne consiste pas uniquement en des décisions pratiques de gestion des ressources, mais représente aussi une alternative, entre autre de

<sup>1</sup> L'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) a piloté ce processus avec l'aide de nombreuses associations de gouvernements locaux d'un peu partout à travers le monde.

<sup>2</sup> "Local Government Dialogue Paper" (disponible sur internet sous: [www.iclei.org/johannesburg2002/](http://www.iclei.org/johannesburg2002/))

<sup>3</sup> De l'agenda local à l'action; construire un futur durable, Vancouver, Canada, 27 février – 1<sup>er</sup> mars 2002 (disponible sur internet sous: <http://www.iclei.org/rioplusten/prepcom/>)

<sup>4</sup> *Local strategies for Accelerating Sustainability, Case Studies of Local Government Success*

de types de gouvernement, qui lorsque appliquée assure une bonne gouvernance.

Le rapport complet du recensement, le « *Second Local Agenda 21 Survey* » a été publié en janvier 2002 en tant que document officiel des Nations Unies en vue du sommet mondial. Une synthèse du rapport, axée sur les conclusions régionales, intitulée « *Local Governments' Response to Agenda 21* » est disponible en Anglais, Français, Japonais, Espagnol et Portugais sur internet à l'adresse [www.iclei.org/la21survey](http://www.iclei.org/la21survey).

### Stratégies locales pour accélérer la durabilité : Études de cas d'initiatives exemplaires

Depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992, et même dans nombreux de cas auparavant, des gouvernements locaux ont instauré des stratégies d'action en collaboration avec leurs partenaires qui favorisent la transition vers des communautés durables, équitables et sécuritaires.

Le document *Stratégies locales pour accélérer la durabilité, études de cas d'initiatives exemplaires (Local Strategies for Accelerating Sustainability: Case Studies of Local Government Success)* met en valeur les différentes manières dont les municipalités à travers le monde intègrent les stratégies : de renforcement des gouvernements locaux, de coopération intergouvernementale, de solidarité internationale, pour la construction d'une culture de durabilité et pour la transition vers des communautés durables. Ces stratégies englobantes et les cadres politiques qui les accompagnent s'attaquent à la complexité et aux causes sous-jacentes des problèmes à l'échelle du système. Ces stratégies sont à l'opposé de la simple application d'une technologie en guise de solution ou d'un chapelet de projets isolés. Le processus de consultation international résumé ci-dessus a relevé sur 86 études de cas dix initiatives exemplaires<sup>5</sup> de stratégies locales en vue d'accélérer la durabilité (Table 1).

Bien que tous ces projets méritent d'être présentés en détails, ci-dessous nous n'en exposerons que cinq exemples qui illustrent la variabilité des initiatives entreprises à travers le monde.

#### Augmenter les ressources pour le gouvernement local à Ahmedabad, Inde

Ahmedabad, la plus importante ville de l'état de Gujarat, est la septième ville d'Inde. Reconnue comme la capitale du textile en Inde, Ahmedabad est le chef-lieu commercial de l'État et est également une plaque tournante industrielle et financière.

Au milieu de la prospérité générale de cette ville, une importante part de la population a souffert du manque de biens et de services essentiels. En 2000, 40% de la population vivait dans des

bidonvilles et des logements précaires, la plupart d'entre eux devant se partager l'eau et beaucoup n'avaient pas accès à des installations sanitaires.

Initiatives	Pays
Augmenter les ressources du gouvernement local à Ahmedabad	Inde
Orienter la planification urbaine vers la durabilité à Curitiba	Brésil
Réorganiser le gouvernement local à Manizales	Colombie
Combattre la pauvreté à Johannesburg	Afrique du Sud
Développer une stratégie cohérente de durabilité à Burlington	États-Unis
Créer des alliances pour l'action à Vancouver	Canada
Créer un cadre pour la gestion intégrée des ressources à Heidelberg	Allemagne
Développer une ville résistante à Kobe	Japon
Stratégie nationale d'impacts locaux en Norvège	Norvège
Un cadre international pour l'action locale : Campagne de villes pour la protection du climat <sup>TM</sup>	International

Table 1. Initiatives exemplaires de stratégies locales pour accélérer la durabilité

Au milieu des années 1990, la *Ahmedabad Municipal Corporation* (AMC) a commencé à mettre en place d'importantes réformes fiscales et de gestion. Ces réformes consistaient notamment à améliorer la collecte des impôts, informatiser le système de comptabilité, renforcer le personnel de l'AMC et la gestion des finances et développer un important programme d'augmentation du capital. Ces réformes ont permis à l'AMC de devenir la première municipalité en Inde à lancer des obligations municipales sans garantie d'État et de créer des partenariats avec le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations afin d'entreprendre de nouveaux projets de développement. Ces obligations représentent le premier pas vers un système de finances de gouvernements locaux entièrement fondé sur une approche de marché.

<sup>5</sup> Les études de cas complètes et les résumés sont disponibles sur internet sur le site suivant : <http://www.iclei.org>



À l'aide des fonds générés par les obligations, l'AMC a construit une nouvelle station de pompage de l'eau et des pipelines afin d'alimenter en eau 60% de la population de la ville.

Ne dépendant plus qu'à 10% de fonds de l'État sous forme de subventions à l'éducation au primaire dans son budget total, Ahmedabad possède à ce jour un niveau d'autonomie financière élevé. En plus, les innovations de la gestion introduite par le commissaire municipal avec le soutien des employés et des élus ont permis à l'AMC de changer son image auprès de la population locale.

Grâce aux réformes fiscales et de gestion, Ahmedabad a pu construire un important projet hydrique, développer des partenariats réciproques afin d'enrayer la congestion de la circulation et améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles.

### Orienter la planification urbaine vers la durabilité à Curitiba, Brésil

Curitiba est la capitale de l'état de Paraná, une région du sud du Brésil essentiellement agricole. Durant les années 1970 et 1980, la croissance économique et démographique a été rapide et la ville est devenue un important centre industriel et commercial. Sa population a doublé au cours des 30 dernières années, atteignant 1.6 millions de personnes. Malgré les problèmes posés par cette rapide croissance démographique, la qualité de vie a été sensiblement améliorée.



Le système de transport de Curitiba, exclusivement par autobus, est un modèle pour des villes partout dans le monde. Le bus rapide (« speedy bus ») occupe une ligne directe et ne s'arrête qu'à des stations tubulaires spécialement conçues pour accélérer le transport des passagers

Les réalisations de la ville sont le fruit d'une planification urbaine stratégique et intégrée. Cette stratégie intègre tous les volets de la planification urbaine, incluant les aspects sociaux,

économiques et environnementaux. Curitiba est une des villes les mieux gérées du Brésil et un modèle internationalement reconnu de développement durable, ce qui n'est pas simplement le résultat de quelques projets réussis.

La stratégie de Curitiba place la population au centre d'une gestion intégrée. Ces influences se traduisent dans tous les aspects de la ville. Cette stratégie détermine tous les projets individuels à la largeur du système qui réduisent la pollution et les déchets et qui améliorent l'environnement ainsi que la qualité de vie.

La stratégie claire et la vision d'avenir de Curitiba ont fait que les décisions, petites et grandes, ayant été prises au cours de 38 derniers années ont contribué à faire de la ville un modèle d'urbanisme écologique centré sur l'humain.

### Réduire la pauvreté à Johannesburg, Afrique du Sud

Midrand est une municipalité voisine de Johannesburg et maintenant partie intégrante de l'agglomération de Johannesburg. C'est une zone de croissance économique et démographique rapide avec une population d'actuellement 240 000 habitants et 380 000 en 2010 selon les projections. Midrand est pleine de contrastes sur les plans géographique, ethnique et économique, héritage de l'apartheid et du développement économique. Des banlieues fortunées parsemées de larges terrains privés de développements de maisons résidentielles y côtoient des quartiers non planifiés abritant 80% de la population. Près de 60% des habitants de Midrand gagnent moins de 70 US\$ par mois alors qu'au niveau national ce pourcentage est de 21%. Le Midrand possède, en outre, un taux de chômage élevé. Quarante pour cent des logements sont des logements non enregistrés et ne possèdent qu'un accès limité aux services essentiels tels que l'eau, l'électricité, des installations sanitaires, une collecte de déchets et des routes goudronnées. Une grande partie du territoire de Midrand est catégorisée comme rural, résidentiel ou non-développé. Cependant, il existe un manque d'espaces publics, surtout dans les communautés « informelles ». De ce fait, les terres humides et les berges des fleuves de cette région sont affectées par une inquiétante détérioration.



La coopérative de Shova Luva bicyclette est une des initiatives EcoCity. Elle est impliquée dans la vente et réparation de bicyclettes et promeut l'utilisation de la bicyclette, également à des fins d'activités commerciales ainsi que la sécurité à bicyclette.

L'initiative EcoCity de Johannesburg est issue d'un partenariat entre la ville de Johannesburg et la fondation Ecocity, une organisation non gouvernementale. Cette initiative encourage, grâce à la collaboration entre la ville, la fondation Ecocity ainsi que la communauté, le développement durable économique dans le respect de principes environnementaux. En outre, elle développe la participation de la communauté à la croissance économique de la région. L'initiative Ecocity vise à réduire la pauvreté en adoptant des solutions innovatrices, techniquement et environnementalement adaptées afin de promouvoir le développement économique local. Pour ce faire, des coopératives gérées par la communauté ont été créées. Ces coopératives doivent générer des emplois et contribuer à un développement communautaire plus durable. Le pouvoir d'action et l'implication de la communauté ont été accrus au fur et à mesure que les résidents créent leurs propres entreprises et gèrent des coopératives ayant un impact environnemental positif. L'établissement de partenariats trans-sectoriels a été une des clés du succès du programme.

L'aspect le plus remarquable de l'initiative Ecocity a été de provoquer un changement des comportements au niveau communal. Le développement des Écovillages en est un bon exemple. Dans la phase précoce de la participation communautaire, les habitants ne se souciaient guère de la qualité du logement offert, de la manière dont il était construit ou de sa provenance. Tout ce qui comptait en était l'accessibilité. Cependant, au cours de la réflexion sur les options permettant de répondre à leurs besoins les plus pressants, la communauté a progressivement incorporé des technologies et innovations respectueuses de l'environnement. Il existe dans les Écovillages des maisons construites avec des briques recyclées dans lesquelles l'eau « grise » est recyclée, qui sont orientées de façon à maximiser l'ensoleillement en hiver et qui sont équipées de panneaux solaires et d'autres techniques augmentant l'efficacité énergétique des habitations.

#### **Développer une stratégie cohérente de durabilité à Burlington, États-Unis**

La ville de Burlington est la plus grande agglomération et le centre économique de l'état du Vermont. Au cours des deux dernières décennies, Burlington s'est fait une réputation d'approche innovatrice de la gouvernance et du militantisme. Le gouvernement de Burlington, les organisations locales et les habitants ont mené à bien un nombre important de projets diversifiés axés sur le développement communautaire durable, les principes d'autonomie financière, l'équité, la protection de l'environnement et la participation publique.



La zone piétonnière de la place du marché de Church Street, Burlington.

Un grand nombre de projets environnementaux et socio-économiques ont été inaugurés dans les années 1980 et 1990. Plus récemment, la stratégie de la ville s'est concentrée sur l'intégration des diverses initiatives en un cadre commun pour un dialogue communautaire continu et une transition vers un avenir durable. Dans le cadre de ce projet, la municipalité a en 1999 impliqué la communauté dans un processus de développer une vision d'une ville de Burlington plus durable. À travers un processus de participation à multiples facettes nommé le « *Legacy Project* », les citoyens et les représentants d'organisations locales ont atteint un consensus sur les éléments critiques de ce que devrait être une ville durable. La vision ainsi que le plan qui ont émergé de ce processus et qui aiguilleront les actions à venir sont fondés sur plusieurs principes éthiques, dont la sécurité économique, la mise en confiance, le bien-être social et le respect de l'environnement. La stratégie globale adoptée par la ville de Burlington a créé un mouvement vers l'adoption d'une culture de durabilité et d'une vision communautaire.

À travers le *Legacy Project*, un certain nombre de changements, dont un amendement à la charte de la ville plaçant les départements municipaux directement sous la responsabilité du maire et par là celle des électeurs, ont été adoptés afin de rendre les systèmes de gouvernance plus imputable et démocratique. Le *Legacy Project* a par ailleurs contribué à la conscientisation des citoyens vis-à-vis de sujets critiques concernant la ville et les étapes nécessaires en vue de favoriser la durabilité.

#### **Créer des alliances de travail à Vancouver, Canada**

Le fleuve Fraser qui se jette dans le détroit de Georgia dans le Pacifique fait partie des grands fleuves du monde avec un bassin de drainage de près de 250 000 km<sup>2</sup>. L'estuaire est une zone intertidale où l'eau douce du fleuve se mélange à l'eau salée de la mer, créant une des zones les plus biologiquement productives du monde. Les pressions sur l'environnement et pour l'espace sont plus importantes dans la zone fertile et densément peuplée autour de l'estuaire que partout ailleurs dans la province de Colombie-Britannique. En effet, la population de la région de Vancouver, ville située dans la région de l'estuaire, atteindra trois millions de personnes selon les projections. Cette population se tournera vers l'estuaire du fleuve Fraser pour satisfaire à ses besoins en termes de logement, de développement commercial et industriel, d'élargissement de capacité portuaire et de récréation. En même temps, les habitants de la région veulent protéger les poissons et

l'habitat animal et améliorer la qualité de l'environnement dans l'estuaire.

Depuis 1985, le programme de gestion de l'estuaire du Fraser (Fraser River Estuary Management Program) a coordonné avec succès le processus de prise de décisions sur la conservation et le développement riverain dans la grande région de Vancouver réparti sur plus de 30 organismes représentant les gouvernements fédéral, provincial et locaux, les autorités portuaires et les premières nations. Le programme de gestion de l'estuaire du Fraser n'est pas un organisme, mais un programme financé conjointement et géré par un mémorandum qui délimite les principes, objectifs et buts du partenariat. Une structure de comité permet d'implémenter un plan stratégique qui contient une vision, des objectifs et des actions concrètes visant à intégrer le processus de prise de décision et coordonner les activités dans l'estuaire.

Le programme de gestion de l'estuaire du Fraser s'est révélé une alliance efficace entre les différents paliers gouvernementaux pour gérer une ressource précieuse qui est située à cheval sur plusieurs juridictions dans le cadre d'une agglomération urbaine en croissance. À travers une meilleure coordination des activités dans la zone de l'estuaire, les partenaires ont réduit le temps et l'effort requis par les juridictions individuelles pour planifier et administrer les zones côtières et les bassins versants adjacents. Dans un contexte de changements dans les institutions participantes et dans le cadre légal, le programme de gestion de l'estuaire du Fraser continue de constituer un lieu rassembleur pour établir un programme d'action pour le fleuve Fraser et contribuer à un monde durable.

#### **Le sommet de Johannesburg : la session des gouvernements locaux**

La session des gouvernements locaux, intitulée « *Local action moves the world* » (*L'action locale fait bouger le monde*)<sup>6</sup> était une activité parallèle du sommet de Johannesburg. Échelonnée sur quatre jours elle a été conçue pour permettre aux gouvernements locaux de faire connaître, aux délégués nationaux, leurs attentes et positions par rapport au sommet de Johannesburg. La session des gouvernements locaux a fourni une occasion aux gouvernements locaux de transmettre leurs messages et faire connaître à un public formé de représentants des gouvernements nationaux, des agences internationales et des groupes d'intérêt ses succès dans l'implémentation du développement durable à l'échelle internationale.

Malgré des avis mitigés sur les aboutissements formels du sommet, les gouvernements locaux y ont vu l'aboutissement de deux ans de préparation, rencontres et rapports. En effet, il leur a

<sup>6</sup> Organisée par l'ICLEI avec d'autres organisations importantes de gouvernements locaux et d'organismes des Nations Unies, cette session était une des activités parallèles les plus importantes du Sommet rassemblant plus de 900 participants provenant de 69 pays.

été conféré un mandat étendu pour des actions d'envergure au niveau local et le rôle unique des autorités locales a été reconnu. La Déclaration de Johannesburg adoptée à la fin du sommet contient un engagement spécifique à renforcer le développement durable à l'échelle locale. Le texte négocié, considérablement plus long, contient des formulations claires soulignant le besoin d'encourager l'action au niveau local afin d'accélérer le développement durable. Les gouvernements nationaux se sont engagés à « renforcer le rôle et les moyens des autorités locales » et à « particulièrement encourager les partenariats entre les autorités locales et les autres palier gouvernementaux et autres partis intéressés pour favoriser le développement durable ».

Pendant que les gouvernements nationaux avaient du mal à atteindre un consensus sur un document, les dirigeants locaux discutaient sur l'implémentation concrète de stratégies et planifiaient leurs actions pour la prochaine décennie. Les gouvernements locaux ont pris un engagement fort à atteindre le développement durable dans la *Déclaration des gouvernements locaux* et ont plaidé pour une évolution vers un agenda d'action à travers de la stratégie AL21 dans la déclaration intitulée l'*Appel de Johannesburg*<sup>7</sup> (*Johannesburg Call*).

#### **Action Locale 21**

Acceptant l'*Appel de Johannesburg* de l'Association sud-africaine des gouvernements locaux et de la ville de Johannesburg, les gouvernements locaux ont plaidé pour une transition de l'agenda vers l'Action 21. Ils ont endossé Action Locale 21, la nouvelle phase de l'Agenda local 21, axée sur l'action comme maxime, mandat et mouvement vers la durabilité à l'échelle locale. Reconnaisant l'importance des principes directeurs dans ce processus, l'*Appel de Johannesburg* invoque le *Chapitre de la Terre (Earth Chapter)* et les *Principes de*

<sup>7</sup> La conclusion de l'*appel de Johannesburg* dit :

« ... Si les rencontres internationales comme celles-ci veulent avoir un véritable impact sur la vie des personnes, nous, les représentants du peuple, devons nous affirmer et avancer sans équivoque vers le changement. Nous reconnaissons que sans engagement politique sans qui rien ne sera atteint. Nous nous engageons donc énergiquement à éradiquer la pauvreté, corriger les inégalités entre le monde développé et en développement et à fondamentalement refaçonner notre monde.

Nous nous engageons également à développer des plans d'actions concrets et réalisables que nous entendons implémenter à travers les programmes Action Locale 21. Le temps d'agir est venu. Ne ratons pas cette occasion ; il pourrait ne pas y en avoir d'autres. »

La *Déclaration des gouvernements locaux* reflète l'opinion pondérée des gouvernements locaux du monde est découlé du document de dialogue des gouvernements locaux soumis auparavant à l'occasion du sommet et des consultations intenses qui l'ont précédé. La déclaration présente les engagements des gouvernements locaux et adressant une série de demandes à tous les niveaux : associations internationales de villes et gouvernements locaux, gouvernements nationaux ainsi que les Nations Unies et la communauté internationale.

« Dix ans après Rio, il est temps pour toutes les sphères du gouvernement et partenaires d'agir. L'action locale, accomplie dans un esprit de solidarité, peut mouvoir le monde. » (tiré de la conclusion de la *Déclaration des gouvernements locaux*)



*Melbourne (Melbourne Principles)* comme fondement de cette nouvelle phase de développement durable local.

Les efforts et contributions des gouvernements locaux et d'autres groupes importants ont abouti en un espace maintenant reconnu et accepté par tous les groupes d'intérêt dans des négociations multilatérales sur le développement durable. La place donnée aux groupes importants dans les plénières et l'implication accrue des groupes d'intérêt dans l'élaboration de l'agenda formel a été sans précédent de même que le nombre important de représentants des gouvernements locaux dans les délégations du Sommet. Les gouvernements locaux se sont positionnés en tant qu'acteurs clés de la mise en place du développement durable. Ils doivent maintenant profiter de ce rôle en termes d'implication dans l'élaboration des politiques au niveau national et d'accès aux agences internationales et à leurs ressources. Les aboutissements du Sommet devraient nous inciter à solliciter plus intensément les gouvernements nationaux à encourager les initiatives locales en faveur du développement durable.

## ACTUALITÉ

---

### La Belgique adopte une loi pour sortir du nucléaire

Shawn-Patrick Stensil, Sortir du Nucléaire, Canada, courriel: [stensil@cnp.ca](mailto:stensil@cnp.ca)

Jeudi 6 décembre 2002

La Chambre des représentants de Belgique a adopté aujourd'hui une loi dans le but de mettre fin à l'utilisation de l'énergie nucléaire et de fermer progressivement ses réacteurs nucléaires. La loi interdit la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et limite à un maximum de 40 ans les permis des sept réacteurs du pays. Actuellement, 57 % de l'électricité de la Belgique est produite par les sept centrales nucléaires du pays.

La décision de la Belgique constitue un nouveau signe du fait que le monde est en train d'abandonner l'énergie nucléaire. Après 50 ans de promesses et de désengagements par rapport à la fourniture d'électricité propre et à un prix abordable, plus personne ne prend au sérieux l'énergie nucléaire. Et des pays comme la Belgique ont constaté que l'énergie nucléaire est une

impasse; aujourd'hui, ils se tournent vers des solutions énergétiques sécuritaires, écologiques et fiables.

En adoptant une loi de sortie progressive du nucléaire, la Belgique se joint à la majorité des pays de l'Union européenne qui n'ont pas recours à l'énergie nucléaire ou qui ont des projets pour éliminer progressivement leurs réacteurs nucléaires. En 2003, la Suisse prévoit tenir un référendum sur l'avenir de son programme d'énergie nucléaire.

On trouvera le texte français de la loi belge sur l'énergie nucléaire en consultant le site suivant: [www.lachambre.be/cgi-bin/docs.bat?l=f&dir=1910](http://www.lachambre.be/cgi-bin/docs.bat?l=f&dir=1910)

### Des Orques sous les tropiques

Guy-Philippe SOUNGUET, Président d'ASF, Technicien du Programme Baleine (WCS – MNHN de New York – DFC – ASF) B.P. 7248 Libreville, courriel : [asf@inet.ga](mailto:asf@inet.ga)

Les populations de Cétacés qui vivent au Sud et qui atteignent les côtes du Gabon, quittent la région antarctique à la fin de l'été austral. Lorsque la banquise s'étend vers le nord, ils remontent vers les côtes occidentales africaines en empruntant le courant froid antarctique qui les portent jusqu'à l'équateur. Cette migration saisonnière Sud-Nord s'effectue durant l'hiver austral. Les animaux font leur apparition dans les régions équatoriales en juin pour repartir à partir de septembre.

Bien que signalé dans l'ensemble de tous les océans à travers le monde, l'Orque (*Orcinus orca*) est plutôt observé dans les eaux glaciales des pôles que sous les tropiques et en général à moins de 800 km des côtes. N'ayant pas fait l'objet de campagnes de chasse telle que celle sur la Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*), entre les années 1912 et 1950, sa présence dans la région fut toutefois signalé pour la première fois en 1924 (Gruvel, 1924). A la fin de la campagne baleinière au Gabon en 1952, suite à la baisse des captures des grands mammifères marins qui chutèrent de 1400 individus capturés en 1950 à 264 individus en 1952, aucune autre activité sur les mammifères marins au Gabon ne fut menée. On constata un désintérêt total

des chercheurs et de la population communautaire. Excepté quelques pêcheurs artisanaux qui en parlaient au passage et en général de baleines, sans autres précisions, on ne parla plus d'orques près des côtes gabonaises.

Le Gabon est situé en Afrique, dans le golfe de Guinée et à cheval sur l'équateur. Ce qui en fait un pays au climat chaud et humide. Son littoral est ouvert à l'atlantique sur plus de 850 km. La chaleur de ses eaux maritimes est favorable à la reproduction des grands mammifères marins et des tortues marines. Les grands mammifères marins constituent des proies de choix pour l'Orque. Ce qui peut fort bien l'amener à remonter à leur suite jusqu'à l'équateur.

Cinquante ans après la fin des activités de chasse à la baleine dans les eaux gabonaises, l'équipe scientifique du programme de suivi des baleines à bosse dans le golfe de Guinée, composée des techniciens du WCS, du Muséum d'Histoire Naturelle de New York, de la Direction de la Faune et Chasse et d'ASF, a pu observer deux groupes d'orques dont le premier le 30 août 2002, était composé de 3 individus dont un mâle et un individu qui

tenait un requin d'environ un mètre, et le second, le 5 septembre 2002 composé de 10 individus dont un mâle également. Les groupes se laissaient approcher et à tout moment, suivaient le sillage ou la lame d'étrave du bateau, la majeure partie du corps quittant l'eau au moment où elles revenaient respirer. Les groupes d'orques ont été observés à moins d'un kilomètre de l'embouchure de la lagune Iguéla et se déplaçaient dans le sens Nord-Sud, le même que les baleines pendant cette fin de saison de reproduction.

Les premières et seules observations de l'orque dans le golfe de Guinée ont été signalées pendant les campagnes baleinières au Gabon en 1924. Son aire de répartition reste limitée dans les eaux glaciales des pôles avec toutefois des incursions dans les eaux subtropicales de tous les océans. Sa présence dans les eaux équatoriales du globe reste pas ou peu signalée. La « découverte » par l'équipe du programme Baleine de deux groupes d'Orques sur les côtes gabonaises devait nous amener à mettre en place un vaste programme d'identification et d'inventaire de la faune marine du Gabon et à faire prendre conscience à nos dirigeants de la richesse qu'abritent nos côtes pour une meilleure gestion de notre patrimoine naturel.

Couvert à plus de 75 % par la forêt, le Gabon a toujours négligé le milieu côtier au détriment de la forêt. Son principal attrait se limitait aux ressources pétrolières exploitées en mer, au détriment de la faune marine. L'observation des mammifères marins est au centre du développement touristique et représente une des grandes industries mondiales en pleine croissance. Avec la fin du boom pétrolier et le tourisme grandissant, le Gabon qui bénéficie d'une aire de reproduction et d'alimentation des mammifères marins reste bien placé pour gagner une partie de ce marché. L'Orque, qui est une espèce rarement observée sous l'équateur et qui à priori migre le long des côtes gabonaises, peut, si son aire de répartition locale est mieux identifiée, devenir une activité touristique fascinante. Une rencontre avec ces animaux réputés à

tort d'être des tueurs, peut nous permettre de mieux saisir la grandeur du milieu marin et la fragilité de la vie qu'il abrite.

### Bibliographie

- Gruvel, A. *Nouvelles observations sur les Cétacés des côtes du Gabon*. Revue Hre Nle appliquée, no 4 avril 1923.  
Carwardine, M. *Baleines, dauphins et marsouins*, Bordas, 1995.  
Budker, P., 1953. – Les Campagnes Baleinières 1949-1952 au Gabon. *Mammalia*, 1953

## 2002 - La deuxième année la plus chaude de l'histoire

Lester R. Brown, Directeur du Earth-Policy Institute, courriel : [lesterbrown@earth-policy.org](mailto:lesterbrown@earth-policy.org)  
(collaboration spéciale avec le EPI, texte traduit de l'anglais par Jacques Bougie, courriel : [jacques.bougie@sympatico.ca](mailto:jacques.bougie@sympatico.ca))

---

Les températures enregistrées durant les onze premiers mois de l'année 2002 indiquent que cette année est la deuxième plus chaude, depuis 150 ans. Les données recueillies par l'Institut Goddard des Sciences Spatiales montrent une température moyenne de 14,65 degrés Celsius pour 2002, ce qui est légèrement en dessous de celle de 1998, 14,69 degrés Celsius, mais nettement au-dessus de celle de 14 degrés Celsius qui a prévalu entre 1951 et 1980 (GISS, 2002).

Une évidence se dégage de l'interprétation de ces données : la température est à la hausse et ce mouvement s'accélère. On en

veut comme preuve que depuis 1867, date à partir de laquelle les données climatiques ont été enregistrées, les quinze années les plus chaudes jamais répertoriées se situent après 1980. Même en considérant un record de froid en décembre 2002, on constate que les trois années les plus chaudes de l'histoire se sont produites durant les cinq dernières années (GISS, 2002; L. Brown, 2002).

Nous observons une double tendance: 1) une propension à la hausse de la température annuelle à long terme et, 2) des indications mensuelles confirmant l'accélération de cet

accroissement. Au contraire des températures locales qui varient grandement d'une saison à l'autre, la température moyenne à la surface de la planète est remarquablement stable tout au long de l'année, due au fait que les hémisphères Nord et Sud s'équilibrent. Cependant, la température de janvier 2002, avec 14,72 degrés Celsius, représente le mois de janvier le plus chaud de l'histoire. Scénario identique pour le mois de mars 2002 avec ses 14,91 degrés Celsius qui en font le plus chaud jamais enregistré. Pendant cette même année, pour sept des huit mois suivants, soit d'avril à novembre, la température moyenne se classe soit en deuxième, soit en troisième position des plus chaudes. En fait, seul octobre a fourni un répit, si l'on peut dire, avec seulement la quatrième position au palmarès des mois d'octobre les plus chauds de l'histoire (GISS, 2002).

L'augmentation de la température à la surface de la planète n'est pas une surprise pour les chercheurs en sciences atmosphériques qui étudient les répercussions climatiques créées par l'augmentation de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère. Depuis que l'on enregistre les données au sujet du CO<sub>2</sub>, le principal gaz à effet de serre, sa concentration ne cesse d'augmenter et atteint chaque année un nouveau sommet, ce qui en fait l'indicateur environnemental le plus prévisible (Keeling et Whorf, 2002).

L'augmentation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère est causée par la combustion à grande échelle de carburants fossiles. L'ampleur de cette dernière dépassant de loin ce que la nature peut recycler. Les augmentations de températures observées ces deux dernières décennies concordent avec les résultats de recherches qui utilisent les modèles climatiques informatisés pour prédire les effets de la hausse de CO<sub>2</sub> sur le climat de la planète.

Le Groupe d'experts International sur l'évolution du climat (GIEC), groupe formé de 1500 des plus éminents scientifiques spécialistes du climat, annonce que si la hausse prévue de niveaux de CO<sub>2</sub> se maintient, la température moyenne de la planète augmentera de 1,4 à 5,8 degrés Celsius d'ici la fin du siècle actuel. Peu importe le degré atteint, on peut dès maintenant extrapoler au sujet de l'effet destructeur que cela aura sur les écosystèmes terrestres et par ricochet sur les économies de marché qui en dépendent (Cubasch et al., 2001)

Il existe plusieurs indicateurs d'une température élevée, autre que le relevé du thermomètre. Mentionnons les vagues de chaleur mortelles, les récoltes détruites et la fonte des glaciers. En mai 2002, une vague de chaleur record dans le sud de l'Inde, avec 45,6 degrés Celsius, a causé la mort de 1 000 personnes l'état de Andhra Pradesh. Dans une société dépourvue d'air climatisé, il n'y a pas d'échappatoire possible. Dans la région d'Islamabad, capitale du Pakistan, la température atteignit 47 degrés Celsius en juin! (Agence France Presse, 2002).

Depuis les débuts de l'agriculture, il y a de cela 11 000 ans, les fermiers n'ont jamais affronté de températures aussi chaudes. Dans les régions de grande production céréalière, telles que les

États-Unis et l'Inde, le rendement des cultures a décliné au fur et à mesure que la température augmentait. Dans l'hémisphère Nord, plusieurs semaines de températures record conjuguées à de faibles pluies ont flétri les récoltes dans plusieurs pays, réduisant de 72 millions de tonnes le rendement de 1 895 millions de tonnes prévu pour 2002 (USDA, 2002).

À l'Institut International de Recherche sur le Riz, au Philippines, des écologistes ont découvert que la fertilisation du riz, d'une efficacité de 100 % à 34 degrés Celsius, tombait à presque 0 % lorsque la température atteignait 40 degrés Celsius. Des scientifiques du Département d'Agriculture des États-Unis ont observé un effet de température identique chez d'autres cultures céréalières. Maintenant, il est devenu une règle scientifique bien connue que chaque degré d'augmentation de la température au-dessus de celle du rendement optimum, équivaut à une baisse de 10% dans le rendement des récoltes céréalières (Sanchez, 2002; Elstein et al., 2002).

La fonte des glaciers est un des indicateurs les plus sensible de l'élévation des températures. Les scientifiques observent maintenant une fonte généralisée des glaciers dans tous les massifs montagneux d'importance, incluant les Montagnes Rocheuses, les Alpes et l'Himalaya. En Alaska, où la température dans certaines régions a augmenté de 5 à 10 degrés Celsius au dessus de la normale, la fonte des glaces est beaucoup plus rapide que prévue (Egan, 2002).

En Afrique, le sommet enneigé du Kilimandjaro a perdu 80% de sa surface depuis 1900. Un glaciologue de l'Université de l'Ohio, M. Lonnie Thompson, prévoit une disparition totale de son couvert de glace, au plus tard en 2020. Quant aux Américains, ils devront bientôt changer le nom du fameux « Glacier National Park », car la moitié de ses glaciers a déjà fondu. Le Département de Géologie des États-Unis prévoit que l'autre moitié aura disparue d'ici 30 ans (Thompson et al., 2000).

Dans un même ordre d'idée, les scientifiques ont découvert que la calotte polaire de l'Arctique a rétréci de 17 % en 23 ans. L'amincissement de la glace, par contre, s'accélère davantage. Puisque cette quantité de glace est déjà dans l'eau elle n'affectera pas le niveau des océans, par contre elle aura un effet direct sur la température des océans et de l'atmosphère. Lorsque les rayons solaires atteignent la banquise, 80 % de ceux-ci sont réfléchis dans l'espace et 20 % sont convertis en chaleur. À l'opposé, lorsque les rayons du soleil frappent une eau libre de glaces, seulement 20% sont réfléchis et 80% sont convertis en chaleur, accélérant ainsi le réchauffement de toute la région (Serreze et al., 2002). Les scientifiques sont également inquiets au sujet du Groenland, car si tout son couvert de glaces, d'une épaisseur de 2 000 mètres par endroits, venait à fondre complètement, le niveau des mers augmenterait de 7 mètres (Dahl-Jensen, 2000).

Quelques entreprises commencent à réagir au réchauffement. La Fédération Nationale de Ski des États-Unis, découragée par le manque de neige sur les pentes de ski et du peu de progrès au

niveau des changements climatiques, a lancé la promotion « Keep Winter Cool ». La Fédération envisage l'achat de monte-pente fonctionnant à l'énergie éolienne, dans le but de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. D'autres secteurs de l'économie, tels que l'agriculture et les compagnies d'assurances, projettent également de faire pression afin de réduire l'usage de combustibles fossiles au fur et à mesure que les coûts imputables aux changements climatiques deviennent insupportables (Tolme, 2002).

La dégradation du climat de la planète est une chose sérieuse que l'on ne devrait pas prendre à la légère. Les risques sont grands, car les changements climatiques peuvent déraiper hors de tout contrôle, laissant les générations futures aux prises avec des problèmes de températures accablantes, de récoltes détruites, de vagues de chaleur mortelles, de glaciers qui disparaissent et de niveau des océans montant à l'assaut des continents.

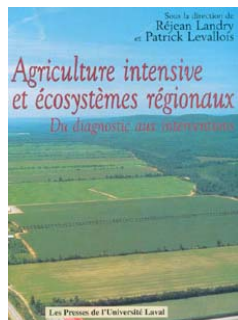
### **Bibliographie**

- Goddard Institute for Space Studies (GISS), NASA Goddard Space Flight Center Earth Sciences Directorate, "Global Temperature Anomalies in .01 C," <[www.giss.nasa.gov/data/update/gistemp/GLB.Ts.txt](http://www.giss.nasa.gov/data/update/gistemp/GLB.Ts.txt)>, 10 December 2002.
- Lester R. Brown, "This Year May Be Second Warmest on Record," Eco-Economy Update, 2001.
- Keeling, C.D., Whorf, T.P, and the Carbon Dioxide Research Group, "Atmospheric Carbon Dioxide Record from Mauna Loa," Scripps Institution of Oceanography, University of California, at <<http://cdiac.esd.ornl.gov/ftp/ndp001/maunaloa.co2>>, June 2002.
- Cubasch U. et al., "Projections of Future Climate Change," in IPCC, Climate Change 2001: The Scientific Basis. Contribution of Working Group I to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, (Cambridge and New York: Cambridge University Press, 2001), p. 527.
- Agence France-Presse, India's Heatwave Toll 1,200, No Respite in Sight," 23 May 2002.
- USDA-United States Department of Agriculture, Foreign Agricultural Service, Production, Supply, and Distribution, electronic database, Washington, DC, updated 13 November 2002.
- Sanchez, P., "The Climate Change – Soil Fertility – Food Security Nexus," Summary note for Sustainable Food Security for All by 2020, 2002.
- Elstein D. et al., "Leading the way in CO<sub>2</sub> Research," Agricultural Research, October 2002.
- Egan, T., "Alaska, No Longer So Frigid, Starts to Crack, Burn and Sag," New York Times, 16 June 2002.
- Thompson L.G. et al., "Kilimanjaro Ice Core Records: Evidence of Holocene Climate Change in Tropical Africa," Science, 18 October 2002, pp. 589-593; Lisa Mastny, "Melting of Earth's Ice Cover Reaches New High," Worldwatch News Brief (Washington DC: 6 March 2000).
- Serreze, M. et al., "Modeling Active Layer Depth Over Permafrost for the Artic Drainage Basin and the Comparison to Measurements at CALM Field Sites," American Geophysical Union Fall 2002 Meeting, 2002.
- Dahl-Jensen, D., "The Greenland Ice Sheet Reacts," Science, pp. 404-405, 21 July 2000, .
- Tolme, P., "Skiing: Trying to Keep Cool," Newsweek, p 8, 2 December 2002,

## J'ai lu

### Agriculture intensive et écosystèmes régionaux : du diagnostic aux interventions

Sous la direction de Réjean Landry et Patrick Levallois  
Les Presses de l'Université Laval, 2000  
262 pages



Dans ce livre l'équipe multidisciplinaire dont se sont entouré Réjean Landry, professeur de politiques publiques à l'Université Laval et Patrick Levallois, professeur agrégé en médecine sociale et préventive à l'Université Laval et médecin conseil en santé environnementale, dresse un portrait exhaustif de la culture de la pomme de terre dans la région de Portneuf. Cette région, située à l'ouest de la ville de

Québec (Québec, Canada), est tout particulièrement reconnue pour sa pratique de l'agriculture intensive. Au Québec, les impacts du milieu agricole sur l'environnement sont sources de préoccupations, tant chez les citoyens, les décideurs que chez les agriculteurs eux-mêmes. Par conséquent, les chercheurs se sont intéressés aux problématiques biophysiques et sociales qui accompagnent cette activité agricole.

La grande variété des thèmes abordés, soit les perceptions des nuisances environnementales, la recharge de la nappe phréatique et sa contamination, la santé et les pesticides, les coûts et l'efficacité technique des méthodes d'arrosage en plus de la sensibilisation environnementale des agriculteurs, couplée au large éventail des méthodes de recherche utilisées (système d'information géographique (SIG), enquêtes téléphonique et de terrain, approche par bassin versant) offre au lecteur une vision englobante des impacts de l'agriculture intensive sur les populations et écosystèmes environnants.

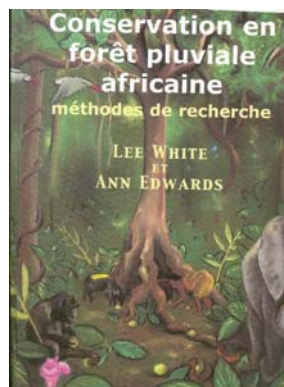
Les chercheurs et les étudiants trouveront dans cette publication des outils et des méthodes innovatrices et inspirantes pour rendre compte de la complexité des problématiques agricoles, et environnementales en général. Un bon dosage de prévention et de pistes d'action se dégage dans les conclusions des différents chapitres. Au plan international, l'expérience québécoise peut certes contribuer à la compréhension des dynamiques entre agriculture et milieu local, l'agriculture industrielle devançant largement l'agriculture durable dans plus d'un pays.

Sophie Hamel-Dufour

### Conservation en forêt pluviale africaine : méthode de recherches

Sous la direction de Ann Edwards et Lee White,  
LesÉditions Wildlife Conservation Society, 2001,  
446 pages

Sous la supervision des Drs Ann Edwards (Département de Zoologie, Université de Washington, USA) et Lee White (chercheur au Wildlife Conservation Society et à la SEGC<sup>1</sup>), dix-neuf chercheurs ont mis en commun leurs savoirs sous la forme d'un ouvrage exhaustif. Ce manuel des méthodes de recherches tombe à point nommé à l'instant où, particulièrement en Afrique, un accent particulier est mis sur les connaissances de terrain des gestionnaires des ressources naturelles.



Superbement illustré par la Dr Kate Abernethy, chercheuse dont le dessin est le violon d'Ingres, on prend un réel plaisir à flâner et à s'instruire d'un chapitre à un autre. Le ton est simple, convivial et parfaitement compréhensible ; même le chapitre sur les tests statistiques est moins rébarbatif qu'il n'en a l'air. Un manuel pour les chercheurs de terrain en forêt pluviale africaine : à mettre entre toutes les mains

La *Wildlife Conservation Society*, fondée en 1895 et présente depuis vingt ans dans les pays africains, est bien consciente qu'on ne peut pas préserver et gérer les forêts pluviales africaines sans comprendre comment elles fonctionnent ; les communautés animales et végétales des zones à protéger doivent être suivies pour pouvoir évaluer le succès des activités entreprises par les conservacionnistes.

Le livre est disponible auprès de: The Wildlife Conservation Society, 185th St. & Southern Blvd., Bronx, New-York NY 10460-1099 (USA) ou du Dr Lee White, [lwhite@wcs.org](mailto:lwhite@wcs.org) / [wcs Gabon@uuplus.com](mailto:wcs Gabon@uuplus.com) / [wcs Gabon@assala.com](mailto:wcs Gabon@assala.com)

Serge Akagah

<sup>1</sup> Station d'Études des gorilles et chimpanzes, base arrière du CIRMF et basée au sein de la Réserve de faune de la Lope, Gabon (Afrique centrale).

## **Globalization and Environmental Reform. The Ecological Modernization of the Global Economy**

Arthur P.J. Mol,  
The MIT Press, 2001  
273 pages

Dans cet ouvrage, Arthur P.J. Mol, professeur de sociologie à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas et pionnier de la théorie de la modernisation écologique (voir Mol et Spaargaren 1992 et Simonis 1989), présente les effets de la globalisation sur l'environnement et l'économie. Notamment, il nuance les arguments anti-mondialisation selon lesquels, l'environnement est le grand perdant de la globalisation, démontrant plutôt comment la mondialisation peut contribuer à la sensibilisation et aux réformes environnementales. Il dresse un portrait des différentes théories de la globalisation, faisant le pont avec l'évolution de la modernité, au sens sociologique du terme. L'auteur s'intéresse également aux impacts sur l'environnement global de la triade formée de l'Union européenne, de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et du Japon avec le développement de l'économie du sud-est asiatique.



Les lecteurs peu familiers avec la théorie de la modernisation écologique trouveront dans ce livre une présentation mûrie de cette approche sociologique, alors que les habitués pourront compléter leurs connaissances quant à son applicabilité. De plus, Mol répond aux critiques en étayant l'apport théorique de la modernisation écologique pour la compréhension des transformations que connaissent les économies industrialisées et en développement quant à leur degré de préoccupation à l'égard de l'environnement. À la fois une bonne synthèse et un bon baptême théorique d'une perspective sociologique des questions environnementales.

S. H-D

### « Enjeux Planète »

#### **Une collection mondiale pour une autre mondialisation**

Il n'est pas trop dire qu'affirmer que cette collection représente une nouvelle façon de publier. En effet, douze éditeurs francophones issus de trois continents (Europe, Afrique, Amérique) on joint leurs forces afin de publier une série d'essais sur le thème de la mondialisation. Ce qui est particulièrement original est la méthode de publication « équitable », consistant à appliquer une règle de péréquation permettant aux éditeurs d'Afrique subsaharienne de payer trois fois moins que ceux des pays industrialisés, le but affiché étant de permettre la diffusion de ces ouvrages dans des pays à faible pouvoir d'achat.

Souhaitons bonne chance à cette entreprise. Dans cette chronique nous vous présentons deux livres de cette collection.

### **Le commerce de la faim**

#### **La sécurité alimentaire sacrifiée sur l'autel du libre-échange**

John Madeley,  
Éditions ÉcoSociété, 2002  
(Amérique seulement ; autres pays : contacter l'éditeur local)  
259 pages

D'emblée, il convient de dire qu'il s'agit ici d'un ouvrage avec un parti pris clair : la mondialisation représente une menace pour la sécurité alimentaire des pauvres de la planète et, pour cette raison, l'agriculture et l'alimentation devraient être exclues du libre-échange tel que préconisé par l'OMC. Ce point de vue est étayé à l'aide d'une documentation touffue, d'analyses et de témoignages venant de pays non-industrialisés.

L'auteur nous mène tour à tour à travers l'historique des traités commerciaux globaux et le rôle qu'y ont joué (ou plutôt n'y ont pas joué) les pays en voie de développement, les mécanismes par lesquels la libéralisation de l'agriculture menace la sécurité alimentaire des pauvres de ces pays, les dangers que représentent la biotechnologie, les OGM et les brevets agroalimentaires. On pourrait reprocher à l'auteur un certain degré de répétition. Certains arguments apparaissent plus d'une fois au cours du livre. Aussi, l'argumentaire est très fortement axé sur le rôle négatif joué par les pays du Nord, en occultant un peu les impacts de la mauvaise gouvernance dans les pays du sud, à l'exemple du Zimbabwe de Mugabe, mentionné dans le livre où le rôle des conflits armés, de troubles politiques et des populations déplacées. Cependant, l'ensemble de l'argumentaire à la force de convaincre et certains chiffres cités en témoignent.



En dernière instance, ce livre reste essentiellement un réquisitoire plus qu'une analyse scientifique, mais des plus convaincants.

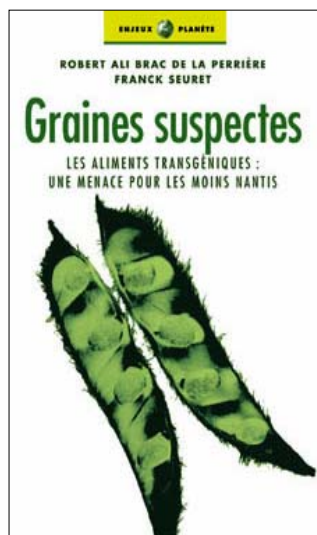
### **Graines suspectes**

#### **Les aliments transgéniques : une menace pour les moins nantis**

Robert Ali Brac de la Perrière et Franck Seuret  
Éditions ÉcoSociété, 2002  
(Amérique seulement ; autres pays : contacter l'éditeur local)  
220 pages

Dès les premières pages les auteurs de ce livre affichent leurs réticences au développement des organismes génétiquement modifiés. Illustré de nombreux exemples et émaillé de plusieurs citations d'experts, ce livre atteint son objectif premier. Cet

objectif est de démontrer que le principe de précaution doit s'appliquer dans son entité dans le cadre des OGMs.



Passant en revue les impacts que les OGMs provoquent déjà sur les sociétés et les agriculteurs, les auteurs démontrent le danger que représente les brevets sur le vivant. En effet, selon plusieurs spécialistes consultés, en obtenant des brevets sur le vivant, ces firmes se l'approprient au mépris de siècles de pratiques traditionnelles pendant lequel une multitude d'espèces ont été améliorées par les paysans eux-mêmes. De plus, le développement de tels brevets sur le vivant met en péril la sécurité alimentaire des pays en

voie de développement.

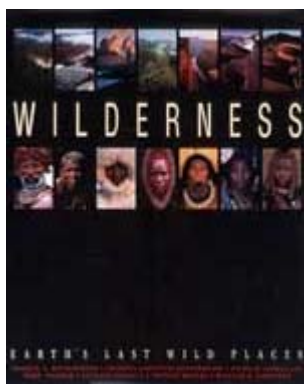
Ce livre cherchant de créer un débat serein au sein des sociétés nationales et de la société internationale aborde, en outre, les questions éthiques et les moyens d'action devant et pouvant être entrepris. Voici un livre de bonne foi qui n'attend que ses lecteurs. Pour de plus amples informations sur les OGM voir le dossier publié par VertigO en avril 2001 (Vol2, no1).

Sebastian Wesseinberger et Éric Duchemin

### Les Dernières Régions Sauvages du Monde : Espoir et Défi

Russell Mittermeier, Cristina Goettsch Mittermeier, Patricio Robles Gil, Gustavo Fonseca, Thomas Brooks, John Pilgrim et lam R. Konstant,  
Conservation International, 2002  
576 p.

Une équipe d'environ 200 scientifiques et chercheurs du monde entier vient de conclure une analyse globale de plus de deux ans pour identifier les dernières régions sauvages du monde. Les résultats ont été publiés dans « Wilderness, Earth's Last Wild Places ». Les 37 régions identifiées s'étendent sur tous les continents, depuis l'Amazonie et son impressionnante flore – plus de 30.000 espèces endémiques – jusqu'au désert du Sahara. Cette publication est la troisième d'une série. Cette série a permis aux chercheurs



d'identifier 25 points critiques pour la biodiversité, qui occupent seulement 1,4 % de la surface de la terre mais contiennent plus de 60 % de sa biodiversité terrestre.

Ce superbe livre est une source d'informations sur la biodiversité, la biogéographie et la conservation. Les textes d'analyse sont associés à de magnifiques images.

### Le réchauffement climatique : Le grand risque

Robert Kandel  
Collection Que sais-je  
Presses Universitaire de France, 2002,  
127 pages

À l'heure de l'entrée en vigueur prochaine du Protocole de Kyoto, de nombreux livres portant sur la problématique des changements climatiques sont publiés. N'étant pas en reste, Les Presses Universitaires de France publient un ouvrage de vulgarisation affrontant la complexité scientifique de cet enjeu. L'auteur de cet ouvrage, Robert Kandel, n'est pas à son premier essai de vulgarisation. Celui-ci, responsable du Laboratoire de météorologie dynamique à l'école polytechnique (France) et directeur de recherche au CNRS, a déjà publié un ouvrage sur les incertitudes du climat (Éditions Hachette).

Dans cet ouvrage de vulgarisation sans compromis, l'auteur explique aux lecteurs les différents gaz à effet de serre et phénomènes en cause dans le réchauffement planétaire. Désirant décrire l'ensemble des gaz à effet de serre et tous les effets de ces gaz sur le climat, l'auteur perdra quelque fois le lecteur néophyte. Mais le choix de l'auteur de faire confiance en la compréhension des lecteurs mérite certainement un effort de ceux-ci. Cet effort sera récompensé par une meilleure compréhension du phénomène.

Dans ce livre Robert Kandel décortique aussi les tenants et aboutissants des différentes recherches effectuées à travers le monde pour comprendre la relation du climat actuel et celui du passé. En outre, il analyse les réalités et les risques entourant le réchauffement planétaire, cet ouvrage s'adresse à ceux qui veulent en savoir plus ou encore qui veulent mettre à jour des connaissances sur cette problématique environnementale du 21<sup>ème</sup> siècle.



En conclusion l'auteur aborde une des questions cruciales dans la problématique des changements climatiques, soit la question politique. Ce petit livre de 127 pages est nécessaire pour se faire une meilleure idée des risques auxquels la société devra faire face dans les décennies qui viennent. Il est dommage que plusieurs figures illustrant le livre soient de mauvaises qualités.

E.D.



**Découverte:** La revue Développement Durable et Territoire (<http://www.revue-ddt.org>). Publiée depuis novembre 2002, cette revue scientifique propose une approche interdisciplinaire du développement durable à l'échelle du territoire. Le premier dossier de cette excellente revue numérique propose 5 articles portant sur les approches territoriales du développement durable. **Sur ma table de chevet:** L'étrangère aux yeux bleus de Youri Rytkhèou, Éditions Babel, 2001. Un conte ethnologique sur la relation entre un peuple nomade et l'environnement sibérien. En filigrane, l'histoire moderne de la Russie et la relation entre les peuples. **Sur mon bureau:** Inventaire québécois des gaz à effet de serre 1990-2000. Sans aucune obligation légale, le gouvernement provincial du Québec a fait son propre inventaire. Une initiative louable que plusieurs instances non-étatiques devraient suivre. En revanche, cet inventaire reste très conservateur au niveau méthodologique et factuel dans son traitement. Par exemple, tout comme le secteur de l'utilisation des terres, de l'affectation des terres et de la foresteries (Land-use, Land-Use Change and Forestry), la question des incertitudes sur les évaluations n'est nullement abordée. E.D.